

L'UNIVERSITÉ  
SYNDICALISTE

# LUUS

# MAG

**Actualité**

**Le BAC**

**Dossier**

**Une jeunesse  
engagée**

**Portrait**

**Thomas Jolly**



# À la CASDEN, le collectif est notre moteur !




Banque coopérative créée par des enseignants, la CASDEN repose sur un système alternatif et solidaire : la mise en commun de l'épargne de tous pour financer les projets de chacun.

**Comme plus d'un million de Sociétaires, faites confiance à la CASDEN !**



L'offre CASDEN est disponible  
dans les Délégations Départementales CASDEN  
et les agences Banques Populaires.

Rendez-vous également sur [casden.fr](http://casden.fr)

Suivez-nous sur    



CASDEN, la banque coopérative de toute la Fonction publique



## 34 Fenêtre sur Politique migratoire

# 21

Dossier  
Une jeunesse engagée

## 6

Portrait  
Thomas Jolly



# Édito

## Feuille de route

Le Premier ministre entend « rénover notre modèle social »... Vaste programme qui pourrait susciter l'adhésion si l'objectif était de réformer une société minée par les inégalités et dure pour toute une partie de sa jeunesse. Mais la composition de la nouvelle Assemblée, dont les analystes relèvent pudiquement « l'absence de diversification sociale » et la prégnance du monde des entreprises et des affaires, les options assumées du président de la République, laissent peu de doute sur le projet de société envisagé. Réforme du code du travail, de l'assurance chômage, des retraites, « refondation » de l'apprentissage, telle est la feuille de route du gouvernement qui, dans le même temps, entretient un certain flou sur les mesures envisagées afin d'en désamorcer les dangers. La rentrée verra probablement les choses se préciser, de même que les conséquences des choix budgétaires sur les différents ministères. Pour la FSU et le SNES, dès aujourd'hui la feuille de route, elle, est claire. Il faut poursuivre la revalorisation pour les personnels, recruter à hauteur des besoins d'un système éducatif ambitieux, engager une discussion sérieuse sur l'évaluation des élèves au collège et conforter le baccalauréat qui doit demeurer une garantie pour l'accès à l'enseignement supérieur. Après cette très longue période électorale et en attendant cette rentrée déterminante, bonnes

vacances  
à toutes  
et à tous.



Frédérique Rolet  
secrétaire générale

## SOMMAIRE

### 30 jours

#### Revue de presse

#### Portrait

• Thomas Jolly

#### Actualité

- Élections législatives
- Un nouveau gouvernement
- Du bilan 2016 au projet 2018
- Des ministres bien cadrés
- Préparer la rentrée au collège :  
– Suite de la réforme  
– DNB  
– L'évaluation en question
- Baccalauréat 2017 :  
– Conditions d'examen  
– Bac technologique évaluation  
– APB  
– Histoire-géographie
- Hausse de la CSG
- Coup de chaud au ministère !
- Calais : de nouveau dans l'impasse
- Numérique et protection des données

#### Rattrapage

- Le compte personnel de retraite

#### Éco/social

- Le libéralisme à la dérive
- Inspection du travail
- Assurance maladie complémentaire

#### Dossier

- Une jeunesse engagée

4

#### Métier

- Enseignement des LVER
- PPCR
- Concours externes 2016

5

#### Catégories

- TZR
- CPE
- Retraités
- Psy-EN

6

#### Sur le terrain

- Les BTS, des formations à promouvoir

8

#### Fenêtre sur

- Politique migratoire

#### Culture

- Livres/Revue
- Cinéma/Théâtre/Spectacles/Expositions

#### Droits et libertés

- Lycée mobilisé pour ses élèves migrants
- Extrême droite

#### Dans la classe

- Les cahiers de vacances

17

#### Entretien

- Dominique Méda

18

#### International

- Palestine
- Afrique : l'école, victime des affrontements
- Pologne : le collège risque de disparaître

46

#### Changer d'ère

- Les réseaux sociaux en classe

47

#### Cahier spécial festivals





© Vladimir Vafolomeev / Flickr.fr

## « America first » ou « après moi le déluge » ?

Le 1<sup>er</sup> juin, le monde entier apprenait avec effarement l'annonce par Donald Trump du retrait des États-Unis de l'accord de Paris sur le climat. Martial, le président US, qui a dû faire face dès le début de son mandat à un vaste mouvement d'opposition à ses premiers décrets, a fait montre d'une belle persévérance dans l'erreur en déclarant qu'il « *voulait que rien ne puisse se mettre en travers de son action* », censée rendre à la première puissance mondiale toute sa grandeur. La COP 21, un frein à la restauration impériale américaine ? Trump n'est pas loin de le penser, puisqu'il a justifié son choix en proclamant qu'il avait « *été élu pour représenter les habitants de Pittsburgh, pas de Paris* ». Suite à l'émoi suscité dans la population par cette déclaration hasardeuse, le maire démocrate de la ville pennsylvanienne a fait savoir qu'il comptait bien continuer « *à suivre les directives de l'accord de Paris dans l'intérêt de [ses administrés, de l'économie et du futur]* ». Trump avait certainement en tête le Pittsburgh des années 1960, qui était un grand centre de la production d'acier. Mais ce temps est révolu depuis les années 1970 où la crise industrielle a imposé à la ville une reconversion tertiaire et écologique, menée à bien dans les décennies suivantes. Le président américain, prisonnier de sa vision du monde isolationniste et de sa démagogie confinante à l'irresponsabilité, a laissé entendre, par cette affirmation d'un autre temps, qu'il est incapable de cerner ce que sont réellement les États-Unis : un pays ouvert sur le monde et capable d'évoluer à son contact.

**8 juin** **May Day !** Au Royaume-Uni, le Parti conservateur gagne, mais perd sa majorité absolue.

**10 juin** **Ça continue**  
Les États-Unis contre un accord environnemental avec le G7.

**11 juin** **Il est pénible**  
Gattaz veut « *arrêter le compteur* » de la pénibilité.

**12 juin** **Enfin !** Migrants : l'UE entame une procédure contre Prague, Budapest et Varsovie.

**13 juin** **Ça roule toujours**  
Renault-Nissan réfléchit à un schéma de bonus cachés.

**14 juin** **Toujours plus**  
Un élu de l'opposition turque condamné à 25 ans de prison.

**15 juin** **Laisse béton**  
En Corse, l'État ferme les yeux sur le bétonnage du littoral.

**16 juin** **Page d'histoire**  
Mort d'Helmut Kohl, père de la réunification allemande.

**18 juin** **Par ici la sortie**  
Le nombre de Britanniques voulant devenir Français bondit.

**19 juin** **Record**  
Résultats des législatives, abstention 57,36 %.

**19 juin** **La preuve**  
L'hémisphère Nord balayé par une vague de chaleur exceptionnelle.

**20 juin** **Pirates**  
Les piratages russes ont visé 21 États pendant leur campagne.

**21 juin** **Dé...constructif**  
La scission de la droite entérinée à l'Assemblée.

**22 juin** **Gênée.** La Cour européenne condamne la France pour fichage abusif d'un syndicaliste dans le fichier national automatisé des empreintes génétiques.

**23 juin** **Comment peut-on ?**  
L'ancien président khmer rouge nie tout génocide au Cambodge.

**24 juin** **Très flexible.** Dérides de la flexisécurité au Danemark : la protection sociale des salariés s'est amenuisée.

**25 juin** **Marché de DUP.** Theresa May conclut un accord avec le DUP, parti Nord-irlandais, très conservateur et homophobe.

**26 juin** **Pschitt**  
Le chômage est reparti à la hausse en mai.

### BILLET D'HUMEUR

## Interdit aux chiens et aux femmes voilées

Gérard Tardy, le maire de Lorette, s'était déjà fait remarquer l'an dernier en affichant dans sa commune sur panneaux lumineux « *le Ramadan doit se vivre sans bruit* ».

Il récidive en prenant un arrêté municipal interdisant le port du foulard sur une plage de sa commune bordant la Loire. Il en interdit aussi l'accès aux chiens. Emporté par son élan, il prohibe « *jeux de ballon, bouées...* » mais magnanime, autorise « *les casquettes, chapeaux, paréos, tee-shirts, shorts de plage* ».

Verra-t-on cet été renaître cette polémique sur la « *décence* » à la plage et le « *trouble à l'ordre public vestimentaire* » ?

Qui sont ces hommes politiques qui osent afficher sans complexe leur racisme au mépris du Conseil d'État qui a déjà cassé une décision de même type ? font de la discrimination leur fonds de commerce électoral ? manifestent en toute indécence leur rejet des femmes voilées... placées au même niveau que les chiens ?

**Thierry Ananou**

EN AOÛT

# Ouf ! Je reconstitue ma force de travail !

**Alternatives Économiques** 12 juin 2017

## ROYAUME-UNI : DERRIÈRE L'ÉCHEC DE THERESA MAY, LA QUESTION SOCIALE

C'est la première fois depuis 2001 que les travaillistes parviennent à gagner des voix et des élus à la Chambre des communes. D'autant que, si le taux de chômage officiel est faible, c'est aussi parce que les « contrats zéro heure » ont explosé ces dernières années, sortant des centaines de milliers de personnes des statistiques des chercheurs d'emploi. Ajoutons aussi que 730 000 Britanniques ont rejoint les rangs des « self employed », la version locale des auto-entrepreneurs, depuis la crise financière de 2008. Ils ne sont certes pas chômeurs mais bénéficient, en règle générale, de revenus très faibles et sont largement dépourvus de protection sociale. Dans ce contexte, le programme électoral porté par Jeremy Corbyn proposait justement d'en finir avec ces « contrats zéro heure », de construire 100 000 logements par an pour affronter la crise de ce secteur, mais aussi de supprimer les frais d'inscription dans les universités, aujourd'hui de l'ordre de 9 000 livres par an en moyenne. Il a trouvé un écho favorable dans la population, notamment dans la jeunesse et dans la classe ouvrière. Une partie de celle-ci, qui avait choisi de porter ses voix ces dernières années sur le parti europhobe UKIP, est revenue en effet à la maison travailliste. Ce n'est pas la moindre des victoires de Jeremy Corbyn.

**Les Echos** 13 juin 2017

## POURQUOI LES MARCHÉS PRÉFÈRENT LA GAUCHE

Selon les travaux de Gérard Charreaux, rapportés dans le premier numéro de 2017 de la *Revue d'économie financière*, la rentabilité moyenne annualisée sous la gauche depuis 1981 (Mitterrand hors cohabitation plus Jospin plus

**Liberation** 14 juin 2017

# Alerte déferlante de claquettes-chaussettes dans les lycées français

par Rebecca Birna

**À** cause d'un clip de rap, l'anomalie vestimentaire jusqu'à réservée aux touristes allemands est en train de s'imposer tranquillement dans les établissements scolaires. L'heure est grave. Les effluves de pieds ont envahi les salles de classe. Terreur dans les collèges. La *fashion police* est débordée.

Tout est parti d'un clip, *Claquettes chaussettes*, du rappeur Alrima. Dans son titre, le chanteur se fait un petit barbecue entre potes, « ça sent l'été, j'vais tout niquer » l'entend-on dire avec sa voix autotunée, quand soudain on sursaute : lui et ses acolytes sont tous en claquettes-chaussettes, qui remplaceraient presque les bonnes vieilles Air Max. « Les merguez sont cramées, qu'est-ce t'as fait ? » [...] « en claquettes au calme, sur mon transat au calme, claquettes, chaussettes, tu connais c'est la tess ».

## La photo du mois



Capture d'écran d'un clip de rap qu'on aimerait bien oublier : [www.liberation.fr/france/2017/06/14/alerte-deferlante-de-claquettes-chaussettes-dans-les-lycees-francais\\_1576732](http://www.liberation.fr/france/2017/06/14/alerte-deferlante-de-claquettes-chaussettes-dans-les-lycees-francais_1576732)

Hollande) a été de 16,80 % tandis que la rentabilité moyenne annualisée sous la droite (cohabitations Chirac et Balladur plus Chirac président hors cohabitation et Sarkozy) n'a été que de 2,01 % l'an.

**L'Espresso** 13 juin 2017

## LES MAUVAIS CONTES DU PNEUMOLOGUE MICHEL AUBIER

C'est une première, à double titre. Jamais personne n'avait été jugé pour parjure devant le Sénat. Et jamais le Sénat ne s'était constitué partie civile. Le pneumologue Michel Aubier comparait ce mercredi devant le tribunal correctionnel de Paris pour « faux témoignage sous serment » devant la commission d'enquête sénatoriale sur le coût économique et financier de la pollution de l'air. Auditionné par cette dernière le 16 avril 2015, où il représentait l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris (AP-HP), le médecin avait déclaré, après avoir juré de « dire toute la vérité », n'avoir « aucun lien d'intérêt avec les acteurs économiques ». Sauf que *Libération* et *Le Canard enchaîné* ont révélé en mars 2016 que Michel Aubier, qui minimisait systématiquement dans les médias les effets du diesel sur la santé, était payé depuis près de vingt ans par le pétrolier Total.

**Le Parisien** 14 juin 2017

## PIERRE PAPILLAUD, P.-D.G. ET STAR DES PUBS ROZANA, EST DÉCÉDÉ

L'eau minérale Rozana a perdu son patron. Pierre Papillaud, P.-D.G. du groupe Roxane, qui produit plusieurs eaux minérales françaises, dont Cristalline, Thonon, St-Yorre ou Vichy Célestins, est décédé mardi, à l'âge de 81 ans, dans l'Orne. [...] Pierre Papillaud avait repris la direction de Roxane en 1959, avant de développer l'entreprise au point de devenir le numéro 1 français de l'eau minérale, notamment grâce au lancement en 1991 de la marque Cristalline.

**THOMAS JOLLY EST JEUNE**, il est vrai ; mais la valeur n'attend pas le nombre des années. À 35 ans, Thomas Jolly est un acteur et un metteur en scène qui compte et que l'on suit. Qu'il présente un *Henry VI* fleuve de 18 heures à Avignon (Molière du metteur en scène d'un spectacle de théâtre public), qu'il forme les jeunes comédiens ou qu'il travaille au sein de sa troupe, la Piccola Familia, Thomas Jolly est un enfant du siècle, qui s'en nourrit pour rendre les œuvres au public, neuves et intelligibles.

# Mettre en scène et en lumière

Comme tous les soirs, pendant les quinze représentations du *Radeau de la Méduse* de Georg Kaiser aux ateliers Berthier, Thomas Jolly, metteur en scène, est présent. Il ne joue pas. Il est là. Il observe, scrute l'écran de contrôle, respire et tremble avec les acteurs, par procuration, et continue d'inventer, de régler, comme chaque jour. Il veut que tout soit parfait. C'est sa marque de fabrique. Tout en observant, il répond à nos questions.

## Un enfant du théâtre public

Acteur précoce, il fait ses premiers pas au théâtre à l'âge de 9 ans. Plus jeune encore, il mettait en scène de petites pièces de théâtre dans sa chambre. Il était metteur en scène avant d'être acteur ou spectateur. Et puis, il y a eu la révélation : *La Dispute* de Marivaux, mise en scène par Stanislas Nordey suivie de *Contention* de D.-G. Gabily en baisser de rideau. Il était adolescent. « *Je me suis dit en voyant ce spectacle qu'il m'éveillait à ma pensée. En fait, le théâtre, ce n'est pas juste des personnages à qui il arrive des choses, ça me renvoie aussi à moi, à la possibilité de regarder et de penser le monde par moi-même.* » Il fréquente ensuite les classes de théâtre au lycée à Rouen, poursuit des études théâtrales à l'université de Caen et entre à l'École supérieure d'art dramatique du Théâtre National de Bretagne dirigée par S. Nordey en 2003. Il se présente comme un enfant du théâtre public. « *Je n'ai jamais déboursé un centime pour apprendre mon métier. J'y suis parvenu par les options, la fac, le Conservatoire et les Écoles nationales.* »

## Partages

Puis, vient en 2005, la création de la troupe, la Piccola Familia. Sa troupe, il en a besoin, il y tient, il y est fidèle. Aujourd'hui, sous les feux des projecteurs, devenu une figure singulière de la mise en scène contemporaine, il marche toujours du même pas que sa troupe. Pour lui, le collectif est une nécessité et le



© Olivier Metzger-Mocéris

formations à destination de jeunes comédiens. « *Dès que j'ai reçu les outils, j'ai voulu les rendre. Quand je donne un stage, je vais à l'école ; j'y retourne. Je vais travailler pour travailler, sans finalité. Ça m'apprend beaucoup. J'ai fait mon premier atelier dès ma sortie de l'école en 2007. Le théâtre est un outil structurant pour la personnalité. Il faut donner aux jeunes des outils pour affronter ce monde ; des outils de langage, de respiration, d'apaisement et de construction de leur pensée. Tout ça, le théâtre le permet. Je l'ai reçu. Je ne peux pas le garder pour moi.* »

Viennent ensuite les projets au long cours. Thomas Jolly entame en 2010 une période de travail, presque une ascèse, qui donnera forme et jour à la tétralogie de Shakespeare, *Henry VI* et *Richard III*. Par épisode, il livre le fruit de son travail, avant de faire sensation avec un *Henry VI* de 18 heures au Festival d'Avignon en 2014. C'est une expérience totale qui est donnée à vivre aux spectateurs, une expérience sociale, comme aux premiers temps du théâtre. Lorsqu'on est réuni si longtemps dans un même espace, les rapports aux autres et au monde changent. Le théâtre vous transforme.

« **Toute pensée arrêtée engendre de la violence.**

**Je considère le théâtre comme un outil politique qui remet en circulation la pensée »**

théâtre un art du groupe. « *La troupe, pour moi, est l'énergie, la force. Avec une troupe, on crée un vocabulaire. Nous allons plus loin, plus vite parce que notre vocabulaire est fait et que nous nous faisons confiance.* » Mais Thomas Jolly se fait aussi, et très vite, passeur. Il transmet son expérience et intervient dans de nombreux stages, ateliers et

## Rendre au public ce qui lui appartient

Il est très difficile de définir un style T. Jolly, qui d'ailleurs se renouvelle sans cesse. Et pourtant son théâtre est reconnaissable entre mille. Ses mises en scène ne sont pas des systèmes visant à réinterpréter une œuvre mais laissent toute la place au texte. Ici, un jeu appuyé pour souligner une réplique ; là, des panneaux explicatifs, réminiscence du théâtre élisabéthain, des lumières qui soulignent, éclairent ou aveuglent, de la musique qui dramatise l'instant. Tout le théâtre de T. Jolly est au service du texte pour l'éclairer, le rendre intelligible. Rendre un texte moderne pour T. Jolly, c'est le rendre lisible. « *Mon métier, c'est de prendre la poésie d'un auteur, de la transmettre et de la rendre aux gens, pas d'inculquer quoi que ce soit à partir de mes*



idées. Si j'avais des idées à transmettre au public, j'écrirais des textes. »

Curieux de tout, il farfouille dans « ses malles » et en sort, pêle-mêle, des pièces « injouables », parce que très longues, comme *Henry VI*, des chefs-d'œuvre oubliés ou perdus comme le *Fantasio* d'Offenbach, d'après la pièce éponyme de Musset, le *Eliogabalo* de Cavalli ou *Le Radeau de la Méduse* de Georg Kaiser. *Fantasio*, qu'il a monté cette année pour l'Opéra de Paris, avait été un four lors de sa création en 1872. La défaite de 1870 encore présente dans les esprits, les Français n'étaient pas prêts à accepter que l'Allemand Offenbach leur chante la paix. Pour *Eliogabalo*, c'est la partition qui a été perdue dans l'incendie de l'Opéra-Comique en 1887. *Le Radeau de la Méduse* est tombée dans un oubli relatif après avoir été reléguée au rang de pièce « dégénérée » par l'Allemagne nazie. Thomas Jolly nous donne à découvrir, même s'il s'en défend. « Je farfouille dans les malles, moins par volonté de découvrir que par constat que j'arrive après des siècles de théâtre et qu'il y a beaucoup de choses qui ont été faites. Je ne veux pas travailler par rapport à... Si je montais Hamlet, j'aurais à l'esprit la mise en scène de Philippe Hadrien, celle d'Ostermeier, les images de Chéreau... Je travaillerais forcément par rapport à. C'est pourquoi je vais plus vers des pièces moins connues, peu jouées. »

## Engagement

Pour Thomas Jolly, le théâtre n'est pas qu'une pratique artistique. Il change le monde. « Engagé, oui. Toute pensée arrêtée engendre de la violence. Je considère le théâtre comme un outil politique qui remet en circulation la



pensée. Les théâtres sont des endroits qui apaisent et permettent que la violence n'émerge pas systématiquement. Oui, je pense que le théâtre peut changer le monde. Il y a deux choses qui nous manquent aujourd'hui et que le théâtre comble. D'abord, la question du récit. On ne sait pas où on va. Notre avenir est flou. Or le théâtre est l'endroit d'une narration. La deuxième question est celle du vivre ensemble. Dans chaque théâtre du monde et depuis toujours, chaque fois qu'un spectacle commence, une chose simple nous est rappelée : nous sommes tous vivants au même endroit, en même temps. C'est tout



© Julien Cordeiro

bête, mais c'est déjà un début de solution. On ne va pouvoir faire autrement que d'être tous ensemble. »

« Le problème de la société, c'est que les monstres sont devenus invisibles. Les extrêmes se présentent sous un jour avantageux. La monstruosité s'est fondue dans le réel. Le théâtre est une loupe, de la réalité augmentée, de la vie en plus grand. J'enchaîne les personnages monstrueux parce que je pense que plus on les exhibera sur les plateaux de théâtre plus on saura les repérer à l'extérieur. »

En rendant le texte lisible et visible, Thomas Jolly le démocratise. Et la troupe est la cheville ouvrière d'une démarche sociale consciente et complète. « Les spectacles ne représentent qu'une partie de mon travail avec la *Piccola Familia*. Nous consacrons beaucoup de temps à l'action culturelle et à l'éducation artistique. Nous faisons du théâtre un outil d'éducation. C'est une conviction et aussi une mission de service public. Je considère ma compagnie comme un outil au service de son territoire. Nous nous engageons dans des actions culturelles, dans les collèges, les lycées, les prisons, les hôpitaux et nous cherchons à nous mettre au service de la population avec notre art. »

## Mon royaume pour un bateau !

Du 15 au 30 juin 2017, dans une mise en scène sobre et sombre, les spectateurs ont pu assister à la reprise du

*Radeau de la Méduse* de Georg Kaiser. La pièce est ancrée dans son époque. Elle a été écrite en 1942 mais dit mille choses sur notre monde. Douze enfants sont livrés à eux-mêmes sur un canot dérivant en pleine mer. Ces enfants sont anglais. Le bateau qui devait les éloigner des zones de bombardement pour les mettre à l'abri dans d'autres pays du Commonwealth a été torpillé. Enfants, promesses d'avenir. Mais lorsqu'apparaît un treizième convive, caché dans un coin du canot, les vieux démons de la superstition font leur retour. Voilà un bouc émissaire tout désigné. Il est petit, muet et roux. Nous sommes

embarqués pour sept jours d'une Odyssée tragique où l'on assiste à un mariage, religieux, bien sûr, et à maintes discussions sur les causes du malheur qui advient ; sept jours qui rythment le spectacle et résonnent comme un compte à rebours. « S. Nordey m'a proposé de prendre en charge le spectacle de sortie de l'école du TNS. J'ai choisi *Le Radeau de la Méduse* parce que

Kaiser pose les questions de l'instrumentalisation du texte religieux, de la volonté de créer une nouvelle société, de la fuite des conflits et de la guerre. L'histoire se déroule en 1940. Elle est tirée d'une histoire vraie. La guerre se déroulant en Europe, certains ont fui, comme certains aujourd'hui fuient la guerre pour venir en Europe. La Bible,

## « Le théâtre est une loupe, de la réalité augmentée, de la vie en plus grand »

ici, est instrumentalisée et mène à la violence, la barbarie, à l'extrémisme. C'est ce que Kaiser veut montrer : la question du groupe qui trouve un bouc émissaire pour se fédérer. C'est mon premier spectacle aussi noir et abrupt mais je crois que Kaiser avait besoin de cette brutalité-là. Cette pièce est teintée d'horreur parce que Kaiser lui-même est dans un climat qui inspire cela. »

Dans ce huis clos avec vue sur la mer, il est impossible de ne pas voir une métaphore du travail et des aspirations de Thomas Jolly. Partout, il y a groupe, pour le meilleur et pour le pire. Partout, il y a troupe. Thomas Jolly dit l'équilibre précaire de notre monde. Il dit la folie et la monstruosité et il en donne le spectacle, afin que plus instruits, nous retournions au théâtre de notre monde plus armés, prévenus. ■

## SPECTACLES

**2007** : *Arlequin poli par l'amour* de Marivaux au Trident à Cherbourg.

**2008** : *Toâ* de Sacha Guitry au Trident à Cherbourg.

**2014** : *Henry VI* de William Shakespeare au Festival d'Avignon.

**2015** : *Richard III* de William Shakespeare au théâtre de l'Odéon.

**2016** : *Le Radeau de la Méduse* de Georg Kaiser au Festival d'Avignon et *Eliogabalo* de Francesco Cavalli à l'Opéra de Paris.

**2017** : *Fantasio* de J. Offenbach à l'Opéra-Comique.

Pour suivre l'actualité de la compagnie La Piccola Familia : [www.lapiccolafamilia.fr](http://www.lapiccolafamilia.fr)

Rubrique réalisée par Hamda El Khiri

# ÉLECTIONS LÉGISLATIVES, BILAN INCERTAIN

**Pour la quatrième fois depuis l'inversion du calendrier électoral en 2002, la présidentielle précédant les législatives, l'électorat donne au Président fraîchement élu une majorité à l'Assemblée nationale. À y regarder de plus près, le gouvernement ne dispose pas, pourtant, d'un blanc-seing.**

Environ 25 millions d'abstentions, blancs et nuls au premier tour des législatives, contre 11,5 le 21 avril. 1,5 million de voix d'écart entre le premier (E. Macron) et le quatrième (J.-L. Mélenchon) au premier tour de la présidentielle. L'Assemblée nationale aux couleurs de LREM (La République en marche), mouvement – et non parti politique – créé il y a un an, montre bien ce qu'est devenue la V<sup>e</sup> république : pouvoirs exécutifs et législatifs s'incarnent dans une fonction présidentielle sur laquelle tout repose.

38,5 % seulement des électeurs se sont exprimés. Manquent à l'appel, et sans surprise, les 18-34 ans, qui s'étaient mobilisés lors de la présidentielle, les ouvriers et employés, les personnes à faible revenu, CSP qui composent en grande partie l'électorat du Front national et de la France insoumise. Les raisons de la défection ne sont pas nécessairement un désintérêt pour la politique, mais plutôt le sentiment que les dés sont jetés et qu'il n'y a rien à attendre des législatives. Le phénomène est aggravé par un manque de cohérence entre les projets présidentiels et législatifs proposés par les partis de droite et de gauche en recom-

position, et par l'incertitude sur le positionnement possible de certains candidats après leur élection.

## Une majorité fragile

La République en marche dispose d'une majorité absolue à l'Assemblée nationale ; reste à voir si une réelle opposition pourra émerger et faire preuve d'efficacité alors que la gauche a constitué trois petits groupes parlementaires. Et surtout, une Assemblée composée à moitié de député-e-s issu-e-s des catégories socioprofessionnelles supérieures saura-t-elle représenter et redonner espoir aux Français modestes, les mêmes qui ont estimé que leur voix ne serait pas entendue et se sont majoritairement abstenus ? L'absence de femmes à tout poste de pouvoir (présidences de l'Assemblée comme des groupes parlementaires), alors qu'elles occupent 40 % des



© Olivier Teytaud

sièges, est un premier signal de mauvais augure.

Les mois à venir seront cruciaux : l'effet Macron suffira-t-il à maintenir la cohésion d'une majorité hétérogène ? L'Assemblée renouvelée, avec ses 415 nouveaux élus, saura-t-elle représenter tous les Français, ou jouera-t-elle un simple rôle de godillot ? ■

**Valérie Sipahimalani**

## UN NOUVEAU GOUVERNEMENT

**Même si le scénario annoncé d'une écrasante majorité pour LREM – autour de 450 députés – n'a pas eu lieu, le président de la République dispose aujourd'hui des leviers pour faire passer ses réformes.**

Le choix des ministres, en outre, atteste de la volonté d'Emmanuel Macron de tout maîtriser. Il affiche lors du remaniement une ouverture vers la société civile. Néanmoins, il garde aux postes clés des

ministres pleinement disposés à mettre en œuvre sa politique libérale, qu'ils soient issus de la droite comme Gérard Darmanin à l'Action et aux Comptes publics et Bruno Le Maire à l'Économie et aux Finances ou

du PS comme Gérard Collomb, à l'Intérieur, en charge des mesures sécuritaires.

Tous les choix ont été pesés pour conforter l'image d'un Président « en même temps » de droite et de gauche et poursuivre le travail de brouillage des codes qui est sa marque de fabrique. Cette tactique porte ses fruits puisque l'opposition de droite s'est divisée, qu'une partie des députés LR votera la confiance au gouvernement, les députés « constructifs » récompensés par une questure accordée lors d'une séance houleuse le 28 juin.

La situation actuelle est paradoxale : le faible nombre de députés résolus à combattre des mesures régressives, sur les retraites, la protection sociale... laisse largement le champ libre au gouvernement mais celui-ci aura à structurer un mouvement, « En Marche », qui ne l'est pas, sans compter l'opposition qui peut assez rapidement se manifester dans la rue. ■

**Frédérique Rolet**

### ORDONNANCES

Après l'utilisation du 49-3 par le gouvernement dirigé par Manuel Valls, le président de la République entend réformer le code du travail par la voie d'ordonnances, sans débat au Parlement. Certes, l'article 38 de la Constitution de 1958 prévoit que le gouvernement puisse demander au Parlement l'autorisation de prendre des mesures relevant du domaine législatif pendant un délai limité et sur des sujets précisés. Les ordonnances sont prises en Conseil des ministres après avis du Conseil d'État.

Auparavant, les deux assemblées doivent voter une loi d'habilitation donnant ce cadre. Ainsi a été présenté au Conseil des ministres du 28 juin le projet de loi d'habilitation permettant la réforme par ordonnances du code du travail. Les ordonnances examinées en Conseil des ministres à la fin de l'été devront être ratifiées pour exécution par la voie parlementaire. Voilà pour le cheminement légal mais qu'en est-il du débat démocratique quand une majorité de Français continue à refuser ce que prévoit une mouture aggravée de la loi El Khomri ?



# DU BILAN 2016 AU PROJET 2018

Alors que l'élaboration du budget 2018 est lancée avec l'envoi aux ministres des lettres de cadrage, la Cour des comptes a rendu fin mai son rapport sur l'exécution budgétaire 2016.

Ce rapport établit qu'« en matière de recrutement sur les 42 338 emplois créés entre 2012 et 2016 [dans l'enseignement scolaire], 36 626 ont été effectivement pourvus ». La crise de recrutement reste aiguë, notamment dans certaines disciplines, et ce malgré une programmation sur cinq ans. Et les prévisions d'effectifs d'élèves dans le second degré pour les années qui viennent montrent que les besoins restent très importants. Sur le terrain, les conséquences se font de plus en plus sentir, en particulier lors des mouvements intra 2017 qui ont laissé vacants de très nombreux postes en établissement comme en ZR.

## Projets pour 2018

Aucun chiffre n'est connu, mais la démarche l'est : « Responsabiliser les administrations publiques afin que celles-ci ne soient plus évaluées seulement sur leur capacité à obtenir des crédits, mais aussi sur leurs



postes, sauf pour dire que « créer des emplois apporte plus de problèmes que cela n'en résout ».

Le problème à résoudre est pourtant bien celui de programmer les créations d'emploi et les recrutements, sauf à considérer que les besoins sont inexistantes ou que la solution réside ailleurs : recourir tou-

jours plus aux heures supplémentaires, faire des AED des sortes d'« auxiliaires » des professeurs pour assurer les remplacements, avoir recours massivement aux jeunes en service civique pour assurer à peu de frais des missions qui aujourd'hui sont marginalisées par manque de personnels.

Par ailleurs, le programme présidentiel prévoit de supprimer 50 000 emplois de fonctionnaires d'État sans toucher aux effectifs de la police et de la gendarmerie. L'Éducation nationale qui représente la moitié des effectifs de la Fonction publique d'État sera inévitablement ponctionnée si ce programme s'applique. Et le second degré en tout premier lieu.

Le ministre de l'Éducation nationale s'est peu exprimé encore sur la question des

capacités à faire des économies », d'après Matignon. Pour le SNES-FSU, cette programmation est essentielle pour donner aux jeunes des perspectives et doit intégrer la création de prérecrutements pour faciliter la préparation des concours. ■

Fabienne Bellin



## FEUILLE DE ROUTE : DES MINISTRES BIEN CADRÉS

Dans une circulaire parue le 25 mai 2017, le Premier ministre fixe à ses ministres la méthode de travail du nouveau gouvernement : une manière de responsabiliser ses ministres tout en les surveillant de près.

Édouard Philippe rappelle à ses ministres qu'ils sont soumis à une obligation d'exemplarité, en insistant d'une part sur la nécessité de transparence du patrimoine qu'ils détiennent afin d'éviter tout conflit d'intérêts et d'autre part sur la « collégialité » qui implique la recherche de consensus entre ministres avant d'en appeler à l'arbitrage du Premier ministre. Mais c'est du côté de « l'efficacité » que la méthode mise en avant apparaîtrait le plus clairement.

### « Exemplarité, collégialité et efficacité »

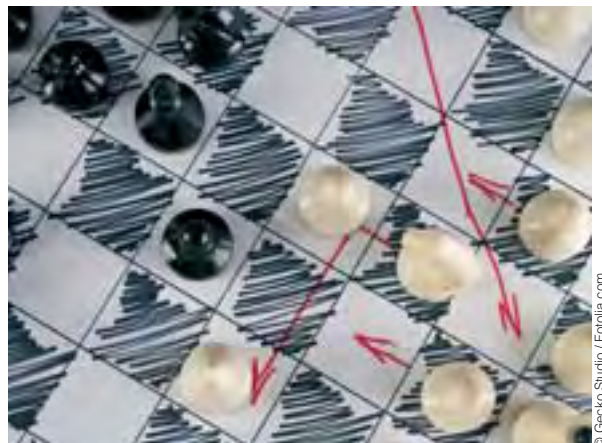
Édouard Philippe insiste d'abord sur la nécessité de disjoindre cabinet ministériel et directeur d'administration centrale dont la nomination, se fait en Conseil des ministres, manière de dire qu'ils sont, aussi, sous son autorité.

Se dégage très nettement un fonctionnement responsabilisé des ministres : chacun doit

mettre en œuvre les directives du gouvernement, mais sous contrôle du chef d'État. Les compétences des cabinets ministériels devront se « centrer sur des fonctions politiques », l'administration centrale ayant « en charge de mener à bien les politiques publiques dans le cadre de l'action gouvernementale ». C'est eux qui viendront défendre les décisions ministérielles auprès du chef du gouvernement.

« La méthode de travail gouvernementale s'appuiera également sur une nouvelle gouvernance entre les cabinets du président de la République et du Premier ministre avec la nomination de conseillers conjoints. »

Au final, on le voit, des ministres très encadrés, à qui on laisse, avec leur cabinet, la



défense de l'orientation générale du gouvernement mais auprès de qui on nomme directeurs d'administrations centrales et conseillers conjoints chargés de la mise en œuvre des décisions et en lien direct avec Président et Premier ministre. ■

Thierry Ananou

# RÉFORME : VARIATIONS SUR LE MÊME THÈME

Le ministre a écrit aux chefs d'établissement pour expliciter l'organisation de la rentrée suite à l'arrêté du 16 juin 2017 modifiant l'arrêté du 19 mai 2015.



Il faut voir dans l'ouverture rapide du dossier le fruit de la lutte résolue menée par le SNES-FSU et les personnels, très majoritairement opposés à cette réforme. Les amendements du texte initial permettent un assouplissement de la mise en œuvre de l'AP et des EPI, et le rétablissement total ou partiel d'enseignements supprimés ou mis à mal par la réforme, renommés enseignements facultatifs (sections bilangues, européennes, LCA). Cependant, au nom de l'autonomie des établissements une nouvelle étape de dérégulation est franchie.

## Pas de moyens supplémentaires

En effet, les enseignements facultatifs peuvent être financés soit sur la marge horaire de 3 heures soit par des dotations spécifiques. Or au CSE, la DGESCO a précisé qu'aucun moyen supplémentaire ne sera distribué pour rétablir les enseignements de langue (anciennes, vivantes, régionales). Il faudra donc pour les mettre en œuvre puiser sur la marge d'autonomie qui a déjà été répartie au risque de créer de tensions et de mettre en concurrence les disciplines, les collègues. Ces enseignements deviennent des moyens de différencier l'offre scolaire et participent à l'établissement d'un marché scolaire concurrentiel qui ne pourra que creuser les inégalités et mettre encore plus à mal la mixité scolaire. Il faut utiliser ce texte avec pragmatisme. Le manque de moyens limitera les révisions de

répartition horaire de la DGH. Pour le SNES-FSU, le rétablissement d'une section bilangue ou européenne doit obtenir l'aval du Comité technique académique afin d'éviter une concurrence sauvage entre les collèges publics.

## Que faire de l'arrêté ?

Si le chef d'établissement a conservé des heures en réserve ou si la répartition votée fait la part belle aux EPI et à l'AP qui ne devraient pas être fléchés dans la répartition des moyens par discipline, alors il faut s'appuyer sur le nouveau texte pour agir et rétablir ce que la réforme a détruit. La priorité est évidemment d'annuler les compléments de service. D'abord réunir les personnels en AG ou en HIS afin d'élaborer collectivement et solidairement de nouveaux choix de répartition sans mettre des collègues en difficulté

et aussi élaborer une motion demandant le financement spécifique des enseignements facultatifs.

Demander à faire inscrire ce point à l'ordre du jour de la convocation au CA de fin d'année ou lors du vote de cet ordre du jour ; ou encore exiger la tenue d'un CA s'il n'est pas prévu. Une commission permanente est auparavant obligatoire dans ce cas.

Alors que certains tiennent à conserver la réforme du collège et que d'autres prétendent retourner au collège d'avant, le SNES-FSU considère cet arrêté comme une première étape et continue de demander l'ouverture de négociations pour un autre collège, respectueux de la professionnalité des enseignants, au service des apprentissages des élèves. ■

Fabienne Sentex, Anne-Sophie Legrand

## « DEVOIRS FAITS » !

Le ministre a annoncé que les devoirs au collège seraient travaillés sur un temps d'étude accompagnée, de 16 à 18 heures, appelé « devoirs faits » dès la rentrée 2017.

Ce dispositif participe théoriquement à la lutte contre les inégalités tout en permettant de « créer une forme de tranquillité en famille sur ces sujets [...], et avoir du temps heureux en famille ». Le ministre pense employer des enseignants payés en HSE, des AED, des emplois de service civique et des associations pour les encadrer.

Si une réflexion doit être menée pour réduire les inégalités creusées par les devoirs effectués à la maison, l'efficacité de l'aide aux devoirs nécessite qu'elle dispose de moyens spécifiques et de personnels qualifiés. Le SNES-FSU sera donc particulièrement vigilant sur cette question. Il demande le maintien des dispositifs existants et des financements afférents quand ils satisfont les équipes, en particulier dans les collèges de l'éducation prioritaire.



## DIPLÔME NATIONAL DU BREVET ILLISIBLE...

Épreuve orale problématique, épreuves écrites aux contenus contestables, un positionnement sur les domaines du socle qui n'a aucun sens, des disciplines non prises en compte, des applications qui renouent avec un LPC, des dysfonctionnements pour l'orientation... le DNB est à repenser dans toutes ses dimensions.

Le SNES-FSU demande au nouveau ministre de revoir l'épreuve orale du DNB qui génère de grandes inégalités entre les établissements et entre les élèves, notamment du fait de la diversité des projets possibles (EPI, parcours) et de la diversité des grilles d'évaluation (locales). Un cadrage plus strict doit permettre de recentrer l'épreuve sur les contenus travaillés en classe en lien avec les programmes.

### Évaluation au service des apprentissages

Il demande aussi une simplification des modalités du DNB pour plus de lisibilité. La prise en compte du positionnement des élèves sur les domaines du socle pour le DNB doit être remplacée par le contrôle continu de l'ensemble des disciplines. Le DNB valide les acquis du collège, sans nécessité d'évaluer le socle pour lui-même. En tout état de cause, dans la situation réglementaire actuelle, le positionnement des élèves sur les huit composantes du socle doit être organisé dans le respect des textes : lors du conseil de classe du 3<sup>e</sup> trimestre, dans une approche globale avec la contribution de toutes les disciplines.

Le SNES-FSU rappelle que l'évaluation est au service des apprentissages des élèves. Les enseignants doivent donc être libres de choisir les modalités d'évaluation qu'ils souhaitent. Les chefs d'établissement



© Clément Martin

n'ont pas à prendre le contrôle des grilles d'évaluation de l'oral du DNB, ni du positionnement sur les composantes du socle, ni du choix entre évaluation chiffrée ou d'un autre type.

### Incompréhensibles

Par ailleurs, certaines applications permettant de rendre compte de l'évaluation des élèves au cours de l'année posent problème par leur rigidité et l'imposition d'évaluations d'items ou de sous-items renouant avec le LPC et générant des bulletins incompréhensibles. Aucun logiciel ne doit être imposé aux

équipes, et le LSU ne doit générer aucun travail supplémentaire pour les équipes.

Quant aux premiers sujets du DNB à Pondichéry, en Amérique du Nord et au Liban, ils comportent pour certains des documents approximatifs, peu d'exigence de connaissances, des énoncés avec des implicites, certains sujets laissant peu de place pour l'esprit critique... Le SNES-FSU a demandé en Conseil supérieur de l'éducation l'ouverture de discussions sur l'évaluation des élèves, en particulier sur les modalités du DNB et l'épreuve d'oral. ■

Sandrine Charrier

## DÉPOSSÉDÉS DE L'ÉVALUATION

Après des mois de pression sur les collègues concernant leur mode d'évaluation, certains chefs d'établissement ont modifié le positionnement des élèves sur les domaines du socle.

Désormais l'évaluation du socle en fin de cycle 4, écrasant l'échelle des résultats sur quatre niveaux de maîtrise, compte trois fois plus que les moyennes disciplinaires dans le barème d'Affelnet et donc dans l'affectation en lycée.

À Paris, par exemple, Affelnet a été testé en « off » et a donné des résultats catastrophiques. Malgré un algorithme d'harmonisation

selon la catégorie du collège, le barème sélectionnant les élèves à l'entrée des lycées sous forte pression ne sont plus assez discriminants.

### Ouvrir des discussions

De plus, au mépris de la professionnalité des collègues, des chefs

d'établissement, à Paris comme ailleurs, ont monté le niveau de positionnement des élèves ; ce qui montre bien à quel point l'évaluation est déconnectée des apprentissages.

Le SNES-FSU a demandé en Conseil supérieur de l'éducation l'ouverture de discussions sur l'évaluation des élèves car il est en effet urgent de revoir les bilans périodiques et finaux ainsi que les modalités du DNB.

Il organisera un colloque sur l'évaluation des élèves lors de l'année scolaire 2017-2018. ■

F. S. et A.-S. L.



© Rudite / Fotolia.com

# BACCALAURÉAT 2017 :

## DE BONNES CONDITIONS D'EXAMEN, C'EST POSSIBLE !

**720 000 candidats ! Le nombre n'a jamais été aussi élevé depuis 2012. Avec l'épreuve anticipée de français, cela porte le nombre d'élèves à plus de 1,25 million. Avec de tels effectifs, l'institution doit être en mesure de garantir le bon déroulé des épreuves. C'est une affaire de moyens et de volonté politique !**

Comme chaque année, la presse relaie, souvent avec complaisance, les « couacs » liés à l'organisation des épreuves terminales du baccalauréat. Fraudes, erreurs de sujets, copies égarées ou volées, tous ces dysfonctionnements servent souvent le discours désormais convenu sur cet examen national considéré comme trop lourd, trop coûteux voire inutile. Tout cela, ajouté aux difficultés d'affectation

dans l'enseignement supérieur devrait-il donc « sonner le glas du baccalauréat, dans sa forme actuelle » comme l'affirme le SNPDEN, syndicat majoritaire des personnels de direction ?

Les problèmes d'organisation ne sont

pas nouveaux et surtout ne sont pas tous du même ordre. Prenons par exemple la délégation du transport des copies à une entreprise peu au fait des contraintes liées aux examens... Impossibilité d'adapter les dates de retrait des copies, voire même copies perdues pendant trois jours (académie de Toulouse), voilà les délais de correction amputés d'autant !

### Conditions de corrections inacceptables

D'ailleurs, les correcteurs de philosophie protestent une fois de plus contre les conditions de correction qui leur sont imposées par une pétition et un appel à la grève le jour de la saisie des notes. De même, savoir qu'il n'a pas été possible d'assurer l'envoi des convocations nécessaires à la tenue des réunions d'harmonisation en histoire-géo à Paris n'est pas plus acceptable. Cette situation est d'autant plus inadmissible que certains rectorats ont montré leur capacité à mettre les conditions



© Olivier Teytaud

de correction en conformité avec l'avis du CHSCTM de l'automne dernier sur les épreuves anticipées de français. Il est maintenant urgent de généraliser ces préconisations à l'ensemble des épreuves. Garantir au bac le titre de diplôme national, premier grade universitaire, suppose que l'Éducation nationale s'en donne les moyens. ■ Claire Guéville



## BAC TECHNOLOGIQUE ÉVALUATION SANS LES ENSEIGNANTS ?

**Les baccalauréats technologiques sont soumis à une évaluation par compétences depuis la réforme de 2010. Pour répartir les compétences sur les différentes épreuves sont donc apparues des grilles d'évaluation, qui posent de nombreux problèmes aux correcteurs et aux jurys.**

Les projets en STI2D sont par exemple évalués à partir de huit compétences sur une échelle allant de 0 à 3, donnant juste l'intitulé de la compétence visée – au mieux absconse – et un commentaire, d'une ligne, pour aider à différencier les différents niveaux.

### Notes harmonisées ou gonflées ?

Dans les faits, la grille tend à concentrer les notes entre 10 et 12, permettant aux élèves les plus faibles d'obtenir une note aux alentours de 10, rarement en dessous, car les notes inférieures doivent être justifiées. *A contrario*, il est souvent difficile de mettre le maximum dans les compétences et les très bons élèves se retrouvent souvent avec des notes autour de 15, alors qu'ils pourraient monter à 18-20 sans la grille. À cela s'ajoute une harmonisation des notes qui échappe souvent aux évaluateurs.



© Umenphotos / Fotolia.com

Prenons l'exemple de l'épreuve écrite d'enseignements technologiques transversaux : chaque question est évaluée de 0 à 3 ou classée « Non traitée » avec un niveau de satisfaction

de la réponse. Ces résultats sont ensuite « harmonisés » par un petit groupe souvent composé de Directeurs délégués aux formations professionnelles et technologiques (DDFPT) aux ordres de l'inspection, puis présentés aux enseignants sous forme d'un tableur équipé d'un curseur qui permet d'attribuer aux questions peu ou pas traitées un poids faible, voire de les placer hors barème. Ce curseur permet aussi d'augmenter la moyenne académique en mettant des questions en bonus. En 2015, la moyenne de l'épreuve d'ETT dans l'académie de Créteil est ainsi passée de 7 à 12/20.

Voilà comment les enseignants sont déposés de leur évaluation dans une épreuve majeure du baccalauréat STI2D (coefficient 8 sur 42) ! ■ Guy Friadt, Pierre-Paul Zeil



## APB, DE LA GESTION DE FLUX À LA GESTION DE CRISE

**Candidats mis « en attente » sur des formations ouvertes à tous, propositions farfelues : APB a encore fait des siennes. Résultat : nombre d'élèves n'ont toujours pas d'affectation dans le supérieur.**

Début juin, les sections académiques d'Île-de-France du SNES-FSU ont fait part de la « consternation » et de « l'incompréhension » de nombreux élèves et personnels, suite aux premiers résultats d'Affectation post-bac (APB). Cette situation n'est cependant pas spécifique aux trois académies franciliennes. À l'issue du second tour, 115 formations, dont 15 « pastilles vertes » (c'est-à-dire ouvertes) restent « sous tension ». Il s'agit majoritairement des STAPS, mais aussi des sciences de l'éducation, de la psychologie, du droit... La poussée démographique était connue et prévisible et elle va encore s'accroître dans les années à venir. Le manque dramatique de volonté politique pour améliorer l'accueil et augmenter le nombre de places dans l'enseignement supérieur, et singulièrement à l'Université, a créé un véritable goulet d'étranglement pour des bacheliers toujours plus nombreux. Au cœur du système, APB est un

outil qui n'est pas mauvais en soi, mais dont le paramétrage pose régulièrement problème d'autant plus qu'il change pour partie tous les ans. Par exemple, les réorientations à l'issue de L1 sont depuis cette année en concurrence directe avec les premières affectations, ce qui n'a pas manqué de désorganiser le système et a surtout rendu inopérantes nombre de stratégies individuelles.

### Au-delà du « bug »

Plus généralement, cette crise de l'affectation dans le supérieur s'inscrit dans un contexte politique où les gouvernements successifs ont laissé se multiplier le recours injuste au tirage au sort et les formations dites à « capacité limitée ». Par ces biais, le ministère instille l'idée de sélection à l'entrée de l'Université pendant que certains acteurs plus ou moins bien intentionnés expliquent que le baccalauréat ne servirait à rien, puisqu'avec APB, l'af-



© Reddavebatave / Fotolia.com

fectation se fait sur les notes des deux premiers trimestres. Or, les bulletins n'ont de sens pour la sélection sur dossier que parce que l'évaluation tout au long de l'année est cadrée par les épreuves terminales et nationales du bac. Il est certes indispensable de faire le bilan du fonctionnement d'APB, mais il est surtout urgent de rétablir une vraie ambition politique, pour assurer aux bacheliers une poursuite d'études réussie. ■ **Romain Geny**

## HISTOIRE-GÉO FAUSSES POLÉMIQUES, VRAIS ENJEUX !

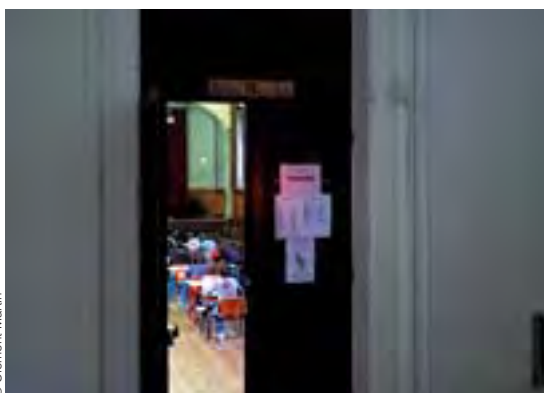
**Les « couacs » et « bugs » dans l'organisation du baccalauréat sont toujours montés en épingle par celles et ceux qui souhaitent en finir avec les épreuves terminales. Cette année, après la presse, les pétitions d'élèves, c'est le SNPDEN qui a attaqué l'épreuve d'histoire-géographie.**

Le syndicat majoritaire des chefs d'établissement s'est inquiété le 22 juin de sujets qui semblaient participer au « concours Lépine des sujets les plus hors-sol », citant la composition d'histoire en Terminale L et ES qui interrogeait les candidats sur « *Socialisme, communisme et syndicalisme en Allemagne depuis 1945* ».

### Loin des réalités

Comment comprendre qu'un sujet qui n'était à tout prendre qu'une question de cours ait pu susciter tant de critiques ? Le mécontentement des collègues est compréhensible quand l'institution ne les a pas suffisamment informés de la réécriture, en 2015, des fiches Eduscol indiquant les sujets de composition pouvant « tomber ».

Le grand public, lui, peut être surpris qu'une question avec cet intitulé complexe soit enseignée au lycée. Mais pourquoi pointer ce chapitre plutôt qu'un autre ? Et surtout pourquoi ne pas avoir écouté plus tôt la profession ?



© Clément Martin

Elle déplore depuis 2013 que l'architecture des programmes d'histoire-géographie ne permette plus d'interroger à l'épreuve de composition, au bac, que sur des intitulés de chapitre et sur des croquis appris par cœur en géographie. Elle explique en vain que ce sont les effectifs dans les classes, la quantité de questions à traiter, qui ne permettent plus de travailler de manière satisfaisante les méthodes propres à l'histoire et à la géographie, et d'approfondir les notions.

Quand la profession montre les programmes du cycle terminal, la forme de l'épreuve d'histoire-géographie, et les conditions d'enseignement intenable, le SNPDEN regarde le sujet de composition « hors-sol »... ■

**Amélie Hart-Hutasse**

# HAUSSE DE LA CSG : VERS UNE ÉTATISATION DE LA SÉCU ?

**Le Président a annoncé pour janvier 2018 une réorganisation du financement de la protection sociale, dont l'axe central consisterait en une hausse de la CSG. En apparence technique et anodine, cette mesure est le pivot d'une transformation radicale de notre système de protection sociale.**

**P**our les salariés actifs du privé, la suppression des cotisations salariales maladie (0,75 %) et chômage (2,40 %), associée à une hausse de la CSG de 1,7 point, pourrait être populaire, car elle entraînerait une légère hausse du salaire net. Côté recettes, le manque à gagner serait plus que compensé par la hausse de la CSG qui est assise sur tous les revenus. Mais, pour les retraités considérés comme « aisés » (ceux qui gagnent plus de 1 200 € par mois), la hausse de CSG ne serait pas compensée puisque'ils ne paient plus les cotisations dont la suppression est programmée. C'est également le cas des fonctionnaires, pour lesquels les modalités de compensation ne sont à ce jour pas précisées.

## Fiscalisation

Parallèlement aux inégalités qu'elle provoque, cette mesure est une pièce essentielle d'une réforme profonde de notre protection sociale. Présentée comme une décision permettant d'accroître le pouvoir d'achat, elle est surtout associée au projet d'universalisation de l'assurance chômage avec son extension aux salariés démissionnaires et aux travailleurs indépendants. Mais pour que ces derniers puissent être couverts, il faut qu'ils contribuent au financement. On aurait pu mettre en place une cotisation spécifique sans sup-



© Clément Martin

primer la cotisation salariale, mais le choix a été fait de basculer sur la CSG pour « étatiser » l'Unedic (organisme paritaire qui définit les règles et gère l'assurance chômage) et faire reculer le pouvoir des partenaires sociaux dans ce domaine.

Cette réforme modifierait par ailleurs le périmètre des prestations financées par la CSG. En effet, jusqu'à présent ses recettes sont strictement affectées au financement de prestations dites non contributives (maladie, autonomie, solidarité vieillesse, famille). Aujourd'hui, un salarié ayant perdu son emploi dans certaines conditions et ayant cotisé suffisamment longtemps perçoit pour une période donnée une allocation proportionnelle à son salaire. Avec la réforme annoncée, on changerait de logique, puisqu'on affecterait une partie de la CSG au financement d'une prestation contributive, l'assurance chômage. Dans le cadre d'un financement par la CSG, ce lien entre la contribution (la cotisation) et la prestation serait profondément distendu puisque tous les types de revenus – y compris ceux des retraités – participeraient à son financement.

## Vers un « forfait chômage » ?

On sort donc explicitement du principe des assurances sociales pour prendre le chemin d'un système étatique d'assistance avec en ligne de mire une déconnexion entre l'allocation chômage et le salaire, et à l'extrême une prestation publique forfaitaire, qui pourrait être complétée par un système complémentaire privé. ■

**Hervé Moreau**

# COUP DE CHAUD AU MINISTÈRE !

**Dans les salles de cours, mais aussi d'examens, les dernières semaines ont été éprouvantes. Mais les élèves au bord du malaise ont pu compter sur la sollicitude ministérielle...**

**L**e ministère a, dans sa très grande sagesse, su réagir rapidement à la canicule que subissaient les établissements scolaires et accessoirement les élèves et les personnels ! C'est un communiqué rafraîchissant comme une brise d'été qui est venu rappeler les solutions salvatrices : « *Ne pas surexposer les élèves au soleil, leur donner à boire de l'eau à température ambiante tout en veillant à sa qualité, garder les enfants dans une ambiance fraîche* »... Malgré son évident bon sens, le ministère semble oublier que les bâtiments scolaires ne sont pas souvent conçus pour faire face à la canicule, avec des températures qui peuvent atteindre plus

de 30 °C dans les classes. Il faut reprendre la réflexion sur la conception des établissements scolaires (avec les collectivités territoriales de métropole et celles d'outre-mer qui vivent cela plus souvent !) bénéficiant de systèmes de ventilation ou de climatisation adaptée. D'autre part, rappelons qu'il n'y a pas, dans notre beau pays, de limites précises en degré pour arrêter de travailler ! ■

**Daniel Lecam**



© Samaneis 1984/Fotolia.com

© Contrastwerkstatt/Fotolia.com



# CALAIS : DE NOUVEAU DANS L'IMPASSE

À Calais, la situation des migrants a empiré, mêlant entrave à la solidarité, répression policière et propos inadmissibles du ministre de l'Intérieur.

Des organisations de la société civile se révoltent contre la situation indigne faite aux migrants. En effet, les propos d'Emmanuel Macron entrent en contradiction avec les orientations et décisions mises en œuvre sur le terrain par G. Collomb, ministre de l'Intérieur : cette confusion de façade en dit long sur les intentions claires et cohérentes de ce gouvernement qui entend s'inscrire dans la continuité d'une politique migratoire qui prône l'exclusion. Ce sont les migrants qui pâtissent de la brutalité de cette politique : et ce sont les aidants qui sont, désormais, « empêchés » de leur venir en aide.

## Indignation de la société civile

Dans une lettre ouverte, les organisations Amnesty, CCFD-Terre Solidaire, CRID, Emmaüs France, Emmaüs international et le Gisti (premiers signataires) ont interpellé le gouvernement et appelé à un changement radical de sa politique migratoire. Les extraits suivants de la lettre en témoignent : « Le ministre de l'Intérieur a fait connaître ses premières intentions en matière de politique migratoire, et nous déplorons qu'y manque l'engagement impératif de mettre un terme

aux violences policières à l'encontre des migrants et des réfugiés. De même, aucun mot n'a été prononcé pour annoncer la fin de l'intimidation à l'égard de citoyens ou associations, qui sur le terrain s'efforcent d'assurer accueil et solidarité à leur égard. [...] Nous, membres d'associations nationales, collectifs de migrants ou citoyens réunis dans des initiatives locales de solidarité avec eux, composons une grande partie de la "société civile" organisée qui, tous les jours, sillonne le terrain pour pallier les manquements, l'aveuglement et l'inhumanité des politiques publiques. Nous avons vu des dizaines de milliers de personnes, ces derniers mois, s'engager dans leur quartier ou dans leur village, pour témoigner de l'humanité la plus élémentaire. [...] Nous qui construisons chaque jour une France solidaire et accueillante, nous appelons donc le président de la République

et le Premier ministre à convoquer d'urgence une conférence impliquant tous les acteurs, afin qu'émergent des politiques alternatives d'accueil et d'accès aux droits, empreintes de solidarité et d'humanité ».

## La justice donne raison à la solidarité

Est-ce la conséquence de cette lettre ? Le tribunal administratif a été saisi de cette situation et a rendu le 26 juin une décision qui stipule que des repas doivent être distribués aux migrants de Calais : un premier pas vers un peu d'humanité dans le pays des droits de l'Homme ? ■ **Véronique Ponvert**



## TROIS QUESTIONS À CATHERINE PIECUCH



**L'US Mag :** *Quelle est la situation des migrants à Calais aujourd'hui ?*

**Catherine Piecuch :** Depuis janvier, les migrants sont de retour à Calais et dans le Dunkerquois. Situation tout à fait inévitable puisque la situation géographique de la ville n'a pas changé – elle est le point de passage obligé vers la Grande-Bretagne – et que les accords du Touquet qui délèguent en quelque sorte le contrôle du passage de la frontière, sont toujours en vigueur. Le « démantèlement » médiatique d'octobre ne pouvait donc qu'être une impasse. Nombre de jeunes mineurs à qui on avait promis la Grande-Bretagne en raison de leurs liens familiaux avérés sont revenus dès janvier parce qu'on les avait trompés. Aujourd'hui, les associations d'aide estiment entre 500 et 600 le nombre d'exilés présents, essentiellement Érythréens, Ethiopiens, Soudanais et quelques Afghans et Irakiens, dont beaucoup de mineurs.

**L'US Mag :** *Y a-t-il une dégradation des droits des migrants ?*

**C. P. :** Depuis la fermeture du camp, tous les lieux abandonnés ou désaffectés ont été murés à Calais, les barbelés autour des gares et du tunnel sous la Manche sont toujours présents et surveillés, jusqu'à 70 km autour de Calais, les aires d'autoroute sont fermées : une ville et ses voies d'accès sont en état de siège permanent contre l'éventuel étranger.

Depuis de nombreuses semaines, le harcèlement policier à l'encontre des exilés comme des bénévoles s'est intensifié. Après l'annulation par le tribunal administratif (TA) de l'arrêté municipal interdisant

la distribution de repas et d'eau, ce sont les forces de police qui chaque jour viennent presser les bénévoles, les enjoignant de stopper les distributions itinérantes. Sans aucune décision légale. Chaque jour, les bénévoles rusent pour aider, malgré tout. En plus des verbalisations quotidiennes aux motifs variés, l'essentiel est de faire pression et de décourager, voire intimider. Pressions aussi sur les exilés repoussés chaque nuit, à coup de lacrymogènes, derrière les grilles du mur de Calais. Plus de points de douche, de sanitaires : les autorités refusent d'en installer pour ne pas créer de « point de fixation ». Pas de prise en charge des mineurs – ce qui est une obligation légale – et plus de possibilité de déposer une demande d'asile à Calais : il faut se rendre à Lille à 110 km, avec de grands risques d'être arrêté au passage. Tout cela a été dénoncé une nouvelle fois par le Défenseur des droits.

**L'US Mag :** *Quelles sont les conséquences d'une telle atteinte aux droits fondamentaux ?*

**C. P. :** Dans ces conditions, il ne faut pas s'étonner que le Calais soit depuis des années un laboratoire des idées d'extrême droite. LR, FN, groupuscules identitaires divers, Civitas (qui a présenté une candidate aux législatives)... tous concourent à rendre responsables les exilés de tous les maux : déclin économique de la ville, chômage de masse et détresse sociale... Les gouvernements qui se succèdent depuis la fermeture de Sangatte en 2002, ont tous donné crédit à cette thèse. Et pourtant, malgré cette vision relayée régulièrement par la presse locale, des Calaisiens continuent à faire preuve de solidarité. Un signe d'espoir. ■

Propos recueillis par V. P.

# PROTECTION DES DONNÉES : CHOSE PROMISE...

**Le 18 mai dernier, le SNES-FSU et la CGT Éduc'action indiquaient saisir la direction des Affaires juridiques du ministère et la CNIL, suite à des instructions de la Direction du numérique pour l'éducation aux académies. C'est chose faite. Enjeux !**

Conscients que le numérique enrichit leurs outils pédagogiques, et poussés par des injonctions multiples à s'y engager encore plus, les collègues cherchent depuis longtemps, souvent seuls, des solutions techniques permettant de répondre à ces deux objectifs. L'institution se fait alors fort de relayer ce qu'elle voit parfois comme de « bonnes pratiques », sans prendre la mesure des enjeux concernant la protection des données. Mais en demandant d'apprendre aux élèves à veiller sur leur « e-réputation » !

## Précaution des données

Avec le plan « tablettes », le ministère s'est trouvé confronté à la dure réalité que

nombre de citoyens ignorent dans leur usage quotidien des outils numériques : les opérateurs (ici Google, Apple et Microsoft) ont une mainmise totale sur les données qui circulent *via* leurs applications, et personne ne sait lesquelles sont ainsi récupérées. Sans doute par pragmatisme, la DNE, dans un courriel aux délégués académiques au numérique et aux directeurs des systèmes d'information, laisse entendre qu'il n'y a aucun obstacle à connecter les annuaires avec les applications de ces entreprises. La CNIL, que le SNES-FSU rencontrera prochainement, est plus circonspecte. Depuis, de nombreuses voix, dont la FCPE, s'élèvent pour réclamer des éclaircissements, sans que le ministère réagisse.

Le problème posé est celui de la protection des données des élèves et des personnels. En effet, la mise à disposition d'outils « gratuits » offre la possibilité aux GAFAM\* et à d'autres d'utiliser les données récupérées – souvent à l'insu de l'utilisateur – pour les analyser, voire les vendre à d'autres sociétés, et ce sans aucun cadre réglementaire contraignant. Or ces outils sont communément utilisés sans précaution. Des chefs d'établissement, par exemple,



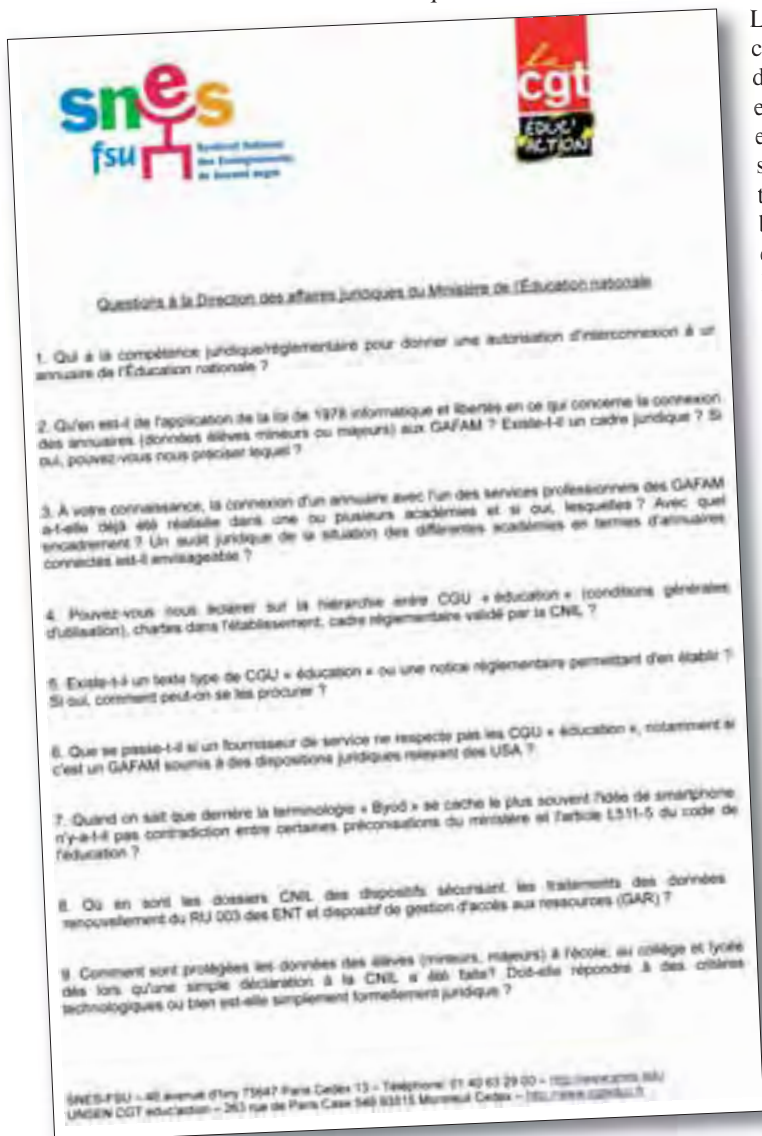
© Olivier Teyssaud

s'en servent pour demander les vœux des collègues en fin d'année, assortis parfois d'informations du type adresse de vacances, raisons des choix demandés... ou pour mettre à disposition des documents administratifs. La même inquiétude concerne les logiciels de vie scolaire, devenus notre quotidien professionnel, mais qui parfois ne respectent pas certaines lois ou réglementations concernant les données qu'ils gèrent.

Il est temps que le ministère clarifie sa politique numérique de façon transparente et concertée, comme le demande le SNES-FSU depuis des années. Si l'on en croit l'actualité récente, le combat ne fait que commencer... ■

**Jean-François Clair, Thomas Brissaire**

\* Acronyme désignant les grands groupes du numérique : Google, Apple, Facebook, Amazon, Microsoft.



## GAFAM : LE SNES-FSU ET LA CGT ÉDUC'ACTION INTERROGENT LE MINISTÈRE

Suite à la divulgation par la presse d'un courriel envoyé par le ministère aux Délégations académiques au numérique éducatif et aux Directions des systèmes informatiques (DSI), le SNES-FSU et la CGT Éduc'action ont écrit au ministère (la direction des Affaires juridiques) et à la Commission nationale de l'informatique et des libertés pour s'inquiéter du développement de bases de données numériques et de l'usage qui pourrait en être fait. Pour les organisations syndicales signataires, l'identité numérique des élèves comme celle des personnels ne saurait faire l'objet d'une quelconque diffusion, voire, pire, d'un usage mercantile.



# Le compte personnel de retraite

Le président de la République en campagne a promis pour la retraite de nouvelles règles « pour tous : que l'on soit salarié, fonctionnaire, indépendant, un euro cotisé ouvrira les mêmes droits ». Deux systèmes sont alors couramment évoqués à propos d'une réforme systémique : passer à un système par points, comme en Allemagne, ou à un système en comptes notionnels comme en Suède.

Nombre de pts x  
valeur du pt

## La retraite par points

L'assuré acquiert chaque année un nombre de points égal au rapport entre les cotisations versées et la valeur d'achat du point fixée par les gestionnaires du régime. Le montant de la pension n'est connu qu'à la date de liquidation de la retraite car elle dépend de la valeur de service du point cette année-là. Le régime par points est typiquement ce qu'on appelle un système à cotisations définies : on sait ce qu'on cotise, mais on ne peut en déduire le montant de sa retraite, car la valeur du point varie au cours de la carrière. Les valeurs d'achat et de service sont réactualisées tous les ans. ■

## Les comptes notionnels

Dans un régime en comptes notionnels, le capital constitué par les cotisations est virtuel : il n'y a pas d'acquisition de titres financiers, les cotisations de l'année servent à payer les pensions de l'année. Sur le fond, il y a donc toujours répartition, mais le système repose par ailleurs sur un principe venu tout droit du monde des assurances privées : la

Pilotage  
automatique

« neutralité actuarielle » chère aux néolibéraux. Au moment de la retraite, on va appliquer au capital constitué un « coefficient de conversion »

qui dépend de l'âge effectif de départ à la retraite et de l'espérance de vie à cet âge de la génération à laquelle appartient l'assuré. Plus le départ en retraite est tardif, plus la pension sera élevée. Plus l'espérance de vie de sa génération est longue, plus la pension sera faible. ■

## Quels résultats ?

L'idée de supprimer à la fois la partie pension du « régime général » du privé calculé sur les 25 meilleures années, celle des régimes de la Fonction publique et celle des dernières catégories dites « actives » au nom de l'équité ne garantit aucun progrès.

La retraite serait calculée sur la totalité de l'activité du salarié. En outre, la baisse de la pension dans les régimes complémentaires français AGIRC-ARRCO ne laisse aucun espoir. Par exemple, pour la période 2016 à 2018, la valeur d'achat du point est indexée sur la croissance du salaire moyen des assurés + 2 %, tandis que la valeur de service est indexée sur l'inflation moins 1 point (si la hausse des prix est de 2 %, la valeur de service est revalorisée de 1 %). En d'autres termes, les salariés de ces régimes achètent des points qui leur coûtent de plus en plus cher et qui leur rapportent de moins en moins en droits à pension. Ainsi le rendement du point (valeur de service/valeur d'achat) diminue. ■

Baisse

À la carte !

## Individualisation

À l'opposé de la pension du régime général et de celle de la Fonction publique, dans un système par points, les cotisations sont définies et les prestations sont variables. Non content de briser la référence collective que constitue l'âge légal de départ à la retraite, le système par points crée l'illusion que la pension est finalement une forme d'épargne individuelle dont le montant est fonction d'une mesure purement technique : la variation du prix du point. Ainsi disparaît le principe que les pensions sont nécessairement le fruit d'une répartition, fondamentalement politique, entre la masse salariale et les profits. Les promoteurs des comptes notionnels mettent en avant l'idée d'un choix laissé au salarié d'arbitrer librement entre âge de départ et montant de la pension. Pourtant dans les systèmes par points ou en comptes notionnels, le taux de remplacement n'est plus connu à l'avance. Il s'agit donc de systèmes qui laissent le salarié dans l'ignorance totale du montant de sa future retraite. ■

### Bibliographie

- ▶ ATTAC et Fondation Copernic, *Retraites : L'heure de vérité*, Syllepse, 2010 et *Retraites : l'alternative cachée*, Syllepse, 2013.
- ▶ Antoine Bozio et Thomas Piketty, *Pour un nouveau système de retraite. Des comptes individuels de cotisations financés par la répartition*, rue d'Ulm, 2008.
- ▶ Bernard Friot, *L'enjeu des retraites*, La Dispute, collection Travail et salariat, 2010.



### Glossaire

- ▶ **Régime par répartition** : dans ce type de régime, les pensions constituent un salaire socialisé, puisqu'elles sont issues des cotisations prélevées en direct sur les actifs.
- ▶ **Régime par capitalisation** : dans ce type de régime, les pensions constituent un salaire différé, puisqu'elles sont financées par l'épargne passée des actifs.
- ▶ **La distinction entre un système « contributif » et « non contributif » consiste à séparer** : les droits directement proportionnés à l'effort de cotisation (part dite contributive) des droits acquis sans contrepartie de cotisations ou non proportionnés aux cotisations acquittées (part dite non contributive).
- ▶ **Taux de remplacement** : rapport entre le montant de la retraite et le dernier salaire d'activité.

Énergies renouvelables

Bientôt « rentables » ?

Selon un rapport publié par le *New Energy Outlook 2017* de Bloomberg New Energy Finance (BNEF), le coût de l'énergie solaire devrait baisser de 66 % et celui de l'énergie éolienne de 47 à 71 % à l'horizon 2040. D'ici cinq ans, ces énergies devraient être moins chères que le charbon sur toute la planète. Toutes choses égales par ailleurs pourrait-on ajouter... mais vu l'urgence qu'il y a d'engager la transition énergétique, ce genre de projection est à faire connaître.

Source : BNEF

Ubérisation

OCDE vs Macron

C'est l'OCDE qui le dit : « plus de la moitié des travailleurs indépendants que compte l'Europe n'ont pas d'assurance-chômage. Offrir à tous une protection sociale est un enjeu majeur, estime l'OCDE. Il appartient aux pays de prendre des mesures pour que les droits à prestations soient transférables d'un emploi à l'autre et de faciliter le cumul des cotisations pour les pluriactifs ». Surprise ! On trouve cette proposition dans les projets du nouveau président de la République. Mais ce que l'OCDE ne dit pas, c'est que les salariés qui se retrouvent au chômage n'ont pas eux non plus forcément d'assurance chômage (environ la moitié en France) et que cela implique le développement de prestations chômage forfaitaires qui finiront bien par être appliquées aux salariés avec les reculs sociaux que cela implique.

Protection sociale

Projets à combattre

Le président de la République a annoncé sa volonté d'une réforme systémique de la protection sociale. Les premières annonces sont volontairement floues ou imprécises. Mais la logique d'ensemble est claire : la couverture à 100 % des dépenses relatives au dentaire, à l'optique et à l'audition promise pour la fin du quinquennat est associée à la volonté de faire basculer la couverture santé sur les complémentaires, tout comme la possibilité évoquée de compenser de la même manière l'instauration d'un jour de carence. Drapés d'équité et d'universalisme, ces projets, tout comme la réforme de l'assurance chômage et l'annonce d'une nouvelle réforme des retraites, dessinent un système radicalement différent, inégalitaire et coûteux.

LE LIBÉRALISME À LA DÉRIVE

Brainstorming chez les économistes officiels

La crise systémique du capitalisme, commencée en août 2007, a ouvert un basculement du monde dont les conséquences se font sentir dans la sphère idéologique. Le libéralisme a fait la preuve de son incapacité à analyser les mutations du capitalisme. La théorie néoclassique des marchés auto-régulateurs a volé en éclats.

Gaël Giraud a créé, sur la base du succès de *L'imposture économique* de Steve Keen – dont nous avons rendu compte –, une collection aux éditions de l'Atelier pour publier les réflexions de ces économistes responsables ou anciennement responsables d'organisations internationales. Kaushik Basu est le premier. Ex-économiste en chef de la Banque mondiale (2012-2016), il propose, dans ce livre écrit en 2010, une réflexion sur la nécessité d'élaborer de nouveaux paradigmes, une nouvelle théorie pour se donner les moyens conceptuels de comprendre la crise et d'élaborer des sorties possibles. *Au-delà du marché* est d'abord une critique en règle des théories néoclassiques, de cette « main invisible » attribuée à Adam Smith. Il propose d'en revenir aux « classiques » – Adam Smith, David Ricardo – et à John Maynard Keynes pour construire une « nouvelle pensée économique », sous-titre de son livre.



Deux originalités : la référence à la micro-économie pour appréhender la place des groupes et les risques que fait courir le néolibéralisme à la démocratie. Un point de vue qui se situe dans le sillage de *La grande transformation* de Karl Polanyi.

Le second ouvrage de la collection dirigée par Gaël Giraud porte plus spécifiquement sur cette révolution des années 1980, la déréglementation



financière organisée par les États, qui a permis l'émergence des marchés financiers et leur développement exponentiel. Le titre français, *Reprendre le contrôle de la dette*, dit bien l'objet du livre. Son auteur, Lord Adair Turner, fut président de l'Autorité des services financiers britanniques de 2008

à 2013. Son autocritique est mortelle pour les néoclassiques. Il n'a rien vu venir de cette crise d'août 2007, ni ses conséquences en 2008. Il a fallu la faillite de Lehman Brothers, le 15 septembre 2008, pour susciter un début de réaction. Il en tire la leçon que l'autorégulation des marchés n'est qu'une croyance qu'il faut combattre. Une « réforme radicale du système financier » est vitale pour éviter la

nouvelle crise financière qui sera plus profonde que les précédentes. Il propose de réglementer – tout comme Basu – de redonner sa place à la loi, à la politique contre les marchés, notamment en tournant le dos à la libre circulation des capitaux et à la « titrisation ». Un programme nécessaire. Dans chacun de ces ouvrages, Gaël Giraud, dans les préfaces, lance des idées, des politiques possibles visant à limiter les effets des futures crises, tout en évoquant d'autres économistes des institutions internationales – le FMI, le nouveau chef économiste de la Banque mondiale – qui, peu ou prou, partagent les critiques des néoclassiques et proposent d'autres conceptions.

Pour le moment, ces économistes ne sont guère suivis. Ni les gouvernements, ni les dirigeants des institutions ne semblent écouter ces voix qui annoncent la catastrophe. Par une résilience stupéfiante, le libéralisme continue d'occuper la première place dans les politiques économiques. Les croyances prennent le pas sur la réalité. Les dirigeants du monde prétendent faire fi de la réalité... au prix de la survie de la démocratie, au prix de la légitimité du politique.

La dette publique, devenue depuis 2005 un thème récurrent pour justifier des politiques de baisse des dépenses publiques et sociales, n'était pas un problème jusqu'aux années 1980. Benjamin Lemoine démontre dans *L'ordre de la dette*, une enquête de sociologie économique, que l'État, en France, a financé ses besoins de financement par des réseaux financiers internes via la Caisse des Dépôts et la Banque de France. Une fois encore, la donne a changé par la « titrisation » de la dette publique qui fait la part belle aux marchés financiers.



Ce genre d'étude est salutaire pour qui veut remettre le monde un peu à l'endroit. Les économistes dits hétérodoxes représentent l'avenir. Les « néoclassiques » sont, quant à eux, des morts vivants... ■

Nicolas Bénéès

- Kaushik Basu, *Au-delà du marché. Vers une nouvelle pensée économique*, traduit par Yves Coleman.
- Lord Adair Turner, *Reprendre le contrôle de la dette. Pour une réforme radicale du système financier*, traduit par Laurent Bury, Éditions de l'Atelier.
- Benjamin Lemoine, *L'ordre de la dette. Enquête sur les infortunes de l'État et la prospérité du marché*, La Découverte.



# L'inspection du travail en souffrance

**Le dogme de « l'allègement des contraintes qui pèsent sur le travail » (en fait, sur le capital) amène le gouvernement à vouloir attaquer brutalement le code du travail. Mais une autre réforme est en cours, plus silencieuse et insidieuse, qui empêche de plus en plus les personnels du ministère du Travail de bien faire... leur travail !**



© Olivier Teyvaud

**L**a ministre de la Justice Rachida Dati avait, en 2008, fermé de nombreux conseils des Prud'hommes, dégradant ainsi l'accès au droit pour les travailleurs. Cette décision brutale avait provoqué des réactions publiques importantes. Cette année, dans la Région Île-de-France, le ministère du Travail va supprimer 8 % des sections d'inspection du travail (les services dédiés au contrôle de l'application du droit du travail dans les entreprises). La DIRECCTE\* de la région Hauts-de-France va, de fait, fermer les services détachés de Maubeuge et de Cambrai, obligeant les salariés qui auraient besoin de recourir à l'inspection du travail à devoir se déplacer plus loin... Mais ces coupes dans les services, qui réduisent l'effectivité du droit du travail, ne font pas la une des journaux.

## Sous-effectifs et travail empêché

Lors d'une CAP en avril 2017, la DRH du ministère du Travail a dit les choses clairement : « *Oui, il y a une réduction des effectifs, qui n'est pas à notre main. Nous essayons de répartir au mieux les effectifs qui restent. Cela nécessite que les DIRECCTE adaptent l'organisation à la réduction des effectifs* ». Ce langage euphémisé cache une réalité qui devient dramatique. Qui dit « poste vacant » dit « intérim » pour les collègues, qui doivent prendre en charge leur section, et une autre en même temps, de manière de plus en plus permanente, comme si c'était une organisation « nor-

male » du travail. Ces fonctionnaires qui doivent entre autres lutter contre les risques psychosociaux sont eux-mêmes de plus en plus proches du burn-out : soit ils doublent leur charge de travail, soit ils doivent renoncer à bien faire leur travail...

## Entre caporalisation et politique du chiffre

L'inspection du travail est, avec d'autres administrations, un laboratoire du « nouveau management public ». Une des dimensions les plus fortes de cette logique libérale est l'injonction au « reporting » permanent : il faut rendre des comptes sur l'activité, montrer que l'argent public est bien dépensé, pour à terme « faire mieux avec moins ». La traduction concrète est, ici comme ailleurs, un logiciel de « reporting » (« WikIT »), où les agents doivent remplir des fichiers sur leur activité, injonction chronophage qui les empêche bien sûr de faire réellement leur travail (contrôler les entreprises, faire appliquer le droit du travail). Mais les chiffres feront plaisir aux chefs, qui pourront, à leur tour, rendre compte à leurs chefs...

Un des obstacles à ces réformes managériales est l'autonomie professionnelle dont disposent les agents de contrôle, qui théoriquement peuvent définir eux-mêmes leurs priorités. Qu'à cela ne tienne ! La réforme Sapin de 2012 a réorganisé les services et modifié les statuts, en créant de nouveaux « responsables d'unité de contrôle », qui ont désormais le pouvoir d'encadrer, de contrôler et de faire pression sur les inspecteurs et contrôleurs du travail : si les résistances sont réelles, la volonté de caporalisation n'en est pas moins très claire.

## Résistances

Dernier épisode en date : la mise en place d'une « charte de déontologie » à destination des agents de contrôle. Comment mieux dire le soupçon et la défiance de l'administration centrale à l'égard de ses agents, vus comme trop libres ? Le 18 mai et le 20 juin, à l'appel d'une très large intersyndicale, les personnels du ministère du Travail se sont mobilisés pour dénoncer la dégradation profonde des conditions de travail des agents. L'enjeu est de taille, car défendre le code du travail contre ceux qui le désignent comme ennemi de l'emploi, c'est aussi défendre les agents publics qui sont en charge de faire appliquer cette indispensable protection contre les méfaits du système capitaliste. ■

**Romain Gény**

\* Direction Régionale des Entreprises, du Commerce, de la Concurrence, du Travail et de l'Emploi.

## Taux

### Hausse aux USA

La Banque centrale des États-Unis (la Fed) a décidé d'augmenter d'un quart de point de pourcentage ses taux d'intérêt directeurs. Une hausse des taux d'intérêt peut avoir un effet négatif sur les investissements. Mais la Fed a décidé cette hausse car elle table avec optimisme sur une croissance économique de 2,2 % pour 2017, malgré le ralentissement du premier trimestre et une inflation très faible. Cette hausse progressive des taux lui permettrait surtout de retrouver un peu de marge de manœuvre monétaire en cas de nouveau ralentissement.



© DR

## Grèce

### Prêt de 8,5 milliards

La zone euro prête à la Grèce pour qu'elle rembourse la BCE... Le 15 juin, après des mois de tergiversations, les ministres des Finances de la zone euro ont annoncé que la Grèce pourrait bénéficier d'un prêt de 8,5 milliards d'euros (dans le cadre d'un plan d'aides de 86 milliards décidé en juillet 2015). Ce prêt permettra à la Grèce de rembourser ses dettes arrivant à échéance début juillet (notamment auprès de la BCE). De son côté, le FMI va peut-être prêter 2 milliards... Les Grecs n'en verront pas la couleur. Pire, pour obtenir cette aumône qui retombe directement dans les poches de ses créanciers, alors qu'il est indispensable d'alléger la dette grecque, ils ont dû subir de nouvelles réformes et coupes budgétaires : la BCE et le FMI exigent en effet un excédent budgétaire de 3,5 % du PIB. Les effets sont catastrophiques, le PIB a baissé de 30 % en sept ans, les services publics et notamment médicaux sont exsangues. Visiblement, les docteurs en finance en sont restés à la méthode de la saignée...

**Chomâge**

**Passe-passe**

Sortir des listes de Pôle emploi, sans avoir d'emploi... Depuis 2007, la DARES observe l'augmentation de la proportion des demandeurs d'emploi qui sortent des listes de Pôle emploi d'un mois sur l'autre - et donc qui « sortent » des chiffres du chômage - sans pour autant retrouver un emploi ou être admis à la retraite. Parallèlement, le taux de sortie pour reprise d'emploi baisse : il était de 6 % environ en 2007, il est à présent autour de 4 %.

**Étude**

**Qualité de l'emploi**



Une récente étude du CEPREMAP consacrée à l'emploi et la productivité en France est parue<sup>(1)</sup>. Pour comprendre la croissance française et la

faiblesse des gains de productivité depuis une dizaine d'années, expliquent ses auteurs, il faut s'intéresser à la qualité de l'emploi. En encourageant, en France comme en Europe, la baisse du prix du travail en bas de l'échelle des qualifications, les politiques de l'emploi ont favorisé la création d'emplois faiblement productifs, tout particulièrement dans les services, et en retour une raréfaction de l'investissement, la désindustrialisation et une atonie de la croissance.

(1) *Qualité de l'emploi et productivité*. P. Askenazy et C. Erhel, CEPREMAP, 2017.

**Disette**

**Exécution budgétaire**

La Cour des comptes dans un récent rapport, à son habitude, gronde le gouvernement en relevant que « la progression de la dépense par rapport à 2015 est près de deux fois plus rapide que celle affichée » et s'inquiète sur l'exercice 2017. Elle relève en particulier la progression de la masse salariale de + 1,6 % en 2016 et s'inquiète des revalorisations salariales obtenues par les fonctionnaires. Bref, l'heure est encore aux économies. L'audit de la Cour sur les comptes publics publiés très prochainement dira certainement, une nouvelle fois, que l'État vit au-dessus de ses moyens.

**ASSURANCE MALADIE COMPLÉMENTAIRE**

**Le régime local d'Alsace-Moselle**

**Ce régime particulier, héritage du XIX<sup>e</sup> siècle, apparaît juste et solidaire. Il pourrait être une source d'inspiration face à l'univers des complémentaires santé qui va à l'encontre des logiques de solidarité.**

Les départements de la Moselle (57), du Haut-Rhin (60) et du Bas-Rhin (67) – où s'applique depuis 1919 le droit local d'Alsace-Moselle – ont une histoire commune liée au fait qu'ils ont été annexés à l'Empire allemand en 1871. Quand ils ont réintégré la France en 1918, ils ont conservé « à titre provisoire » le régime bismarckien d'assurance maladie qui était nettement plus favorable. Ce régime a été maintenu en 1945 au moment de la création de la Sécurité sociale et il n'est sorti du provisoire qu'en 1998 pour exister sous la forme actuelle que le Conseil constitutionnel a validée en 2001.

Réglementé par le décret du 31 mars 1995, le régime local d'Alsace-Moselle est un régime dérogatoire, complémentaire et obligatoire du régime général, qui prend en charge le différentiel de remboursement entre les prestations de la Sécurité sociale (appliquées partout en France) et celles qui sont uniquement appliquées dans ces trois départements.

Il ne couvre toutefois que les salariés du privé (et leurs ayants-droit) ainsi que les contractuels de droit public. Ne sont donc pas concernées les professions indépendantes ou affiliées à un régime spécial (comme les fonctionnaires). En revanche les chômeurs et les retraités qui ont bénéficié de ce régime pendant leur activité continuent d'y être affiliés.

**Un régime local très avantageux...**

Les prestations servies par ce régime local s'inscrivent strictement dans le cadre des tarifs conventionnels de la Sécurité sociale (aucune prise en charge des dépassements d'honoraires par exemple), mais elles offrent une protection nettement plus avantageuse selon deux grands principes :

- la gratuité totale de l'hospitalisation : le régime local prend en charge ce que le patient doit payer ailleurs en France : le ticket modérateur hospitalier (20 % du tarif), le forfait hospitalier (18 €) et la participation forfaitaire pour certains actes médicaux onéreux (18 € également) ;
- un ticket modérateur limité à 10 % pour les frais de soins ambulatoires et les consultations chez le généraliste (remboursés à 90 % contre respectivement 80 % et 70 % ailleurs).

Les médicaments sont également mieux remboursés à 90 % pour les vignettes blanches (contre 65 % ailleurs) et à 80 % pour les vignettes bleues (contre 35 % ailleurs). En revanche, le régime

local n'assure pas la couverture des médicaments à service médical rendu faible ou insuffisant (remboursés ailleurs à 15 %).

Les dépassements d'honoraires ou les dépenses dans le domaine dentaire et optique doivent néanmoins être couverts par une mutuelle, facultative cette fois, laquelle coûte beaucoup moins cher qu'ailleurs puisque le « reste à charge » à couvrir est moins important.

**... plus juste et moins coûteux**

Les employeurs ne participent pas au financement de ce régime local qui fonctionne uniquement grâce à une cotisation salariale supplémentaire qui s'applique à l'intégralité<sup>(1)</sup> des revenus (d'activité ou

de remplacement).

Géré en toute autonomie par les représentants des salariés, le budget du régime est légèrement excédentaire ou déficitaire selon les années mais tendanciellement à l'équilibre. Le Conseil d'assurés fixe en effet le taux de cotisation en fonction de l'évolution prévisionnelle de ses dépenses (il peut varier entre 1,5 et 1,80 %)<sup>(2)</sup>.

Ce sont les caisses primaires d'assurance mala-

die qui affilient tous les assurés relevant du régime général et qui leur versent la part « locale » des prestations en même temps que la part « nationale », ce qui réduit considérablement les coûts de gestion (environ 1 % des dépenses). Par ailleurs, il n'y a aucun frais de publicité puisque l'adhésion des salariés du privé est obligatoire.

Alors que les complémentaires santé évoluent dans un univers concurrentiel qui va à l'encontre des logiques de solidarité (segmentation des risques, couvertures différenciées au choix des assurés avec des cotisations qui ne dépendent pas de leurs revenus mais de leur âge et de la gamme de prestations choisies), le régime local d'Alsace-Moselle constitue un modèle dont on pourrait s'inspirer, du moins en partie, pour tendre vers un système d'assurance maladie plus juste et solidaire. ■ **Monique Daune**



© Radiorio / Fotolia.com

(1) Les rémunérations prises en compte pour le calcul de cette cotisation supplémentaire sont déplaçonnées depuis 1985. Le principe « chacun cotise selon ses moyens » est donc entièrement respecté.

(2) Le taux retenu est moindre pour les retraités et pré-retraités imposables ou les allocations des chômeurs. Les titulaires de rentes d'accident de travail et tous les retraités non imposables sont exonérés de cotisation.



# DOSSIER

## Jeunes et citoyenneté

### Une jeunesse engagée



Dossier coordonné par Véronique Ponvert et Benoît Teste

Ont participé à la rédaction V. Albert, A. Billate, S. Charrier, J.-F. Claudon, R. Gény, H. Moreau, O. Raluy, T. Reygades, V. Siphimalani, B. Teste

**Diverses études, dont un récent avis du CESE, montrent que l'engagement des jeunes n'est pas du tout en recul, comme on peut parfois l'entendre.**

Il progresse même. Les formes ont certes changé, se développent en particulier des types d'engagement qui s'écartent des modèles préétablis, privilégiant par exemple des micromobilisations, des modes d'organisation réticulaires et intermittents, soucieux davantage qu'auparavant d'avoir un résultat concret et rapide. Les jeunes veulent se sentir utiles de façon plus immédiate, que ce soit dans leurs engagements humanitaires, dans des associations, mais aussi dans les mobilisations plus directement « politiques » pour lesquelles l'exigence d'un résultat, au moins intermédiaire, est souvent mise en avant. De ce point de vue, les interrogations des jeunes sont celles de toute la société : pourquoi et comment s'engager aujourd'hui ? Loin des clichés sur une jeunesse qui se serait « dégagée » du collectif, nous avons voulu, dans ce dossier, donner à voir les réalités complexes de l'engagement et apporter par ce biais un éclairage sur l'état d'esprit de la jeunesse de notre pays.



## Jeunes, jusqu'à quand ?

# Vers une définition de la jeunesse

L'assertion volontairement provocatrice de P. Bourdieu selon laquelle la jeunesse n'est « *qu'un mot* » ne doit pas nous empêcher de chercher à délimiter ses contours dans la France de 2017.

La jeunesse est généralement comprise comme le passage de l'enfance à l'âge adulte. Mais les caractéristiques de cette période de transition évoluent nettement en fonction du contexte socio-économique. Depuis les années 1980, elles ont été bouleversées par la massification de l'enseignement, la montée du chômage et l'affaiblissement des autorités traditionnelles.

### Une ou des jeunesse(s) ?

L'allongement du temps d'études (+ 1,7 an entre 1985 et 1995), ainsi que les difficultés des jeunes à intégrer durablement un « marché du travail » conformé aux dogmes néolibéraux (l'âge moyen du premier CDI est de 29 ans en 2017) sont les deux données essentielles qui tendent à repousser toujours plus l'accès au statut adulte. Résultats : la jeunesse

se décompose désormais en plusieurs phases, de l'adolescence au statut de jeune adulte. Si l'on est aujourd'hui considéré comme jeune de 16 à 25 ans, voire 30 – l'âge moyen au premier enfant étant aujourd'hui de 28,5 ans –, on ne vit évidemment pas la même réalité, que l'on soit étudiant vivant chez ses parents, précaire ou jeune salarié en couple. On a toutefois pu constater, depuis une trentaine d'années, un mouvement d'homogénéisation culturelle. Selon Olivier Galland, « *les valeurs, les normes culturelles et de consommation, les aspirations de l'ensemble des jeunes ont eu tendance à se rapprocher* ».

### Quelle unité ?

Ce qui définit finalement la jeunesse, c'est peut-être son indétermination foncière. Non une indétermination socio-économique

puisque les « *héritiers* » de Bourdieu ne connaissent pas les mêmes difficultés que les enfants d'ouvriers ou que la jeunesse des quartiers. Mais une indétermination projective, tant il est vrai que la jeunesse correspond à l'âge des potentialités qui cherchent à se réaliser de bien des manières. Qu'est-ce, en effet, que la jeunesse, si ce n'est, pour reprendre les mots du psychologue E. Erikson, « *une phase de liberté faite d'une diversité d'expériences avant de s'installer dans la vie adulte* » ? ■

## Jeunes et statut social

# Un rejet de l'engagement syndical ?

Le taux de syndicalisation des « jeunes » salariés est très faible : en 2013, 2,6 % des 18/24 ans sont syndiqués, contre 6,3 % des 30/39 ans ou 12 % des 50-65 ans.

Serait-ce la trace d'un individualisme plus fort des générations récentes ? D'un refus des engagements collectifs au travail ? D'une méfiance à l'égard des syndicats ?

Sans négliger ces pistes très générales, on peut faire remarquer que les jeunes actifs sont nettement plus touchés que les autres par la précarité de l'emploi : en 2015, 37,3 % des salariés de 15/29 ans ont un contrat temporaire, contre 14,6 % de l'ensemble des salariés. Or, la précarité de l'emploi peut être un frein puissant à l'engagement syndical. D'une part, l'emploi précaire rend difficile l'intégration dans les collectifs de travail : changer de lieu géographique, de poste, de collègues... c'est avoir peu de chance de s'inscrire dans les mécanismes de résistance au travail. D'autre part, l'engagement syndical peut être vu comme un « risque » pour des

jeunes qui veulent se faire une place, accéder à l'emploi stable : se syndiquer (et le faire savoir), c'est prendre le risque d'être « mal vu » par les employeurs potentiels.

### Engagés dans l'action collective

Mais si la précarité a de fortes chances de freiner l'engagement dans l'action collective au travail, elle ne le bloque pas pour autant. Le début des années 2000 avait vu de fortes mobilisations de jeunes salariés dans certains « fast-foods » ; plus récemment, en Belgique notamment, les livreurs de repas à vélo ont mené des actions pour dénoncer leur statut et améliorer leurs conditions de travail. Dans ces deux cas parmi d'autres, les syndicats ont été des acteurs incontournables, et on peut supposer que la « pédagogie morale de la grève » aura fonctionné sur certains : comme souvent, c'est dans la pratique de

l'action de lutte que les salariés, jeunes ou non, à partir d'un sentiment d'injustice qui peut être ponctuel, prennent conscience de l'importance de l'engagement à plus long terme dans l'organisation syndicale pour défendre leurs intérêts.

On peut noter enfin que la faiblesse du taux de syndicalisation des jeunes n'est pas une nouveauté : en 1983, 2,9 % des 18/24 ans étaient syndiqués, contre 16,5 % des 30/39 ans. Surtout, ce taux augmente pour les 18/24 ans sur la période récente, puisqu'il n'était que de 1,4 % en 2003 ! Au-delà de la précarité, être jeune dans l'emploi, c'est peut-être dans un premier temps observer les logiques de travail et de résistance des autres, avant de s'autoriser à s'engager dans le collectif. Pas sûr, donc, qu'accuser les jeunes générations d'être plus individualistes au travail soit si pertinent... ■



© Richard Vilalov/Fotolia.com

## Comment ont-ils voté ?

## Élection présidentielle

- **Premier tour** : vote des 18/24 ans
  - entre 27 % et 30 % (sondages BVA et IPSOS) pour J.-L. Mélenchon ;
  - entre 18 % (IPSOS) et 21 % (BVA) pour E. Macron ;
  - 21 % (BVA et IPSOS) pour M. Le Pen.

- **Abstention** :
    - L'abstention a atteint au second tour 34 % chez les 18/24 ans, encore plus qu'au premier (29 %). Les jeunes sont les électeurs qui se sont le plus abstenus.
- (Source : Ipsos/sopra Steria, le 8 mai).

- **Second tour** : vote des 18/24 ans
    - Vote jeune quasiment au même niveau que l'ensemble de l'électorat :
      - 66 % E. Macron ;
      - 34 % M. Le Pen.
- (Source : Ipsos/sopra Steria, le 8 mai).



## Internet, réseaux sociaux

# Une jeunesse sous influence ?

Les jeunes qui s'engagent se sont toujours vus opposer l'idée qu'ils étaient « manipulés ». Cette question prend une acuité particulière à l'heure du développement d'Internet et des réseaux sociaux qui, en ouvrant un nouvel espace à l'engagement, auraient aussi en partie dévoyé cette notion.

**A**vec Internet, l'espace public n'est plus étanche et s'ouvre à la prise de parole de blogueurs citoyens, à la « contre-information » d'usagers, à la mobilisation de militants. Les jeunes font ainsi davantage qu'avant l'expérience de la diversité des points de vue. Ils organisent rapidement et donc parfois plus efficacement des mobilisations, échangeant mots d'ordre et lieux de rendez-vous sur les réseaux sociaux. La pétition contre la loi travail en 2016 fournit un exemple d'action en ligne qui a permis aux contestataires de se compter et a eu un certain effet amplificateur sur la mobilisation. Mais on pourra objecter que la facilité plus grande induit des engagements plus superficiels quand il suffit d'un clic pour croire un combat mené : pour reprendre le même exemple, tous les pétitionnaires n'ont pas franchi le pas de la participation physique à la manifestation qui reste la jauge du niveau de mobilisation.

Par ailleurs, on ne peut ignorer combien les utilisateurs des réseaux sociaux sont en réalité encadrés et voient leurs possibilités formatées. Propositions de contenus ou de produits,

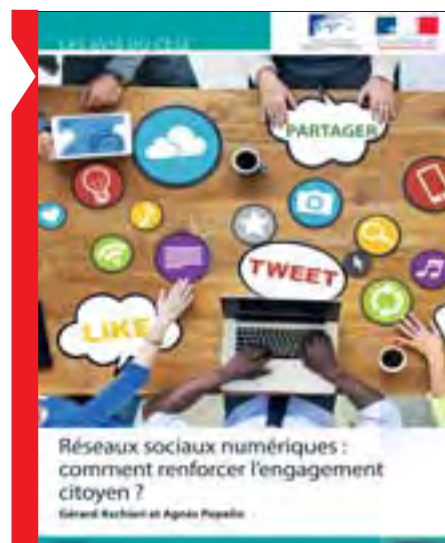
### Un regard critique sur l'outil et une pratique responsable

messages qui apparaissent sur le fil d'actualité, liens mis en avant par les moteurs de recherche, tout cela est régi par des algorithmes dont le plus souvent ils ignorent tout mais qui orientent pourtant subrepticement les choix et produisent des phénomènes d'enfermement qui constituent un obstacle à la confrontation d'idées et à l'ouverture aux autres.

### Embrigadement

D'autre part, ce phénomène d'enfermement poussé à l'extrême peut conduire à un dévoiement de l'engagement. À la suite de Dounia Bouzar (voir *L'US Mag* n° 762), on sait à quel point la « radicalisation » joue sur les ressorts de l'engagement. Des rabatteurs sur Internet adaptent leur discours aux aspirations de jeunes. De fait, les départs en Syrie se sont faits avec le sentiment que, là bas, un monde meilleur était à construire.

La puissance des réseaux sociaux ne doit



être ni survalorisée ni négligée, leur développement rend en tout cas nécessaire que l'école permette aux élèves d'avoir à la fois un regard critique sur l'outil et une pratique responsable en la matière. ■

## Vie scolaire

# L'engagement des jeunes au cœur des questions éducatives

L'engagement de la jeunesse s'inscrit dans une tradition scolaire déjà ancienne de l'apprentissage de la citoyenneté.

**D**epuis les attentats de 2015, la responsabilité éducative de l'école est exacerbée et l'institution tentée d'y répondre en mettant en œuvre ou réactivant des dispositifs tous azimuts : parcours citoyen, Conseil de la vie collégienne, acte II de la vie lycéenne, EMC, service civique... Cet empilement peine à faire sens pour les élèves. D'abord parce que la place qui leur est donnée est trop liée aux représentations et aux attentes des adultes, ainsi qu'au mode de gouvernance des établissements. Ensuite parce que ces dispositifs s'inscrivent dans

un cadre rigide, trop formel, éloigné de leurs attentes. C'est tout l'enjeu de la façon dont l'école peut construire ou au contraire déconstruire l'engagement approché par le seul registre de la citoyenneté.

L'engagement est socialement sélectif et la vie scolaire, par les espaces spécifiques qu'elle propose, peut combattre ses biais sociaux. À la croisée de l'éducatif et du pédagogique, les cadres collectifs d'engagement dans la vie scolaire peuvent aussi être vecteurs d'engagement personnel dans sa scolarité. ■

## Élections législatives, 1<sup>er</sup> tour

► **Abstention** : Elle a été deux fois plus importante chez les jeunes électeurs (63 % chez les 18-24 ans) que chez les plus âgés (35 % chez les plus de 60 ans).

► **La majorité présidentielle** gagne entre 200 000 et 500 000 voix chez les 18-24 ans alors que, compte tenu de l'explosion de l'abstention, elle perd 26 % de ses voix entre les premiers tours des deux élections.

(Source : Ipsos/sopra Steria, le 12 juin)

## Sont-ils engagés dans un parti ?

### E. Macron

► 18 000 jeunes adhérents au mouvement des jeunes « En Marche ».

### M. Le Pen

► Le FNJ se déclare sur son site « le premier mouvement jeune de France » sans avancer aucun chiffre.



## Économie sociale et solidaire (ESS)

# Quand s'engager a du sens

En France, la participation et l'engagement des jeunes dans le bénévolat sont particulièrement élevés.

**S**elon une étude du CREDOC et de l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire, 35 % des 18-30 ans déclaraient en 2015 donner bénévolement de leur temps au moins ponctuellement et 19 % régulièrement, à une association ou à une organisation.

### Reconnaissance de l'engagement

C'est un des niveaux les plus élevés d'Europe. Les associations, avec les coopératives, les fondations et les mutuelles, font partie de l'Économie sociale et solidaire (ESS). Encadré et stabilisé en 2014 par une loi, c'est un monde ancien historiquement inscrit dans la recherche d'une plus grande égalité et d'alternatives au capitalisme. Les organisations qui en font partie doivent poursuivre un autre but que le seul partage des bénéfices et mettre en œuvre une gouvernance démocratique. L'engagement dans l'ESS ne se limite donc pas au bénévolat. Ce secteur recense plus de 2,3 millions de salariés. Les jeunes salariés y sont plutôt sous-représentés, alors que les départs à la



© AlivFotolia.com

traite sont nombreux. La connaissance de ce secteur, par la pratique, est donc un enjeu éducatif important. La première édition de la « Semaine de l'ESS à l'École » (du 13 au 20 mars 2017) a permis de faire connaître la diversité des actions et engagements pos-

sibles : création d'une AMAP, d'un journal coopératif, d'une unité domestique de recyclage de déchets alimentaires... plus de 1 000 élèves et 80 personnels d'éducation se sont manifestés à cette occasion, mais ils n'en constituent que la partie visible. ■

*L'engagement dans l'ESS ne se limite pas au bénévolat*

### TÉMOIGNAGE

**“ Structurer une réaction collective face à une direction ”**



**Inaki Echaniz, stagiaire CPE, élu au CE de l'ESPE d'Aquitaine.**

Entré en M1 à l'ESPE d'Aquitaine, j'ai dû faire face à plusieurs dysfonctionnements dans la formation qui nous était dispensée. Il y avait des tensions entre la direction et l'équipe pédagogique. Face à la réduction drastique du nombre d'heures de cours, nous avons fait circuler une pétition contre cette politique de restrictions. On a mobilisé les autres étudiants à travers une page Facebook. On a obtenu une audience dans le cadre d'un collectif intersyndical auprès du recteur. À la rentrée 2016, je me suis présenté sur la liste à l'initiative du SNES-FSU suite à des rencontres avec les militants qui font les permanences à l'ESPE.

Dès le lycée, je me suis engagé, j'ai continué à la fac et en tant que CPE, l'engagement est en quelque sorte au cœur de nos missions puisque nous sommes censés développer la citoyenneté active auprès des élèves.

#### **Aurais-tu pu le faire en dehors d'une liste syndicale ?**

Peut-être mais la liste FSU nous a permis de tisser des solidarités avec les élus formateurs qui nous ont aidés dans une instance où il n'est pas facile d'être entendus. On avait une meilleure cohésion et plus de soutien.

#### **Ta perception du syndicat après cette expérience a-t-elle changé ?**

Pas vraiment pour moi. La majorité des stagiaires voit dans le syndicat l'institution qui nous aide pour les mutations ou en cas de difficultés individuelles. Mais j'ai pu aussi mesurer de l'intérieur la capacité de l'organisation à confronter des points de vue et à structurer une réaction collective face à une direction.

### TÉMOIGNAGE

#### **AIDANTES ENVERS LES MIGRANTS**

**“ L'État ne se mobilise pas suffisamment ”**

Depuis deux ans, avec la fermeture de la frontière franco-italienne à Vintimille, la situation des réfugié-es est dramatique : près d'une quinzaine de morts en essayant de passer la frontière entre Vintimille et Menton. Des jeunes se mobilisent pour leur venir en aide.

#### **Qu'est-ce qui a motivé votre engagement auprès des exilé-es ?**

**Hélène, 26 ans.** Ce sont des êtres humains qui ne sont pas considéré-es comme tel-les, c'est normal d'être avec eux. Si chacun-e donnait un peu de son temps et ses compétences, ce serait déjà pas mal. J'ai commencé à travailler à Habitat et Citoyenneté (structure qui aide les demandeurs d'asile) il y a huit mois. C'est un stage conventionné par la fac de psycho qui ne devait pas dépasser 300 heures mais j'en ai fait le double. Il y a donc une part de bénévolat et d'engagement personnel.

**Stella, 25 ans.** Si cette cause me touche et que je m'investis, c'est parce qu'il s'agit d'une situation dramatique qui se passe sur notre territoire, dont nous sommes tous directement témoins, et que l'État ne se mobilise pas suffisamment à ce sujet. Il est très important que ces gens, après tout ce qu'ils ont traversé, puissent avoir accès à leurs droits. Malheureusement, ils en sont empêchés, il me semble donc important de les y accompagner.



S'engager, quelle utilité ?

# Faut-il une reconnaissance institutionnelle ?

« Tout travail mérite salaire » dit l'adage, mais tout engagement mérite-t-il reconnaissance ? L'État semble penser que oui, pour les élèves et les étudiants comme pour les jeunes sortis de formation.

Collégiens et lycéens peuvent mentionner leurs engagements hors l'école dans l'application numérique Folios (outil conçu aussi pour le suivi des parcours éducatifs). Les équipes éducatives sont quant à elles incitées à le valoriser dans les appréciations portées sur les bulletins et livrets scolaires.

## Valorisé, l'engagement est-il intéressé ?

De nombreuses universités ont fait le choix de valoriser l'engagement étudiant sous diverses formes. En licence, un étudiant œuvrant pour une association ou s'engageant dans la vie étudiante peut obtenir à ce titre quelques crédits ECTS<sup>(1)</sup> (généralement 2 à 5). Quelques universités ont choisi de revoir à la hausse les moyennes des étudiants engagés (entre 0,2 et 0,5 point). L'université de Strasbourg a même créé un diplôme universitaire de l'Engagement Étudiant, qui sous couvert de la validation de deux UE<sup>(2)</sup>, de la remise d'un rapport et d'une soutenance orale vient sanctionner un engagement avec un diplôme de niveau III.

Depuis 2010, le service civique s'adresse aux 16-26 ans qui, par signature d'une convention auprès d'un organisme affilié à l'Agence des services civiques, se voient gratifiés de missions indemnisées à hauteur de presque 600 € par mois. L'objectif est de « servir les valeurs de la République », via



© Civique à l'Univ/Cité Environnement

L'engagement comme passage obligé ?

des projets d'intérêt général, ce qui justifie le caractère quasi bénévole et occasionnel de l'engagement (voir ci-dessous).

À un engagement vécu comme gratuit et parfois quasi sacrificiel succède donc une reconnaissance symbolique de la part de l'Éducation nationale, diplômante à l'Université, et financière pour l'État. Faut-il y voir la possibilité pour les jeunes d'un engagement qu'ils n'auraient pas été en mesure de trouver ou d'assumer autrement ? Ou bien un dévoiement, l'engagement tendant même à devenir un passage obligé dans certains cursus universitaires ? Ou encore une solution un peu facile pour occuper à

bon compte de jeunes chômeurs ? Il n'y a pas de réponse univoque à ces questions. Deux écueils sont certainement à éviter : un engagement rendu obligatoire en serait-il encore un ? Le volontariat doit rester la norme. Il ne faudrait pas enfin que l'engagement devienne une version moderne de ces stages dénoncés par les étudiants comme une forme d'exploitation. Le problème réside peut-être moins dans la nature de la reconnaissance que dans ce qui est labellisé engagement. ■

1. European credit transfert system

2. Unité d'enseignement (équivalent de « UV »)

## TROIS QUESTIONS SUR LE SERVICE CIVIQUE À GÉRARD ASCHIERI

**L'US MAG :** *Quel bilan quantitatif et qualitatif fais-tu du dispositif ?*

**Gérard Aschieri :** On est passé de 6 000 jeunes au départ à 20 000 en 2014 pour monter à 100 000 en 2016. Cette courbe résulte d'un choix politique à la suite des attentats de janvier 2015. Or on constate, à travers des enquêtes d'opinion et des rencontres, que les jeunes passés par le service civique s'en disent massivement satisfaits (89 % en 2013 et 95 % disent le recommander aux autres jeunes). Les structures qui les accueillent le sont aussi, disant souvent que cela leur a apporté un souffle nouveau, des idées originales... En même temps, les problèmes et les risques existent : inégalités sociales comme territoriales dans l'accès au service civique ; formation civique parfois insuffisante ; risques de substitution à l'emploi ou de concurrence avec les salariés ou les bénévoles des structures. Ils sont accrus avec l'extension du service civique aux services publics, surtout si l'on pratique une « politique du chiffre ».



© DR

**L'US MAG :** *Quelle est la motivation des jeunes que le CESE a auditionnés ?*

**G. A. :** Elle est très variée et parfois contradictoire : pour les uns une envie d'engagement, de se rendre utiles à la société, pour d'autres le souhait d'acquérir une expérience utile à leur insertion ; certains veulent faire une coupure dans leurs études, d'autres sont des jeunes sans emploi envoyés par les Missions locales...

**L'US MAG :** *Les services civiques leur ont-ils permis de donner une satisfaction à ces motivations ?*

**G. A. :** La plupart disent en tirer un bénéfice personnel, parfois différent de leur motivation. Ils considèrent que cela leur a ouvert des horizons, les a fait se sentir utiles, connaître leurs potentialités. Et souvent cela leur a permis d'appréhender l'intérêt général et leur a donné envie de s'engager : ils sont plus nombreux que les autres à devenir bénévoles, mais aussi à voter aux élections. Et leur insertion dans l'emploi est également plus facile.

Voir <http://www.lecese.fr/travaux-publies/service-civique-quel-bilan-quelles-perspectives>



## « Le capitalisme est mis en cause par une fraction de cette jeunesse, comme il ne l'avait plus été depuis les années 1968 »

**Ludivine Bantigny** est maître de conférences en histoire contemporaine à l'université de Rouen, et chercheuse d'histoire au centre d'histoire de Sciences Po où elle co-anime avec Ivan Jablonka un groupe de travail qui s'intitule « Jeunes et jeunesse(s), objets d'histoire ».

**L'US Mag : Peut-on repérer dans l'histoire des grandes formes récurrentes d'engagement politique des jeunes ?**

**Ludivine Bantigny :** S'il y a un effet d'âge récurrent dans l'engagement politique, il est à rechercher moins dans les comportements électoraux que dans d'autres pratiques comme les manifestations et les grands « mouvements » – dans l'histoire très contemporaine, les mobilisations anti-Devaquet, anti-CIP (contrat d'insertion professionnelle) en 1994, anti-CPE (contrat premier embauche) en 2006, les mouvements « Indignados » et « Occupy » (tous deux à partir de 2011), « Nuit debout » (en 2016 et au-delà). On y trouve une aspiration singulière à l'auto-organisation, mise en œuvre en particulier dans les « coordinations » composées de délégués élus en assemblée générale, mandatés et révocables. Si la manifestation n'est évidemment pas une pratique spécifique à la jeunesse, la détermination à affronter les forces de l'ordre l'est davantage, comme on le voit aujourd'hui dans les « cortèges de tête », tels ceux du mouvement anti-loi Travail en 2016.

**L'US Mag : Y a-t-il un déclin de l'engagement politique « traditionnel » des jeunes ?**

**L. B. :** Non, je ne le pense pas. Encore s'agit-il de se demander quels critères permettent de mesurer l'engagement politique. Si l'on retient surtout la participation électorale, alors bien sûr le constat est celui d'un déclin ; mais ce n'est pas, ou ce n'est plus, une particularité de la jeunesse. Certes, les « séniors » participent plus que la moyenne du corps électoral, mais les jeunes rejoignent cette moyenne. À mes yeux, là ne se situe pas la forme principale de l'engagement politique, tant il ne suffit pas de mettre un bulletin dans une urne pour s'engager. Beaucoup de jeunes le comprennent aujourd'hui et s'investissent dans de tout autres pratiques, nombreuses – associatives, humanitaires, solidaires... C'est sans doute moins « traditionnel » mais la politique est là, tout autant. On observe aussi une nouveauté dans les valeurs et la vision du monde que forgent les jeunes générations : certes, il y a beaucoup de résignation, étant donné la crise sans fin, le chômage et la précarité auxquels les jeunes sont tout spécialement voués. Mais il y

a aussi la perception que d'autres mondes sont possibles. Le capitalisme est mis en cause par une fraction de cette jeunesse, comme il ne l'avait plus été depuis les années 1968. Il semble que la sentence de Margaret Thatcher, « Il n'y a pas d'alternative », ne soit plus tant de saison. En témoigne notamment tout le mouvement des « Zones à défendre » (ZAD). Des jeunes s'autorisent à rouvrir l'avenir et à le voir différent.



**L'US Mag : Des mouvements comme les Indignés ou Nuit Debout ont fait apparaître des engagements de la jeunesse en marge des organisations traditionnelles : est-ce une nouveauté ?**

**L. B. :** Ces pratiques politiques sont désormais fondamentales, quoique évidemment minoritaires. Elles ouvrent un autre futur, tout en opérant un retour aux sources de la démocratie : une démocratie directe, par le bas, sans professionnalisation de la politique et dans une volonté d'égalité. Les débats y ont démontré une grande maturité chez les participant-e-s et un désir puissant de réfléchir aux fondements mêmes de la société : le rapport à l'argent, à la concurrence, au marché... La



vigilance y est aussi très grande sur les effets de domination toujours possibles et, dès lors, sur l'égalité du temps de parole comme sur le respect à l'égard des prises de position, quelles qu'elles soient. Ce n'est pas absolument une nouveauté dans la mesure où cela peut rappeler les « clubs » révolutionnaires, qu'il s'agisse de la période 1789-1794 ou de l'année 1848 ; on pense aussi, dans une autre mesure, à la Commune de Paris en 1871. Plus près de nous, l'expérience évoque Mai-Juin 1968, dans les occupations et la réappropriation collective des espaces publics. Les contextes sont évidemment très différents mais il y a du commun dans ces pratiques. Avec sans doute aujourd'hui plus d'attention à certaines formes d'égalité jusque-là négligées, le rapport femmes-hommes en particulier.



## Contenus d'enseignement

# L'école vante l'engagement

La notion d'engagement fait partie explicitement de certains programmes scolaires. Elle peut aussi être traitée à travers des questions larges abordées dans certaines disciplines ou à travers certaines œuvres choisies.

Elle est un des quatre thèmes obligatoires d'EMC au collège : « *L'engagement : agir individuellement et collectivement* » avec de nombreux sujets d'étude possibles concernant la citoyenneté, la sécurité, les responsabilités individuelles et collectives, l'opinion, la solidarité, l'engagement politique, syndical, associatif, humanitaire. Le SNES-FSU a obtenu que l'évaluation ne porte pas sur le comportement de l'élève mais sur sa compréhension de l'engagement d'autrui (motivations, nature, moyens, limites). En Première, l'engagement syndical, politique et associatif représente des entrées intéressantes surtout lorsque le CVL et la maison des lycéens ont une existence réelle.

### À travers les disciplines

Les œuvres abordées dans les enseignements artistiques au collège et au lycée permettent également de faire réfléchir les élèves sur la notion d'engagement.

En français, l'argumentation, au collège comme au lycée, l'étude des textes d'auteurs « engagés » ainsi que le cours de culture générale et expression en BTS incitent les élèves à prendre position.

En SES, les programmes abordent par exemple l'action collective – dans le travail et les autres sphères sociales – en pointant les logiques de l'engagement... et du retrait. Ils évoquent également la diversité des formes de participation politique, au-delà du vote. En Terminale, le programme de philosophie est propice à une réflexion sur la dimension politique, éthique, voire esthétique de l'engagement.

La question de l'engagement est évidemment abordée dans le cadre du parcours citoyen en cycle 3 et 4 – au-delà de l'EMC – en EMI<sup>(1)</sup> et EDD<sup>(2)</sup>, et dans l'enseignement à la défense et à la sécurité. La mise en œuvre de ces enseignements est porteuse de valeurs positives d'engagement sur le fond mais pose cependant le problème plus général des « édu-



© Government Press Office (GPO)

### Faire réfléchir sur la notion d'engagement

cation à ». Celles-ci peuvent rapidement se révéler des prescriptions de bonnes pratiques plutôt que tendre au développement, chez les élèves, d'un réel esprit critique. ■

1. Éducation aux Médias et à l'Information
2. Éducation au Développement Durable

## Le SNES-FSU : engagement syndical

# Un outil pour toutes les générations

Pour une organisation syndicale, qui plus est majoritaire comme le SNES-FSU, il est primordial d'associer toutes les générations aux réflexions permettant de préciser et de rendre plus efficace notre projet de transformation sociale.

Ce projet repose concrètement sur la nécessité de penser un second degré « de la réussite de tous », et de transformer nos métiers pour la réalisation de cette ambition et pour l'amélioration des conditions d'exercice de nos missions. Dans cette optique, les jeunes collègues doivent pouvoir trouver une place spécifique et stratégique. Spécifique, car le renouvellement des générations, les modifications d'approche du rôle du collectif, l'arrivée de nouveaux outils de mobilisation imposent une prise en compte renouvelée des préoccupations des jeunes qui entrent dans le métier. Stratégique, car ce sont les jeunes d'aujourd'hui qui seront les enseignants et personnels expérimentés de demain, et qui auront en charge les transformations sociales à venir.

### Le SNES-FSU agit au quotidien

La question n'est pas seulement de mieux accueillir les jeunes et futurs collègues, même si cet accueil est central, elle est aussi de permettre que chacun soit acteur du mouvement syndical, jeunes y compris.

Le SNES-FSU développe des actions

spécifiques en ce sens, en particulier avec les étudiants et stagiaires des écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE), pour la défense et l'amélioration des conditions d'accès aux métiers de l'éducation. Ainsi, les permanences des militants du SNES-FSU permettent de renseigner efficacement les futurs collègues sur des questions pratiques quant à leur entrée dans le métier, que l'institution n'a pas forcément le temps de couvrir. Par conséquent, les acteurs de la vie syndicale sont des interlocuteurs privilégiés auprès des jeunes collègues.

Les assistants d'éducation sont organisés dans notre syndicat en catégorie, qui permet, malgré les difficultés d'engagement pour ces per-

sonnels précaires, à la fois de les défendre mais également de revendiquer une professionnalisation de ces acteurs de la vie scolaire. La stratégie de formation syndicale, que ce soit au niveau national ou académique, permet de développer les problématiques qui donnent du sens à l'action syndicale : les questions de « mémoire militante », de construction de l'outil syndical, de travail sur le corpus revendicatif, en y intégrant les nouveaux militants, est une démarche centrale dans l'intégration de tous les collègues dans notre syndicalisme. Enfin, le travail de construction de mandats, notamment en privilégiant la présence de jeunes militants dans les délégations académiques, est un moment privilégié du renouvellement de notre syndicat. La préparation de notre prochain congrès, à Rennes en 2018, les débats et la construction de nouveaux mandats devront être l'occasion de donner encore plus de place aux militants qui feront le syndicalisme de demain. ■



© Thierry Nectoux

### Donner du sens à l'action syndicale

# LVER : pour un débat national commun

Le SNES-FSU a organisé une journée d'étude sur les langues vivantes étrangères et régionales avec l'APLV en mars dernier, afin de réfléchir à leur enseignement de manière générale et au concept de compétences, à la perspective actionnelle et aux pratiques pédagogiques. Lors de cette journée, le SNES-FSU et l'APLV ont lancé un appel national pour les langues vivantes soutenu depuis par l'ADEAF et la FLAREP, pour exiger une politique nationale, construite, ambitieuse

et cohérente en faveur des langues étrangères et régionales, ce qui suppose une clarification de la place et des objectifs des langues vivantes en milieu scolaire.

Ces organisations demandent un débat national, ouvert et public sur cette question (appel téléchargeable à l'adresse : [www.snes.edu/Appel-commun-SNES-APLV-pour-l-enseignement-des-langues-vivantes-etrangees-et.html](http://www.snes.edu/Appel-commun-SNES-APLV-pour-l-enseignement-des-langues-vivantes-etrangees-et.html)).



**PPCR.** Le précédent gouvernement a publié les principales dispositions réglementaires qui découlent du cycle de discussion sur la revalorisation des carrières et des rémunérations à l'Éducation nationale. Toutefois, certains textes dont les circulaires d'application se font attendre.

## Les suites se font attendre

Début mai 2017, les décrets statutaires des corps d'enseignement, d'éducation et de psychologie du second degré ont été modifiés. Ainsi les avancées gagnées par le SNES-FSU lors des discussions avec le ministère sont actées. Le nouveau ministre ne reviendra pas dessus. Manque toutefois à l'appel le décret indiciaire des professeurs de chaire supérieure ainsi que de nombreux textes indemnitaires : indemnité de fonction des Psy-EN, des professeurs documentalistes, des personnels exerçant en MLDS ou en SEGPA... Le SNES-FSU intervient pour qu'ils soient publiés dans les plus brefs délais.

Dans le même temps, il interpelle le ministère afin que les discussions portant sur les circulaires d'accès à la hors-classe et la classe exceptionnelle s'ouvrent rapidement avec la mise en place d'un barème national.

### Évaluation des personnels

Plus urgent encore, les discussions sur la mise en place des nouvelles modalités d'évaluation des personnels n'ont pas débuté alors que les rectorats doivent informer, en cette fin d'année, les personnels concernés par un rendez-vous de carrière l'année prochaine, conformément aux décrets statutaires. Dès maintenant, le SNES-FSU intervient dans les

académies comme au niveau national auprès des corps d'inspection pour porter ses revendications sur les nouvelles modalités d'évaluation et d'accompagnement des personnels. Après des discussions prévues mi-juillet, le ministère publiera deux documents relatifs à l'évaluation : la notice (document adressé aux personnels évalués décrivant le déroulement, les modalités et les conséquences de l'évaluation) et le guide (document cadrant le déroulement des évaluations). Le SNES-FSU sera vigilant à ce que les engagements pris soient respectés et tiendra les personnels informés. ■

Xavier Marand



**CONCOURS EXTERNES 2016.** Cette année encore, la session n'a pas permis de pourvoir l'ensemble des postes ouverts aux concours externes.

# Un recrutement toujours insuffisant

C'était connu mais une note de la DEPP<sup>(1)</sup> met en lumière la crise du recrutement qui touche le second degré malgré la reprise des créations d'emplois en 2012 et un nombre croissant de candidats.

En 2016, 17 336 postes étaient ouverts aux recrutements de personnels enseignants du second degré public, un nombre comparable à celui de la session 2015 (17 569). Pour les seuls concours externes, le nombre de postes proposé augmente, de 8 000 à 2012 à 13 000 en 2016, le nombre de candidats augmente au même rythme, le rapport de trois candidats pour un admis se maintient mais 15 % des postes mis au concours externe n'ont pu être pourvus : 11 454 admis pour 13 170 postes.

## Un millier de postes vacants

La note met l'accent sur les disparités entre les disciplines. En maths, 6 106 personnes se sont inscrites pour 1 540 postes, seulement 2 732 étaient présentes et 1 234 admises. En lettres modernes, 3 881 inscrits mais seulement 1 120 admis pour 1 357 postes. Déficit aussi en anglais avec 1 134 admis pour 1 304 postes. Au total donc, 1 716 postes n'ont pas été pourvus, les deux tiers concernent le CAPES. Malgré une légère augmentation (+ 4 %), le nombre d'admis au CAPES externe n'est pas à la hauteur des besoins, et 15 % des postes sont restés vacants, comme en 2015. Dans un contexte de hausse du nombre de postes offerts, le taux de couverture s'améliore un peu en 2016 au CAPES de mathématiques (80 % au lieu de 77 % en 2015) comme au CAPES d'anglais (87 % contre 80 % en 2015), mais le taux de postes vacants s'accroît en lettres modernes, passant de 15 % à 18 %.

## À peine quatre postes sur dix pourvus aux concours réservés

Au CAPET externe, alors que le déficit oscillait autour de 13 % depuis 2014, il s'établit à 10 % en 2016.

Pour la quatrième année consécutive, le nombre de postes aux concours internes augmente (+ 5 %). Quasiment tous les postes ont été pourvus comme les années précédentes. Le dispositif « Sauvadet » des concours réservés ne tourne pas à plein régime car, de nouveau, les candidatures baissent et l'offre recule de 32 % par rapport à 2015, soit 900 postes en moins ce qui aboutit à 62 % des postes non pourvus en 2016, contre 54 % en 2015. Pour le SNES-FSU, il faut répondre à cette crise en programmant les recrutements, en rendant attractifs le métier et en créant des prérecrutements aux concours. ■

Daniel Lecam

Nombre de postes et de candidatures aux concours externes du Second degré public selon le groupe de disciplines en 2016

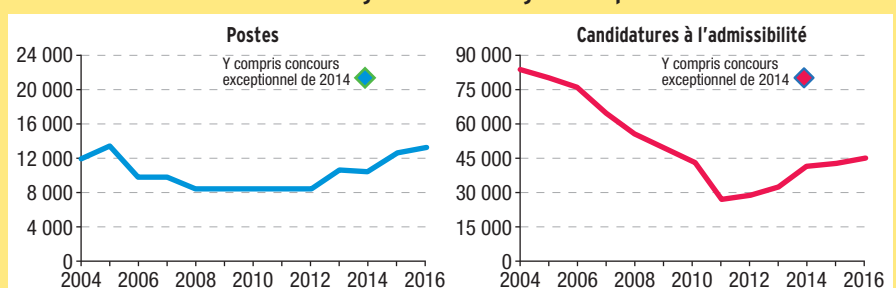
	Postes	Inscrits	Présents	Présents/poste	Admissibles	Admis	Taux de couverture
- Disciplines scientifiques <i>dont : mathématiques</i>	702 467	7 419 3 765	3 482 1 969	5,0 4,2	1 327 815	539 304	76,8 65,1
- Disciplines littéraires et sciences humaines <i>dont : lettres modernes</i>	519 162	5 922 1 398	3 072 738	5,9 4,6	1 064 352	496 162	95,6 100,0
- Langues <i>dont : anglais</i>	396 213	4 056 2 169	1 969 1 103	5,0 5,2	833 467	371 211	93,7 99,1
- Disciplines professionnelles	244	4 347	1 616	6,6	516	220	90,2
- Disciplines artistiques	103	1 271	679	6,6	180	88	85,4
- Éducation physique et sportive	51	1 359	617	12,1	123	51	100,0
<b>Total Agrégation</b>	<b>2 015</b>	<b>24 374</b>	<b>11 435</b>	<b>5,7</b>	<b>4 043</b>	<b>1 765</b>	<b>87,6</b>
- Disciplines scientifiques <i>dont : mathématiques</i>	2 262 1 540	11 109 6 106	5 494 2 732	2,4 1,8	3 538 2 063	1 956 1 234	86,5 80,1
- Disciplines littéraires et sciences humaines <i>dont : lettres modernes</i>	2 794 1 357	15 036 3 881	8 183 2 103	2,9 1,5	4 184 1 546	2 393 1 120	85,6 82,5
- Langues <i>dont : anglais</i>	2 258 1 304	10 209 4 741	6 232 2 927	2,8 2,2	3 271 1 751	3 271 1 134	82,7 87,0
- Disciplines artistiques	407	2 061	1 313	3,2	694	374	91,9
- Langues spéciaux	4	23	10	2,5	9	4	100,0
<b>Total CAPES<sup>(1)</sup></b>	<b>7 725</b>	<b>38 438</b>	<b>21 232</b>	<b>2,7</b>	<b>11 696</b>	<b>6 595</b>	<b>85,4</b>
<b>CAPES</b>	<b>820</b>	<b>4 181</b>	<b>3 442</b>	<b>4,2</b>	<b>1 602</b>	<b>820</b>	<b>100,0</b>
<b>CAPET<sup>(1)</sup></b>	<b>660</b>	<b>6 643</b>	<b>2 691</b>	<b>4,1</b>	<b>1 168</b>	<b>596</b>	<b>90,3</b>
- Disciplines d'enseignement général <i>dont : - lettres - histoire et géographie - mathématiques - physique chimie</i>	758 237 237	5 427 1 777 1 652	2 639 789 790	3,5 3,3 3,3	1 692 487 592	757 237 237	99,9 100,0 100,0
- Disciplines professionnelles	1 192	8 503	3 407	2,9	1 855	921	77,3
<b>Total CAPLP</b>	<b>1 950</b>	<b>13 930</b>	<b>6 046</b>	<b>3,1</b>	<b>3 547</b>	<b>1 678</b>	<b>86,1</b>
<b>Tous concours externes de l'enseignement public</b>	<b>13 170</b>	<b>87 566</b>	<b>44 846</b>	<b>3,4</b>	<b>22 056</b>	<b>11 454</b>	<b>87,0</b>

Note : Le tableau comptabilise les candidatures : un candidat qui s'est présenté à plusieurs concours est compté plusieurs fois. Champ : France entière (France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie). Réf. : Note d'information n° 17.14.

(1) Y compris les troisièmes concours ouverts en 2016.

Source : MEN-DEPP / Système de gestion Ocean

Évolution du nombre de postes et de candidatures aux concours externes du Second degré dans l'enseignement public



Champ : France entière (France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie). Réf. : Note d'information n° 17.14.

Source : MEN-DEPP / Système de gestion Ocean

(1) Note n° 17.04 de juin 2017 de la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance.

**AFFECTATIONS TZR.** Le mouvement intra-académique est terminé. Une nouvelle phase concernant l'attribution ou non d'un service à l'année pour les TZR commence.

## Vers la dernière étape

**A**près la phase inter, à laquelle ont participé près de 28 000 professeurs du second degré, CPE et CO-Psy, la phase intra se termine dans les académies. Outre les collègues arrivant à l'inter, participants obligatoires à ce mouvement, ce sont plus de 39 000 collègues qui ont déposé une demande de mutation au sein de leur académie. Cette vaste opération est incontestablement la plus importante numériquement. Elle traite simultanément les demandes de première affectation, de réintégration et de mutation.

À chaque étape du processus, les élus du SNES-FSU, majoritaires dans les commissions, interviennent. Ils ont, dans un premier temps, conseillé les participants pour élaborer la meilleure stratégie possible dans l'ordonnement de leurs vœux. Ils ont ensuite veillé à ce que l'égalité de traitement soit la règle, à ce qu'il n'y ait aucun passe-droit : en dehors des postes spécifiques, les postes sont attribués selon le barème des collègues. Ainsi, à l'issue du mouvement, chacun a pu vérifier qu'il avait été traité selon son bon droit en fonction du barème sur chacun de ses vœux.

### Affectation des TZR

Reste maintenant la dernière étape de ce long processus, dite « phase d'ajustement ». Elle concerne les TZR, ceux qui le sont devenus et ceux qui le sont restés. Les

collègues nouvellement affectés sur ZR se voient attribuer un établissement de rattachement administratif qui doit être pérenne. C'est cet établissement qui gèrera son dossier administratif. Il peut se voir dès juin attribuer un service à l'année sur un bloc de moyens provisoires (BMP) ou être en attente de suppléance (voir conditions dans le mémo TZR disponible dans votre section académique ou en ligne [www.snes.edu/Sommaire.html](http://www.snes.edu/Sommaire.html)).

Dans plusieurs académies, l'administration a tenté cette année de s'affranchir du contrôle paritaire lors de la phase d'ajustement. Les actions initiées par le SNES-



FSU ont permis de maintenir les groupes de travail mais la vigilance est de mise pour les années à venir. ■

**Thierry Meyssonier, Jessica Campain**

### CRISE DU RECRUTEMENT : DAVANTAGE DE POSTES VACANTS

Dans un trop grand nombre d'académies, des postes fixes restent vacants après l'intra quand, dans le même temps, des zones de remplacement sont fermées. Ainsi, dans l'académie de Grenoble, l'équivalent d'un demi-poste par établissement reste vacant à l'issue de l'affectation des titulaires.

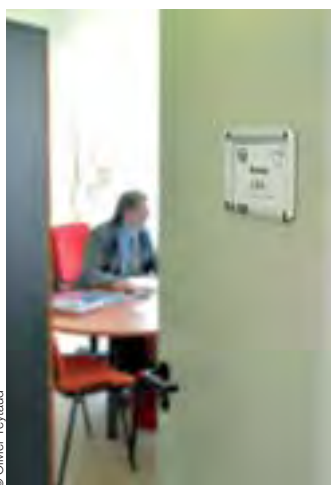
La rentrée s'annonce délicate : il n'y aura pas suffisamment de professeurs titulaires devant élèves et la part des TZR destinés au remplacement sera encore diminuée (elle n'était déjà que de 30 % cette année). Le recours à la précarité va s'accroître.

La crise de recrutement de nos professions est bien une réalité, comme en attestent le rapport de la Cour des comptes sur le budget 2016 et les résultats des concours de recrutements ces dernières années (voir page 9). Ses effets se feront sentir plus cruellement à la rentrée 2017. Comme le SNES-FSU le revendique depuis de nombreuses années, un plan pluriannuel de recrutement et une nouvelle étape de revalorisation des rémunérations doivent être mis en place pour résorber cette crise majeure.

**CPE.** Des personnels d'éducation toujours en nombre insuffisant dans les établissements malgré des besoins éducatifs croissants.

## Des difficultés persistantes

**A**près l'absence de créations de postes en 2016, les 250 postes inscrits au budget 2017 constituent une avancée qui demeure insuffisante pour répondre aux besoins. Les recrutements au concours externe (320 soit - 20) suffiront juste à compenser les sorties du corps (288 au 1/9/2016 correspondant aux départs en retraite et démission). Le concours réservé, abondé (+ 7 soit 87), de nouveau, ne fait pas le plein, avec vingt-six postes non pourvus. Le manque de titulaires persiste, le vivier de titulaires remplaçants reste exsangue et les rectorats rivalisent comme l'an



passé de mauvaises solutions : contractuels de plus en plus nombreux, redéploiements au détriment des lycées et notamment des internats, implantation de postes à mi-temps sur deux EPLE au mépris du statut des CPE. Pour la catégorie, l'année scolaire qui s'achève a confirmé la dégradation des conditions de travail : au lycée avec l'augmentation des effectifs à prendre en charge et au collègue avec la mise en œuvre de la réforme aux conséquences lourdes pour la vie scolaire. De plus la déclinaison des mesures de sécurité renforcée s'est faite sous une tonalité bien peu éducative soulignant

un peu plus le manque de moyens en CPE et AED. Enfin, les épreuves du concours externe n'ont toujours pas été mises en conformité avec les textes réglementaires, ce qui continue de peser sur la formation et le recrutement des CPE.

### Incertitudes

Intégrer dans les pratiques, à tous les niveaux de l'institution, les avancées obtenues par le SNES-FSU dans la nouvelle circulaire de mission reste une bataille d'actualité, tout comme l'est celle des moyens. L'amélioration des conditions de travail et l'exercice du métier dans toutes ses dimensions passent par une augmentation du taux d'encadrement et un travail collectif facilité pour un suivi éducatif et pédagogique permettant de lutter contre les inégalités. ■

**Olivier Raluy**



**RETRAITÉS.** Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2013, les pensions n'ont pas été revalorisées, hormis le provocateur 0,1 % du 1<sup>er</sup> octobre 2015.

## Rentrée active

**D**ans le même temps, plusieurs mesures fiscales ont fait baisser le pouvoir d'achat des retraité-e-s dont les 0,3 % de la CASA qui n'ont été vraiment utilisés pour l'autonomie qu'au 1<sup>er</sup> mars 2017. Comme toute la population, les retraité-e-s ont subi la hausse de la TVA de 19,6 à 20 % ou de 7 à 10 % selon les produits. Le projet du Président d'augmenter de 1,7 point la CSG pour les pensions supérieures à 1 200 €, sans compensation, les cotisations à la MGEN revues à la hausse (de 5 à 7 %), vont aggraver encore la situation.

### Actions

La bataille pour le pouvoir d'achat est plus que jamais d'actualité. C'est ce que disent les réponses au questionnaire diffusé dans le cadre des campagnes électorales qui jugent indispensable la poursuite de l'action. C'est la décision de l'intersyndicale retraitée, regroupant neuf syndicats, réunie le 19 juin avec un double objectif : rassembler toujours plus de personnes et assurer la visibilité des 16 millions de retraité-e-s, trop souvent absent-e-s des préoccupations des politiques.

L'absence de secrétariat d'État au gouvernement est, à ce sujet, significative. En septembre le groupe intersyndical ira porter le bilan des questionnaires à l'Élysée et exposera ses revendications : revalorisation des pensions au 1<sup>er</sup> octobre 2017 (si la loi était appliquée celle-ci serait de 0,4 %), refus de la hausse de la CSG notamment. Cette audience sera accompagnée à Paris par une manifestation et une conférence de presse, en régions par des initiatives unitaires. Face à la commission du Haut conseil de l'âge qui travaille sur le recours aux financements privés pour la couverture de la perte d'autonomie, l'intersyndicale travaille à un argumentaire défendant un financement assuré par la Sécurité sociale dans le cadre des services publics. L'intersyndicale a décidé de s'adresser aussi aux associations caritatives pour faire un



état des lieux des bénévoles et des sollicités retraité-e-s.

Enfin, la déclinaison, localement, du colloque du CESE du 13 janvier (pouvoir d'achat, place dans la société) va se poursuivre.

Rentrée active en perspective : les retraité-e-s se batront pour leurs revendications et agiront avec les actifs dans des luttes communes. ■

Marylène Cahouet

**PSY-EN.** « Penser les questions sociales en lien avec le développement psychique », c'est le thème que les psychologues des syndicats de la FSU avaient choisi pour leur 5<sup>e</sup> colloque les 22 et 23 juin.

## Penser et agir collectivement

**L**es 250 participants ont pu réfléchir et débattre du lien entre les questions sociales et le développement psychologique du sujet, du positionnement du psychologue face à la montée de la précarité et de la vulnérabilité d'une fraction croissante de la population. Ils se sont enrichis à l'écoute de chercheurs, de praticiens qui

en exposant leurs recherches, en partageant leurs expériences leur ont permis d'interroger les pratiques, de penser des alternatives aux injonctions contradictoires que subit la profession de psychologue quel que soit le champ d'exercice. En effet, qu'ils travaillent dans l'Éducation nationale, à la PJJ, à Pôle Emploi ou dans l'administration péni-

tentaire, les psychologues ont fait des constats communs. Les tentatives d'instrumentalisation de la profession à des fins managériales sont une constante dans les différentes institutions. Les psychologues sont de plus en plus incités à évaluer, convaincre, contrôler, sous couvert d'écoute et d'accompagnement.

Pour eux, la marge est donc étroite, entre la prise en compte de la souffrance et du mal-être, et l'aide à la transformation des conditions d'études, de travail ou de vie de ceux avec lesquels ils travaillent.

### Résister aux injonctions

Pour résister aux injonctions paradoxales et délétères, la meilleure méthode n'est-elle pas de ne pas rester isolé, de pouvoir s'appuyer sur le collectif, de s'engager et militer et ainsi, d'aider l'individu à retrouver sa place de *sujet* et à agir ?

Ces deux jours d'échanges et de partage d'expériences ont montré la vitalité des psychologues, leur volonté intacte d'être du côté du *sujet* et de contribuer, de leur place, à ouvrir des perspectives de transformation sociale. ■

Marie-Agnès Monnier



## Les BTS



© Clément Martin

**LES BREVETS DE TECHNICIENS SUPÉRIEURS (BTS)** sont des diplômes professionnels supérieurs, créés en 1962, qui se préparent en deux ans après le baccalauréat dans des lycées technologiques ou polyvalents de l'Éducation nationale ou de l'agriculture (BTSA). À la session 2015, 179 600 candidats se sont présentés à l'examen du Brevet de technicien supérieur (BTS) et 133 100 ont été admis dans près de 125 spécialités industrielles, tertiaires, du secteur sanitaire et social, des arts appliqués ou de l'agriculture.

## Des formations à promouvoir

Ces formations permettent d'obtenir un diplôme professionnel reconnu par les entreprises et les conventions collectives. Comme le précise Éric, enseignant en section de technicien supérieur, lui-même titulaire d'un BTS qui lui a permis de poursuivre des études supérieures en école d'ingénieurs : « La durée est courte, elle est restée de deux ans. Mais elle mêle une formation professionnelle de qualité, toujours demandée et appréciée

par les TPE, PME et PMI, à une formation scientifique, indispensable pour la formation tout au long de la vie. Les étudiants issus des filières technologiques ou scientifiques trouvent dans ces filières des études enfin concrètes. Lorsqu'ils viennent nous rencontrer à nos portes ouvertes ou sur les forums, ils nous font part de leur envie "de réaliser des vraies choses". Cette formation leur ouvre un nouveau monde, plus motivant de leur point de

vue, car ils mèneront des projets aboutis, répondant à des besoins réels, ouvrant ainsi une porte vers l'insertion professionnelle ».

### Un public qui évolue

La prédominance des bacheliers technologiques parmi les candidats au BTS (hors BTSA) continue de s'effriter (37 % en 2015 contre 53,7 % en 2005) au profit des bacheliers professionnels

### LES STAGES EN ENTREPRISES : INCONTOURNABLES DANS LA FORMATION

Les formations au Brevet de technicien supérieur du secteur industriel sont toujours un tremplin puissant vers l'insertion professionnelle pour les jeunes bacheliers, qu'ils soient issus du bac de technologie STI2D ou du bac professionnel. Les employeurs et les tuteurs, que je rencontre lors des visites de mes étudiants de BTS en stage, sont unanimes et témoignent malgré tout des qualités de ces jeunes et de leur bonne adaptation dans la mise en œuvre des productions à réaliser dans les entreprises de fabrication mécanique.

Pourtant, nous sommes dans une situation paradoxale : il est devenu difficile pour nos étudiants de trouver par eux-mêmes un stage professionnel obligatoire en fin de première année de BTS, et les profes-

seurs ont dû prendre le problème à leur charge et souvent rassurer les entreprises sur la qualité des jeunes étudiants à accueillir, tant ils rencontrent des situations décourageantes avec d'autres publics à longueur d'année. Mais lors des visites, c'est la satisfaction qui prime : les employeurs cherchent à renouveler ou étoffer leurs effectifs sur les sites de production, ils formulent le vœu de pouvoir recruter ces futurs techniciens supérieurs car ils correspondent bien à leurs attentes en termes de savoir-faire, et parce qu'ils savent que leurs connaissances seront renforcées en seconde année.

Guy, enseignant de productique en BTS CPRP, lycée Marie-Curie, Nogent-sur-Oise



# Laurent Len

Proviseur au lycée Diderot, Paris 19<sup>e</sup>

La part de ces derniers ne cesse de croître : elle était de 30,6 % en 2015 (30,2 % en 2014, 10 % en 1999). Le taux de réussite à l'examen des bacheliers professionnels demeure en revanche le plus faible et stagne à 59,4 %. Il est également stable pour les bacheliers technologiques (77,6 %), mais est en hausse pour les bacheliers généraux et atteint 86 %. Éric précise : « Aujourd'hui, le public accueilli a beaucoup changé. Mais la double finalité de ces formations est toujours vraie. Elles restent qualifiantes, avec des compétences professionnelles prisées des industriels, et elles sont un tremplin pour les poursuites d'études. Elles permettent de sécuriser un parcours scolaire et d'accéder à des formations supérieures. Auparavant issus principalement des formations technologiques, les techniciens étaient très appréciés pour leurs compétences techniques ; leur employabilité était évidente car ils côtoyaient et mettaient en œuvre des équipements professionnels en Première, Terminale et lors des deux années de BTS. Les rares élus issus de la filière professionnelle renforçaient leurs compétences, en ajoutant deux ans supplémentaires à leur formation antérieure de quatre ans. Maintenant, le public est issu à parts égales de la voie professionnelle et de la voie technologique, mais avec des compétences moindres ou différentes ».

## Porte ouverte sur l'emploi

En dépit de ces évolutions, enseignants et employeurs plébiscitent ce type de formations, aussi bien en tant qu'outil pour l'accès à la qualification que comme moyen pour nombre de jeunes de retrouver un sens à leur formation, comme l'indique Éric : « La formation



© Clément Martin

en BTS reste une voie royale, pour apprendre différemment, pour se refaire une santé scolaire et poursuivre vers des niveaux supérieurs, ou bien pour entrer dans la vie active avec la qualification reconnue des industriels. Par exemple, lors des portes ouvertes, les industriels se déplacent pour informer nos étudiants de leurs besoins et leur proposer directement des entretiens d'embauche ».

Éric Boczkowski,

Guy Friadt, Thierry Reygades

**L'US Mag :** *Le lycée Diderot est un lycée technologique industriel « historique », quelles sont les formations post-bac présentes dans cet établissement ?*

**Laurent Len :** L'école Diderot, créée en 1873 pour former les techniciens de maîtrise dont la révolution industrielle avait besoin, s'est progressivement transformée en lycée polyvalent visant à offrir aux jeunes des formations scientifiques et techniques industrielles. Aujourd'hui, fort de ses sept BTS industriels dans les domaines de la conception industrielle, de la maintenance, des systèmes électroniques et informatiques, de l'électrotechnique, des traitements de matériaux, l'établissement reste une référence en termes de formation. À ces BTS il faut ajouter une préparation au Diplôme des Métiers d'Arts en Horlogerie, une classe préparatoire post-BTS préparant l'accès aux grandes écoles, une licence professionnelle.



© DR

Globalement nos étudiants ont bénéficié d'une formation secondaire scientifique et technique ou professionnelle industrielle. Un bon nombre ont obtenu leur baccalauréat au lycée.

**L'US Mag :** *Une fois leur diplôme obtenu, que font ces jeunes techniciens supérieurs, peuvent-ils poursuivre leurs études ou préfèrent-ils essayer de trouver un emploi ?*

**L. L. :** Globalement la moitié des lauréats du lycée poursuivent leurs études, un grand nombre en licences professionnelles, qui leur permettent d'approfondir leurs connaissances dans des domaines



Le lycée Diderot

**L'US Mag :** *Quel est le parcours des jeunes bacheliers qui viennent à « Diderot » pour préparer un BTS ?*

**L. L. :** Majoritairement (50 %), les étudiants en BTS ont obtenu un baccalauréat technologique STI2D, moins de 20 % sont titulaires d'un baccalauréat général, souvent scientifique, et environ 30 % possèdent un baccalauréat professionnel. Mais cette répartition moyenne dépend de la spécialité : en BTS Conception et réalisation de systèmes automatiques ou en Électrotechnique, près de la moitié des étudiants sont issus de la voie professionnelle, alors qu'il n'y en a aucun en formation de BTS Traitements des matériaux, par exemple. Ces modulations, définies en accord avec les équipes pédagogiques, sont fonction des prérequis nécessaires, notamment scientifiques, pour aborder les spécialités avec de bonnes chances de réussite, mais aussi de l'existence, ou non, de spécialités de bac pro correspondant aux spécialités de BTS. Les sections peuvent également accueillir des jeunes ayant déjà eu un parcours de formation à l'Université ou en IUT, ces étudiants peuvent intégrer en première ou en seconde année de formation en fonction de leurs acquis.

précis (traitements des métaux, conception automobile, gestion de production...), d'autres restent au lycée en classe préparatoire ATS post-BTS/DUT pour y préparer les concours d'entrée en école d'ingénieurs, avec de très bonnes chances de réussite. Ils peuvent espérer intégrer les formations du réseau Politech, l'Université de technologie de Compiègne, Troyes et Belfort, l'INSA, les Arts et Métiers, Sup Optique, les Mines de Douai, d'Allés, de Nantes... et bien d'autres, et même l'ENS pour aller vers une carrière d'enseignant-chercheur !

Pour un chef d'établissement, c'est un vrai bonheur et une grande fierté de voir des jeunes qui, passés par le lycée professionnel, réussissent un BTS et poursuivent leurs études en écoles d'ingénieurs.

Et ceux qui ne souhaitent pas poursuivre d'études post-BTS trouvent facilement un emploi dans le secteur industriel. Ainsi, je pense absolument nécessaire de promouvoir ce type de formations afin, d'une part d'offrir cette voie de réussite à de nombreux jeunes, et d'autre part de contribuer à relever les défis de développement économique et d'emplois auxquels notre pays est confronté.

## Politique migratoire



© Stefan de Vries/Flickr.com



© Matt Rhodes/Flickr.com



© Olivier Toybaud



© Squat Le Monde/Flickr.com



© Squat Le Monde/Flickr.com

**CONTRAIREMENT AUX IDÉES REÇUES**, la France accueille peu de migrants, eu égard à la vague d'immigration que connaît l'Europe. À l'aune du démantèlement de la jungle de Calais, du traitement réservé aux demandeurs d'asile, cet accueil n'est pas à la hauteur du pays des droits de l'homme. Des initiatives associatives, des politiques menées par des collectivités territoriales redonnent à la France un peu de sa grandeur.

## Migrants, crise d'une ampleur inédite

**P**rès de 500 000 réfugiés ou migrants économiques ont frappé à la porte de l'Europe depuis janvier 2015. Loin de ralentir, l'afflux massif des exilés qui fuient leur pays et tentent de gagner principalement l'Allemagne et la Grande-Bretagne, ne cesse de croître. Depuis deux ans, l'Europe est confrontée à une crise inédite par son ampleur : un afflux massif de réfugiés fuyant des persécutions, notamment en Irak et en Syrie, ou la guerre, s'ajoute à des vagues de migrants. Ces migrants sont prêts à tout pour fuir. D'abord à s'endetter. Car un passage en Europe coûte cher.

La route 1 (Turquie-Allemagne) coûte entre 1 200 et 3 500 euros par personne. Une partie couvre le prix de la traversée, le solde est dépensé en Europe pour la nourriture, les bus, les trains, les taxis... Le prix dépend en grande

partie du bateau. Plus le bateau est grand, plus le prix du trajet pour la Grèce est élevé.

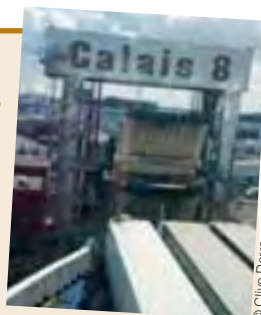
### Trafic lucratif

La route n° 2 (Libye) coûte entre 1 250 et 2 000 euros par personne. La partie maritime coûte environ 1 000 euros. Ensuite, le trajet terrestre à partir du sud de l'Italie s'effectue le plus souvent en train ou avec des chauffeurs de taxi arabes, qui, pour 700 euros, conduisent les migrants de la Sicile vers l'Europe du Nord. Les migrants, hommes, femmes, enfants, familles entières, prennent ensuite tous les risques. Ces traversées se font souvent au péril de leur vie. Plus de 5 000 personnes ont péri noyées en tentant de gagner les rivages de l'Europe en 2016. Selon les chiffres de l'ONU, il s'agit du bilan le plus lourd jamais enregistré

alors que le nombre de migrants ayant réussi à traverser a baissé. Pour l'ensemble de l'année 2015, le bilan avait été de 3 771 morts. Chaque jour annonce son lot de tragédies. En début de mois au moins 44 migrants, parmi lesquels des bébés, ont été retrouvés morts de soif en plein désert dans le nord du Niger, alors qu'ils tentaient de se rendre en Libye. Pour Ahmed, réfugié soudanais résidant en foyer dans une commune rurale des Deux-Sèvres, « la mort nous l'avons côtoyée au quotidien ; elle nous a suivis tout au long de notre voyage. J'ai vu tant de gens mourir autour de moi. Elle hante toujours mes nuits et rôdera dans ma mémoire toute ma vie ». Les larmes lui manquent pour évacuer les peurs, la détresse, les violences et les crimes qui ont accompagné son dur périple. Martin, 22 ans, bénévole pour la Croix-Rouge, accompagne ces neuf Soudanais récemment installés dans ce centre d'accueil et d'orientation (CAO) : approvisionnement en nourriture, accompagnement dans les démarches administratives, soutien moral, encadrement, il s'occupe de tout ou presque. Étudiant pour devenir travailleur social, quand sa responsable lui a proposé le poste, il a pris un week-end pour y réfléchir. « Je n'avais pas trop le temps, je prépare le concours. J'ai appelé tous les éducateurs spécialisés que je connais pour savoir quoi faire. Ils n'étaient pas tous pour, certains ne sont

### ACCORDS DE CALAIS

Signés sous Chirac, promus par Sarkozy, les accords du Touquet fixent depuis 2003 la frontière britannique à Calais. Ils visaient à juguler l'immigration clandestine vers le Royaume-Uni en déplaçant, du côté français, le contrôle de la frontière britannique, obligeant la France à stopper, pour le compte des Anglais, les milliers de déracinés qui veulent rejoindre la Grande-Bretagne. Après Sangatte, ces accords ont donc donné naissance à la « jungle » de Calais. Après sa disparition, les règles qui régissent la façon dont Paris et Londres collaborent sur le dossier des migrants demeurent.



© Clive Dairra



pas franchement pour l'accueil des migrants. En fait, c'est ce qui m'a décidé! ». Il ne regrette rien même si des moments sont difficiles à vivre. « J'essaie de garder la bonne distance mais ce n'est pas facile. Pour remplir leur dossier de demandeur d'asile, ils doivent raconter leur histoire dans le détail. C'est souvent très lourd, ils pleurent, on reste à côté, la main sur leur épaule... ».

**Ces logiques, « dominées par des visions à court terme, sécuritaires et méfiantes, confortent l'idée que l'immigration est un problème ou une menace »**

Si Ahmed a enfin trouvé un peu de quiétude, nombre de migrants connaissent toujours la souffrance en France. « Bien souvent, les personnes migrantes fuient des situations de violence dans leur pays d'origine et aspirent à trouver en France sécurité et protection. Mais il arrive qu'elles soient confrontées à de nouvelles violences », dénonce la Cimade, association de soutien aux étrangers et de défense des droits. En matière de droit d'asile, de droit au séjour, d'enfermement ou d'expulsion, les politiques publiques menées depuis dix ans en France, tous gouvernements confondus, portent « des logiques répressives, stigmatisantes, discriminatoires », dénonce son rapport. Et « renforcent le camp de ceux qui prônent le rejet ou la haine » souligne « Migrations, état des lieux 2017 ».

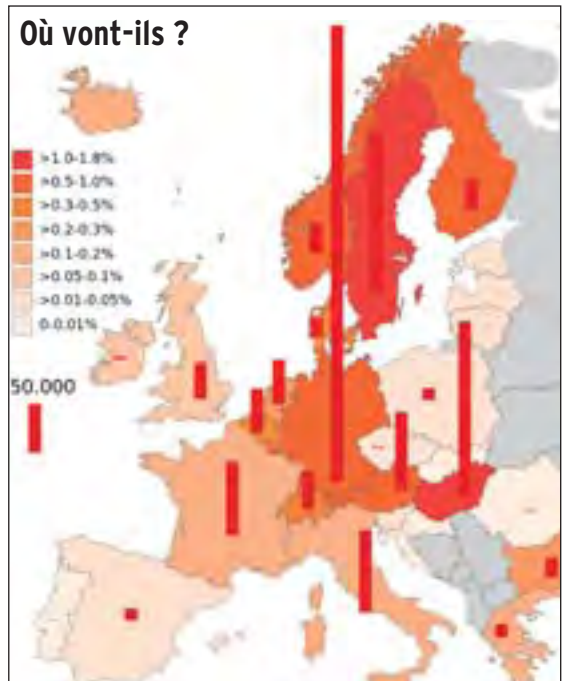
La question des migrants a traversé les dernières campagnes électorales, instrumentalisée par certains candidats faisant l'amalgame entre réfugiés et migrants économiques, s'affranchissant de la réalité des chiffres, agitant les peurs et brandissant la haine à coup de discours nationalistes et démagogiques. L'immigration est perçue comme une invasion à coup de contre-vérités assénées. Contrairement aux idées reçues, il n'est pas si facile pour un réfugié d'obtenir l'ouverture de droits sociaux. Il ne peut le faire qu'après cinq ans de résidence. Pour le maire de Grande-Synthe à côté de Calais, « dire que l'on créerait un appel d'air ouvrant

des centres d'accueil est un faux débat ». Pour Damien Carême, initiateur d'un camp pour réfugiés de 2016 à 2017, parti depuis en fumée, « la situation est dramatique et préoccupante ». Près de 350 migrants, dont des enfants, vivent aujourd'hui installés dans les sous-bois, sans conditions d'hygiène, sans accès à des sanitaires. « Je sais par des médecins que des maladies, comme la gale, commencent à se propager par manque d'accès aux soins. Et leur nombre ne cesse d'augmenter. J'ai l'impression de revivre la catastrophe de l'été 2015, avec l'arrivée massive de migrants » poursuit-il en lançant un appel au gouvernement. Un appel qui fait écho à ceux lancés par de multiples associations et relayé par une lettre ouverte au président de la République. Jacques Toubon, le Défenseur des droits, s'est également indigné devant des « conditions de vie inhumaines », voire une « traque » des migrants, et a exhorté les pouvoirs publics à « ne pas s'obstiner dans ce qui s'apparente à un déni d'existence des exilés ».

### Le choix de l'humanité et pas que de l'humanitaire

Face à ces SOS, face à cette détresse, la France et l'Europe ne peuvent s'arc-bouter sur la politique des murs. Elles ne doivent pas seulement faire le choix de l'humanitaire mais bien celui de l'humanité. L'émotion sur les plages de Lampedusa, la culpabilité devant le corps du jeune Aylan, l'enfant noyé en Turquie, ne suffisent plus.

Les réponses à cette crise doivent se construire dans l'harmonisation des législations et des capacités d'accueil des États. Les moyens financiers majoritairement attribués à la surveillance, aux contrôles et aux renvois doivent être réalloués pour sauver et accueillir. L'Europe doit donc mettre fin à sa politique de fermeture



Demandes d'asile dans les États membres de l'Union européenne et de l'EFTA en entier 2015 selon données Eurostat. La hauteur des barres symbolise le nombre de demandes d'asile par pays. La coloration des pays représente le nombre de demandeurs d'asile rapporté à leur population.

symbolisée par le mur hongrois et accueillir avec « humanité » les personnes.

À ceux qui prétendent ne pouvoir « accueillir toute la misère du monde », avec en moyenne 200 000 immigrants qui sont entrés chaque année sur le territoire français depuis 2004 selon l'Insee, soit entre 0,3 % et 0,4 % de la population française, on est loin d'un phénomène massif. Ce chiffre correspond à l'arrivée de 291 supporters dans un Stade de France de 81 000 places ! Il est simplement temps de respecter le droit international pour tous les migrants : droit à la santé, à l'éducation et au travail afin de « régulariser » la situation de ceux et celles qui vivent souvent depuis des années dans des conditions indignes. ■

Rubrique réalisée par Thierry Pétrault

## MIGRANTS MINEURS, DANGERS MAJEURS

Un rapport de l'UNICEF démontre l'explosion d'enfants réfugiés « non accompagnés ». Ces enfants seuls étaient 60 000 en 2011 et plus de 300 000 en 2016, soit cinq fois plus ! Sur le sol français, ils seraient aujourd'hui près de 10 000. La plupart d'entre eux cherchent à aller en Grande-Bretagne et c'est pour ça qu'on les retrouve autour de Calais.

Une cinquantaine vient chaque jour à la distribution de repas organisée par les associations. Leur but est clair : monter dans un camion pour l'Angleterre. « On essaie de passer la nuit, toutes les nuits. On est là pour essayer », explique William, 17 ans. Ce rêve britannique contribue à la difficulté de la prise en charge. « On peut les amener à Saint-Omer », dans un centre dédié aux mineurs, « la police aux frontières leur propose, mais ils refusent » constatent les autorités. Du coup, ces mineurs se retrouvent dans la nature à la merci des mafias. Car il s'agit d'une population particulièrement vulnérable. Faute de protection et de moyens de survivre,



© DH

beaucoup sont tombés dans les filets de trafiquants de drogue et de prostitution alors qu'ils étaient venus en Europe pour tenter de fuir la misère, la guerre et la violence. Les passeurs les utilisent notamment pour détourner l'attention de la police, faire entrer leurs clients dans les camions et pour vendre de la drogue ou voler.

Bon nombre sont victimes de viols ou sont obligés de se prostituer pour payer leur passeur. En tant que tels, ils relèvent de la protection de l'enfance qui elle-même incombe aux conseils départementaux. Pour bénéficier d'une assistance, ces jeunes, souvent arrivés avec de faux papiers, doivent prouver à l'administration qu'ils sont mineurs. Une démarche rendue difficile par les autorités françaises souvent soucieuse de ne pas reconnaître leur minorité et ainsi éviter l'obligation de prise en charge. Les conseils départementaux reprochent d'ailleurs à l'État de faire peser sur eux une charge de plus en plus lourde alors que les budgets ne suivent plus.

À LIRE

Notre sélection

► UNE TUEUSE EN SÉRIE



*La Lady Macbeth du district de Mtsensk* est sans doute plus connu comme opéra de Dmitri Chostakovitch (1934) que comme l'œuvre d'un grand auteur russe des années 1860, concurrent direct de Léon

Tolstoï, Nicolaï Leskov. Son héroïne tient à la fois de Shakespeare, Jean-Jacques Rousseau, mais aussi de la tradition orale. Cette nouvelle publiée en 1865 se situe dans le contexte du mouvement pour l'émancipation des femmes. Une tueuse en série, grande amoureuse du sexe, est pour la première fois mise en scène. La présentation de Catherine Géry permet de replacer Leskov dans son environnement.

Nicolas Bénétiès

• *La Lady Macbeth du district de Mtsensk*, N. Leskov, édition bilingue de Catherine Géry, Classiques Garnier.

► COLÈRE ROUGE



*Les Prédateurs au pouvoir*, « petit livre de colère » (dixit Monique Pinçon-Charlot), est écrit avec la rage des citoyens qui assistent à une prédation en bande organisée et à un collectivisme grand-bourgeois

qui s'accapare l'argent, les ressources naturelles, la pensée, les médias, participe aux ventes d'armes, et qui, de surcroît, triche, vole, fraude, surfature, pour accumuler toujours plus d'argent et de pouvoir. L'oligarchie apparaît alors dans toute sa violence et sont passés en revue tous les méfaits de D. Trump à E. Macron en passant par la famille Le Pen et F. Fillon. À faire lire à tous-tes ceux-celles qui pensent « que tout va bien dans le meilleur des mondes »...

Doriane Spruyt

• *Les Prédateurs au pouvoir. Main basse sur notre avenir*, Monique Pinçon-Charlot et Michel Pinçon, édition Textuel, 2017.

► LA RELIGION LIBÉRALE



*La novlangue néolibérale* reparait augmentée pour tenir compte du renouvellement (faible), du discours dominant depuis l'entrée dans la crise systémique du capitalisme en août 2007. Une nouvelle interrogation surgit. La crise a totalement discrédité les théories néoclassiques sur lesquelles s'appuie le néolibéralisme. Après le temps du choc, elles restent présentes, latentes souvent, références moins affirmées des politiques économiques. Les justifications changent un peu mais les croyances comme autant de fétiches restent. Alain Bihr construit des explications sur cette résistance. Stimulantes.

N. B.

• *La novlangue néolibérale. La rhétorique du fétichisme capitaliste*, Alain Bihr, coédition Page 2/Syllepse.

UN PREMIER ROMAN

Été meurtrier

C'est toujours risqué de faire parler les gueux. Au mieux, ça sonne faux... Et si en plus le narrateur est un enfant, le pari devient alors plus qu'hasardeux. *L'Été des charognes* relève magistralement ce double défi et c'est là l'une des très grandes forces de ce premier roman.

Ça se passe aujourd'hui, à la campagne, en France, dans un hameau quelconque. Celui-ci s'appelle « La Fourrière », ça ne s'invente pas. Celui qui parle est un petit pécore, un « pedzouille ». C'est l'été, il fait chaud. Avec son copain Jonas, ils lapident à mort le chien de « cette conne de voisine » : « Il a commencé à gueuler pire que la mort et nous on l'a défoncé avec les pierres jusqu'à ce qu'il gueule plus du tout. Ça a duré longtemps mais à la fin on aurait dit qu'il restait plus que des poils, du sang et un bruit d'os mouillé qui flottait dans l'air humide de la cabane ». C'est la première scène du roman, et elle donne le ton : on n'est pas dans *François le Champi* ! L'écriture organique de Simon Johannin ne nous épargnera rien : ni le sang des agneaux qu'on égorge, ni les vers grouillant sur un tas de charognes gluantes, ni les cuites des pères qui ont la main leste. S'il est bien question de semailles et de moissons, le

récit tourne résolument le dos au mythe bourgeois d'une vie rurale idyllique. Il n'y a rien de bucolique dans ce tableau et le paysan n'y est pas investi, comme dans *Le Peuple de Michelet*, d'une grandeur qui l'anoblit. Ni glorification, ni condamnation non plus : point d'auto-fiction rédemptrice ici. Ce peuple d'en bas, qui aime bien le marocain du coin parce qu'on le connaît mais rit très gras aux blagues les plus racistes, n'est jamais mis à distance. Pas même par un transfuge de classe qui s'en serait tiré d'affaire. Aucune tentative d'explication sociologique, on est dans le réel brut. Le lecteur est immergé sans filtre dans un monde d'ordinaire exclu du champ littéraire, un monde ni meilleur ni pire qu'un autre. Les très belles éditions Allia permettent à Simon Johannin, 23 ans, de signer là un premier roman de grande envergure, aussi brutal qu'inédit. ■

Cécile Exbrayat

• *L'Été des charognes*, Simon Johannin, éd. Allia, 2017.



Le coin du polar

Un polar historique

Claude Izner poursuit sa nouvelle saga sur la France du jazz et de la chanson dans cette année 1921. Jeremy Nelson, jeune pianiste de jazz, Américain et Français, continue à chercher fortune et sa famille. Entre Londres et Paris, il enquête. *La femme au serpent* est le deuxième de la série – le premier, *Le pas du renard* est réédité en poche – pour une plongée dans les mondes du spectacle, via une série de meurtres dont le point commun est d'être signé d'un portrait de Simonetta Vespucci, modèle de Botticelli, et d'une vipère. Une plongée dans les mondes du spectacle et une relecture des grands compositeurs américains comme français. Clément Doucet et Jean Wiener, un duo de pianos entre musiques contemporaines et jazz (ragtime souvent pour l'époque)... Le monde des années folles, des Roaring Twenties comme si on y était...

*La femme au serpent* est réédité en poche – pour une plongée dans les mondes du spectacle, via une série de meurtres dont le point commun est d'être signé d'un portrait de Simonetta Vespucci, modèle de Botticelli, et d'une vipère. Une plongée dans les mondes du spectacle et une relecture des grands compositeurs américains comme français. Clément Doucet et Jean Wiener, un duo de pianos entre musiques contemporaines et jazz (ragtime souvent pour l'époque)... Le monde des années folles, des Roaring Twenties comme si on y était...

Barbaries libérales

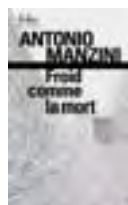
Pour faire de l'argent, tout est permis ? Le sordide, le barbare en tête ? Elsa Marpeau, dans *Les corps brisés*, nous enduit de cette mort qui fait semblant d'être vivante. Et elle sait nous y enfon-

cer. Sarah, coureuse de rallye est victime d'un accident. Elle est sur un fauteuil roulant et a perdu l'espoir de vivre. Notre société n'aime pas les losers et ne fait rien pour permettre aux handicapé-e-s de trouver une nouvelle place. Elle préfère les ignorer... Sarah intègre un centre perdu en haute montagne pour retrouver ses capacités mentales, pour lutter. La peinture de sa compagnie de chambre la sauvera de la barbarie. La résistance, le combat contre l'horreur, la solidarité participent de l'espérance.



Aoste, Italie

Vivre à Aoste ne rend pas de bonne humeur. Le vice-préfet – nouveau nom de commissaire de police en Italie – Rocco Schiavone en est un bon exemple. Mauvaise humeur qui s'alimente d'un meurtre : une femme retrouvée pendue dans son appartement. L'enquête fait découvrir le quotidien de ses habitant-e-s, mêlée de réflexions sur l'Italie contemporaine et les secrets nécessaires à toute bonne intrigue. Antonio Manzini dans *Froid comme la mort* sait mêler le noir de la nuit, la poésie et le temps qui sait être relatif



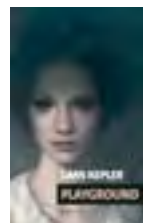
sous sa plume. Le tout pimenté d'humour, d'ironie, d'un goût de mort et de cette angoisse de vivre quand on a perdu l'espoir.

La Suède, pays fantasmagorique

Une histoire surnaturelle qui mêle mythologie chinoise et autres croyances de l'au-delà pour dénoncer, comme Elsa Marpeau, l'utilisation mercantile de la souffrance. La révolte perce via ce personnage de mère et de soldate, le lieutenant Jasmine Pascal-Anderson. La guerre n'est pas seulement celle des champs de bataille – ici le Kosovo – mais aussi celle du *Playground* – titre de ce thriller –, des sites qui alimentent le cauchemar de l'ultra violence pour « faire » de l'argent encore et encore. L'espoir a-t-il perdu toute actualité ? Le libéralisme est profondément liberticide nous dit Lars Kepler... ■

Nicolas Bénétiès

• *La femme au serpent*, Claude Izner, 10/18 ; *Les corps brisés*, Elsa Marpeau, Série Noire/Gallimard – son précédent, *Et ils oublieront la colère* est réédité en Folio/policier ; *Froid comme la mort*, Antonio Manzini, traduit par Anaïs Bouteille-Bokobza, Folio/Policier ; *Playground*, Lars Kepler, traduit par Lena Grumbach, Actes Sud.





ALEXANDRA KOLLONTAÏ

# Révolutionnaire et féministe

« L'impuissance de la bourgeoisie à faire renaître l'industrie, la misère grandissante des masses laborieuses, le développement de la spéculation, la décomposition de la production, le chômage, l'instabilité des prix, la cherté de la vie disproportionnée aux salaires, provoquent une recrudescence de la lutte des classes dans tous les pays. » Ainsi s'exprimait Alexandra Kollontaï, et ses propos n'ont pas pris une ride.

Première femme ministre au monde dans le premier gouvernement de Lénine, première femme diplomate, en Finlande, dont elle connaissait la langue, bolchevique passionnée, intègre, critique, autogestionnaire et... féministe, telle est Alexandra Kollontaï. Elle proclame l'amour libre, gronde sur la bureaucratie montante, la récupération opportuniste des bourgeois parmi les Soviet – parfois travestis en « experts » – et contre tous ceux qui s'éloignent des intérêts du prolétariat que la belle communiste défend bec et ongles. Autogestionnaire convaincue dans un parti soviétique dont elle observait avec lucidité la sclérose progressive, l'éloignement des cadres et surtout... le cantonnement du rôle du syndicat à celui d'éducateur. Elle défend l'idée que les ouvriers et ouvrières connaissent non seulement mieux que personne leurs intérêts mais peuvent organiser et créer l'économie communiste. Ses profondes convictions démocratiques et marxistes lui font percevoir la place des femmes à l'aune de la même analyse : les femmes sont libérées quand

elles sont, comme le prolétariat, maîtresses de leurs instruments de production. Elle défend ainsi un féminisme de classe.

*La Révolution, le féminisme, l'amour et la liberté* recueille des textes d'Alexandra Kollontaï aux tonalités et aux thèmes très différents, puisqu'on y trouve aussi bien ses conférences historiques données à l'université de Sverdlov, en 1921, que les textes écrits par elle au nom de sa tendance.

Grâce au minutieux travail de Patricia Latour, fidèle entre les fidèles du Temps des cerises, on y (re)découvre les textes militants de *l'Opposition ouvrière*, tendance du parti bolchevique qui n'hésite pas à se démarquer de Lénine et Trotski, et revendique le droit à la critique au sein du parti. Alexandra Kollontaï prend également parti contre la prostitution et pour une révolution de l'amour qui s'émancipe de la mentalité bourgeoise tant conspuée pour élaborer une théorie prolétarienne des rapports amoureux et sexuels. Réhabiliter Alexandra Kollontaï est une tâche d'utilité publique. ■ **Doriane Spruyt**

• *La Révolution, le féminisme, l'amour et la liberté*, Alexandra Kollontaï, Le Temps des Cerises, 2017 (textes choisis et présentés par Patricia Latour).



## NOS COLLÈGUES PUBLIENT

### ► ALGÉRIE 50 ANS APRÈS

Que reste-t-il comme souvenirs, 50 ans après, pour de jeunes « appelés » à partir en Algérie entre 1954 et 1962 participer à une guerre qui ne disait pas son nom ? Notre collègue Jean-Paul Julliard a conçu un film de 52 minutes donnant la parole à une quinzaine d'habitants d'une petite commune qui n'avaient pas 20 ans lorsqu'ils partirent deux ans en Algérie. Un livre éponyme complète utilement le film avec de nombreuses références historiques. **Philippe Laville**  
• *Ils ne savaient pas que c'était une guerre !* Présentation détaillée du film et du livre, bons de commande, sur [www.snes.edu/culture](http://www.snes.edu/culture) et sur [www.ilsnesavaientpas.com](http://www.ilsnesavaientpas.com)



### Histoire nécessaire

Alain Garrigou s'est lancé dans un travail d'archives pour mettre en perspective l'histoire des politiques menées par les gouvernements successifs en France depuis 1940. La mise en œuvre des politiques économiques d'inspiration keynésiennes qui dominent dans l'après-Seconde Guerre mondiale se heurte à des freins qui proviennent du libéralisme toujours latent. *La politique en France* est un livre qui permet de sortir des oppositions simplificatrices pour entrer dans le concret. Ainsi, la politique économique de la IV<sup>e</sup> République apparaît homogène malgré la succession des gouvernements...

**Nicolas Bénéès**

*La politique en France*, Alain Garrigou, Grands Repères/La Découverte, 523 p.



## Le coin de la BD **Réminiscences**

Nous sommes en 1948 à Vienne. Un écrivain américain découvre l'ampleur des inégalités entre celles et ceux qui profitent cyniquement de la ruine de l'Autriche et de l'occupation alliée, et celles et ceux qui les subissent. Il se frotte aux mondes poreux du marché noir et de l'espionnage. Sur les traces des hommes de l'ombre, il utilise le réseau des égouts de la ville pour circuler entre les quatre secteurs, soviétique, américain, anglais et français. Si ce synopsis semble familier, en particulier au lecteur et à la lectrice cinéphiles, cela ne doit rien au hasard. *Le*



*Coup de Prague* s'attache aux pas du célèbre écrivain anglais Graham Greene lors de son voyage de 1948. Il vient à Vienne puiser l'inspiration pour le scénario d'un film produit par Alexander Korda et David O. Selznick. Réalisé par l'Anglais Carol Reed, *Le Troisième homme* deviendra un classique, un des plus grands films noirs jamais réalisés. L'album est captivant par ses différents niveaux de lecture. Aux cinéphiles, familiers de l'œuvre de fiction de Graham Greene et Carol Reed, Jean-Luc Fromental offre quantité de clés de compréhension : pourquoi cette idée incongrue de tourner un film dans une ville en ruines où l'on manque de tout encore plus de trois ans après la fin de la guerre ? Les personnages et les

péripiéties du film (morts violentes, scène de la Grande Roue du Prater, poursuite dans les égouts...) ont-ils pu être inspirés par des faits réels ? On peut toutefois se passionner pour l'histoire sans avoir jamais vu ni lu *Le Troisième Homme*. Complexe, pleine de rebondissements, elle est racontée par Elizabeth Montagu. Femme indépendante, globe-trotteuse, ancienne actrice, ancienne espionne, elle est chargée par les producteurs du futur film de guider le grand écrivain dans la capitale autrichienne. Elizabeth Greene n'est pas venu à Vienne

seulement dans le but d'écrire un film... Il s'agit donc d'un album aussi riche qu'un mille-feuille : un scénario, des dialogues dignes des meilleurs romans et films d'espionnage, un hommage à un grand écrivain et à un grand film, et qui en fournit une clé de lecture. Il offre, grâce aux couleurs et ombres travaillées de Myles Hyman, une peinture réaliste de l'occupation alliée et des premières tensions de la guerre froide, à Vienne et à Prague. Et qui aime la comédie humaine y trouve son compte de trahisons, de corruption, et de beaux et nobles sentiments. ■

**Amélie Hart-Hutasse**

• *Le coup de Prague*, de Miles Hyman (dessins) et Jean-Luc Fromental (scénario), Dupuis/Aire Libre, avril 2017.

## FOR THE KIDS

### Roman graphique

Dans un style simple, Christophe Honoré conte une histoire simple vécue par de nombreuses familles. Enzo a 8 ans lorsqu'il réalise que des objets disparaissent de sa maison. Il s'étonne puis interroge sa mère : le chômage est passé par là qui bouleverse la vie familiale. Économies drastiques, privations, séparation. Le chômage traîne sa cohorte de malheurs et de chagrins au fil des ans. Heureusement, Enzo se réfugie plus tard dans l'amour et le sport. Mais il n'oubliera jamais cette terrible période qui fit de lui un révolté à un âge où le bonheur se vit comme on respire. Les illustrations aux techniques variées aèrent le texte et allègent l'ambiance sans la trahir. Pour ados en quête d'une lecture courte et dense.

**Catie Pillé**

• *Un enfant de pauvre*, C. Honoré, G. Le Gac, Actes Sud junior, 2016.



RIO CORGO, UN FILM DE MAYA KOSA ET SERGIO DA COSTA (PORTUGAL-SUISSE)

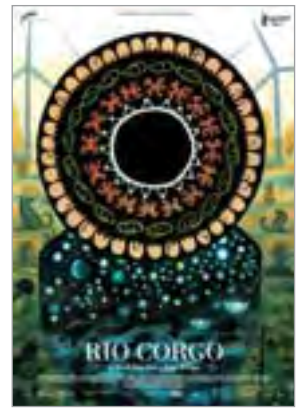
# Réalités de l'imaginaire

La soixantaine passée, Silva a parcouru beaucoup de routes. Costume noir, étrange sombrero brodé, santiags aux pieds et baluchon sur l'épaule, il revient dans son village des montagnes portugaises pour réintégrer la maison familiale délabrée. Retour au bercail pour cet infatigable marcheur, conteur inépuisable qui a gardé au bout de ses doigts les tours de magie du temps où il faisait le saltimbanque.

Silva a existé et les réalisateurs l'ont rencontré au cours de repérages pour s'imposer comme le personnage de leur film. Le récit s'articule autour de sa biographie et d'éléments fantasmagoriques nés de son imagination. Si la première partie de *Rio Corgo* est contemplative quand elle accompagne Silva dans ses activités quotidiennes, ses déambulations dans les rues du village, le rythme s'accélère quand les symptômes de la maladie dont il souffre se multiplient. Cloué sur un lit d'hôpital, il laisse libre cours à son imagination et voit

déferler les images du passé. C'est alors que se retrouve sa silhouette reconnaissable, marchant dans d'immenses paysages arides ou enneigés. Le voilà retourné d'où il est venu ; aux grands espaces, à sa liberté, à la nature qui a toujours été son véritable refuge. Le rêve vient à son secours en lui permettant de réaliser un désir qu'il ne peut plus accomplir dans la réalité : s'échapper.

Héritiers de Pedro Costa, José-César Monteiro ou Miguel Gomes, les deux cinéastes ont réalisé une œuvre simple et puissante. ■



Francis Dubois

## CINÉMA

### Mère et fils



À quatorze ans, Miguel doit prendre en charge le quotidien

domestique, pallier les manquements d'une mère dépressive et au chômage, fréquenter le collège et trouver du temps pour se livrer à de petits trafics lucratifs. En conflit avec sa mère, il redoute cependant de la laisser livrée à elle-même, ce qui l'amène à jouer à cache-cache avec les services sociaux qui le sentent en danger. Le sujet n'est pas neuf. Alberto Morais le renouvelle par le biais des personnages secondaires imprévisibles, d'atmosphères réalistes singulières et grâce aux interprétations de ses comédiens. Il peint une classe ouvrière en fin de course, exposée au chômage, à la précarité, aux tracasseries administratives. Malgré l'incertitude du lendemain, elle reste capable d'élans de solidarité. ■ F. D.

• *La Madre*, un film d'Alberto Morais (Espagne).

## SÉRIE

### Bosch : en quête de justice



Inspirée des romans de Michael Connelly, la série suit Harry Bosch, policier à Los Angeles.

Dans une ville où les tensions entre laissés pour compte et riches sont exacerbées, Harry mène ses enquêtes sans concession. Son fort désir de justice lui vient de l'enfance. Après l'assassinat non élucidé de sa mère, une prostituée, il a longtemps vécu lui-même en marge, entre foyers sociaux et rue. Un têtù que le danger n'arrête pas. ■

Catie Pillé

• *Bosch*, série US d'E. Overmyer, Amazon, 2014.

## RADIO

### Contre le tonnerre des médias dominants



*Radio Grenouille* est une radio associative et culturelle, émettant depuis Marseille et plus précisément depuis la Friche de la Belle de Mai. Alternant programmes musicaux éclectiques et émissions culturelles, cette radio parcourt Marseille, la Provence, et parfois le monde, tant que l'esprit collectif, alternatif et proche du territoire est au rendez-vous. Né en 1981, ce média indépendant traverse actuellement un gros orage et en appelle à notre solidarité (voir le site). ■

Doriane Spruyt

• [www.radiogrenouille.com](http://www.radiogrenouille.com)

## MUSIQUES

### • CHANSON

#### Voyelles inouïes

Quatre ans après *Ilo Veyou*, Camille est de retour ! Son cinquième album, *Oui* – avec un tréma, comme deux poings levés vers le ciel – révèle une œuvre poétique et musicale aussi inspirée que singulière. Accents lyriques presque sacrés ou bourrée bretonne revisitée servent d'écrin à l'intime et au politique : ses asymétries sonores revigorent une musique pop aussi dansante que chantante. En concert, Camille explose les limites de sa tessiture. Une expérience puissante et sensuelle. Chants *a cappella*, percussions et caresses sonores : ça claque, ça tape, ça pulse. ■

Cécile Exbrayat

• *Oui*, Because Music, en tournée dans toute la France, [www.camilleofficiel.fr](http://www.camilleofficiel.fr)

### • CLASSIQUE

#### Âme russe...

De Chostakovitch, on connaît surtout les symphonies, majestueuses et vibrantes cathédrales musicales.



Les deux concertos pour piano que nous interprètent le pianiste Boris Giltburg, et le Royal Liverpool Orchestra, dirigé par Vasily Petrenko, nous proposent, à prix doux, une toute autre image du grand compositeur russe. Ces concertos jouent ainsi sur tous les registres : intimistes et bouleversants, comme en témoigne le second mouvement du deuxième concerto pour piano, mais aussi exubérant, comique et même burlesque. Un concentré d'émotions, de joies et de mystères, magistralement interprété. ■

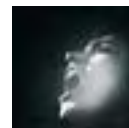
Nicolas Morvan

• Chostakovitch, *Concertos pour piano n° 1 et 2, quatuor à cordes n° 8 (arrangements pour piano)*, Naxos.

### • ROCK

#### Un grand disque de 2017

Oiseaux-Tempête nous offre avec *AL-'AN !*, sorti sur le label Sub Rosa, un voyage musical et philosophique qui nous entraîne jusqu'au Liban sur les rives méditerranéennes. Enregistré en Bretagne et à Beyrouth en 2016, cette œuvre singulière associe la puissance électrique du duo parisien à la magie acoustique et poétique du Proche-Orient. Leur premier opus s'inspirait de la Grèce, *Ûtopiya?*, le second de la Turquie et de la Sicile, ce troisième est né au milieu du chaos syrien. Il révèle un souci de s'ouvrir aux autres et d'abolir les frontières. ■



Éric Loizeau

• *AL-'AN !*, Oiseaux-Tempête, Sub Rosa, 2017.

### • JAZZ

#### Un centenaire discret

En même temps que le premier disque de jazz sorti en mars 1917, celui de l'Original Dixieland Jazz Band, naît Thelonious Monk, compositeur original, longtemps ignoré du public. Comment le rendre vivant ? Jacques Ponzio a choisi *l'Abécédaire*. Le « degré zéro » du classement ouvre le jeu de rencontres bizarres d'un alphabet trituré par un auteur qui connaît son sujet. Un inventaire de la « méthode Monk ». Monk fait partie des compositeurs les plus sollicités par les musicien-ne-s d'aujourd'hui. Les conseils qu'il donne post-mortem voient leur importance démultipliée. Un petit livre pour prendre la dimension d'une musique au départ hermétique mais qui sait parler le langage de la modernité à venir et joue sur toutes nos mémoires. ■

Nicolas Bénéès

• *Thelonious Monk, Abécédaire*, AB C-Book, Jacques Ponzio, Éditions Lenka Lente.

#### Mélanges de rages

Michel Fernandez, saxophoniste ténor et soprano, s'est lancé, avec un nouveau quartet, Joël Sicard au piano, François Gallix à la contrebasse, Nicolas Serret à la batterie, dans un nouveau projet. Ses références essentielles se trouvent dans les années de feu de la décennie 1960-70, celles du free-jazz, de l'afrobeat, de toutes ces musiques qui se voulaient contestataires. Il en réalise une synthèse pour faire fructifier cet héritage. *Brazza Cry* vous fera tanguer, danser et même bouleverser pour retrouver la transe tout en provoquant la réflexion sur le colonialisme... Cet album, le dernier publié du vivant du producteur Gérard Terronès est un bel hommage à son travail. ■



N. B.

• *Brazza Cry*, Michel Fernandez quartet, Disques Futura et Marge.



## DU CIRQUE TSIKANE

# En état de grâce

**S**i tu m'aimes plus, je me jetterai par la fenêtre de la caravane, est la nouvelle création du cirque tzigane Romanès. Il nous fait revivre un cirque des origines, fragile et gracieux, où la moindre acrobatie en trapèze nous tire des frissons et dont la beauté réside dans notre délicieuse suspension à l'instant présent : tout peut arriver. Sur la piste, un orchestre impétueux et de sensuelles danseuses aux jupes fleuries ouvrent le bal. Les numéros s'enchaînent, des jongleurs à la funambule sur talons hauts en passant par le vertigineux tissu aérien et l'étourdissant cercle. Autant de jeunes gens qui

émerveillent ou étonnent pour leur créativité. Ils renouent certainement avec une tradition populaire qui nous rend spectateur-trice d'accidents réussis. Refus de l'artifice et du cirque parfait, guindé, lissé, bref... commercial. Ici, on devine les coulisses et le travail : Alexandre Romanès, tantôt veille sur son équilibriste, pousse ensuite l'illusion à son comble, avec ce petit chien dont il n'obtient pas le numéro attendu. Nous voilà redevenus enfants, étonnés par la magie d'un clown. Les représentations peuvent s'accompagner, pour les classes, d'un programme pédagogique, présenté par Alexandre Romanès lui-



même : histoire des Tsiganes, leurs multiples noms – roms, manouches, gitans, bohémiens, les tribus liées aux métiers... ■ **Doriane Spruyt**

• Cirque tzigane Romanès, square Parodi, bd de l'Amiral-Bruix, Paris 16<sup>e</sup>. Il sera en tournée dans l'est de la France et en Allemagne. Informations : [www.cirque-romanes.com](http://www.cirque-romanes.com) et sur [www.snes.edu/Bienvenue-dans-la-rubrique-Culture-du-SNES.html](http://www.snes.edu/Bienvenue-dans-la-rubrique-Culture-du-SNES.html).

## Aventurier des mers

**L**e MUCEM invite une nouvelle fois à une belle exposition, riche de plus de 200 œuvres et objets. *Aventuriers des mers* conduit le visiteur au croisement de l'or d'Afrique et de l'argent d'Occident, des verreries de Venise, des cotonnades indiennes, des porcelaines et des épices venues des mers de Chine. Les très belles salles d'exposition nous plongent dans les grandes aventures maritimes fondatrices du monde d'aujourd'hui : de l'Empire perse aux conquêtes d'Alexandre le Grand, de l'expansion de l'islam



aux explorations chinoises et des aventures portugaises aux navigations hollandaises...

Prendre le temps de parcourir une histoire de l'Ancien Monde, tel qu'il est apparu aux premiers aventuriers des mers dans sa diversité et sa complexité, voilà le pari réussi de cette exposition pour comprendre le monde d'aujourd'hui ! ■

**Stéphane Rio**

• *Aventuriers des mers. Méditerranée-Océan indien : VII<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles.* Exposition au MUCEM, Marseille, du 7/06 au 9/09, de 11 h à 19 h, tous les jours sauf le mardi.

## MUSÉE DE L'HOMME

# Nous et les autres, des préjugés au racisme

**L**e Musée de l'Homme propose jusqu'au 8 janvier 2018 une exposition très pédagogique sur les racines du racisme. Les militants des droits de l'Homme n'y apprendront sans doute pas grand-chose. Ils savent déjà que catégoriser les personnes, les assigner à une identité raciale, religieuse, sociale, puis hiérarchiser à partir de ces catégories conduit tout droit aux pires formes de la ségrégation, du déni des droits, jusqu'aux génocides évoqués dans les autres salles (très inté-

ressante salle sur le génocide du Rwanda). La salle consacrée aux textes de lois instaurant le racisme officiel au cours de l'histoire est très documentée. La fin de l'exposition est consacrée à la lutte contre le racisme.

Il manque cependant, me semble-t-il, une salle consacrée à l'apartheid, qui n'aurait pas forcément été redondante avec celle présentant la ségrégation aux États-Unis. L'accent mis sur les deux mamelles du racisme, le colonialisme et le nationalisme, est très judi-

cieux. Les élèves des collèges et lycées trouveront dans cette exposition matière à comprendre le racisme et ce qui s'y rattache. Il ne faut pas hésiter à les y emmener. Des rendez-vous, des conférences, des ateliers sont proposés en accompagnement de l'exposition. Le grand public aussi, peut en tirer profit. À l'heure où les idées du FN progressent, cela peut ne pas être inutile... ■

**Sylvie Chardon**

• Musée de l'Homme, 12, place du Trocadéro, 75116 Paris, 01 44 05 72 72, [contact.mdh@mnhm.fr](mailto:contact.mdh@mnhm.fr)

## Faire vivre les revues pour faire vivre la réflexion

### Pour découvrir le monde

*En attendant Nadeau* est une revue de littérature, d'arts et de sciences humaines, dirigée par Tiphaine Samoyault et Jean Lacoste. Elle est née de la démission de l'équipe de la Nouvelle Quinzaine littéraire, en 2016, suite à un désaccord éditorial. Se réclamant de l'esprit collectif du fondateur initial, Maurice Nadeau, la revue publie une salve d'articles critiques, uniquement en ligne, tous les quinze jours (le mercredi). Ce journal exigeant, gratuit, ne fonctionne que sur la base de dons et est partenaire de Mediapart, qui publie certains de ses articles.

**EN**

**D. S.**

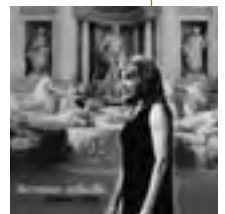
• [www.en-attendant-nadeau.fr](http://www.en-attendant-nadeau.fr)

### Dolce vita dit-elle

Francesca Solleville, 86 ans et une voix inaltérable, remonte sur scène. *Dolce Vita*, son nouvel album, inclut la chanson éponyme de Remo Gary et des inédits d'Allain Leprest qu'il avait écrits pour elle. Elle s'insurge toujours contre les malheurs des peuples, les injustices et les faiseurs de haine.

**Philippe Laville**

• Détails sur [www.snes.edu/culture](http://www.snes.edu/culture)



### Solidarité

Disque solidaire pour la scolarisation des enfants mayas au Guatemala coanimé par un collègue, présenté sur <http://sabordiscos.free.fr> et sur [www.snes.edu/culture](http://www.snes.edu/culture)

**P. L.**



*Mars, Vénus et Molière* est un clip conçu par les élèves d'une collègue du lycée Coeffin de Guadeloupe pour la journée internationale des droits des femmes du 8 mars. Ce clip a obtenu le 2<sup>e</sup> prix national au concours interministériel de l'audace artistique et culturelle 2017.

**P. L.**

• Voir [www.snes.edu/Mars-Venus-Moliere.html](http://www.snes.edu/Mars-Venus-Moliere.html)

Suivre l'actualité culturelle sur [www.snes.edu](http://www.snes.edu) et désormais également sur Facebook  et sur Twitter  sous le nom « Culture SNES »

Pour suivre les publications culturelles du SNES-FSU et aussi les « événements » associés, rendez-vous sur la page Facebook. Le rattrapage culturel de fin de semaine peut désormais se faire grâce à Twitter. Cinéma, théâtre, musique, jazz et chansons, arts plastiques, rencontres et débats, festivals, livres et créations de collègues... Sur le site, sur Facebook et Twitter, on trouve aussi des développements sur les articles publiés dans *L'US-Mag*. Est aussi accessible en permanence la liste de la centaine de lieux culturels et festivals partenaires « Réduc'SNES » (tarif réduit sur réservation et présentation de la carte SNES-FSU) dans toute la France.

**Amnesty International**

**Libertés publiques  
attaquées**



Le dernier rapport d'Amnesty International révèle que des centaines de mesures non justifiées

restreignent le droit de circuler librement et le droit à la liberté de réunion pacifique ont été imposées en France sous prétexte de lutter contre le terrorisme.

« Les lois d'exception conçues pour protéger la population française contre la menace terroriste ont à la place été utilisées pour restreindre son droit à manifester pacifiquement », a déclaré Marco Perolini, chercheur d'Amnesty International sur la France. « Sous couvert de l'état d'urgence, des centaines de militants, défenseurs de l'environnement et militants pour les droits des travailleurs ont été privés de leur droit de manifester, lorsqu'il leur a été interdit, sans raison, de participer à des manifestations. » Le SNES-FSU continuera à s'opposer à toutes les interdictions de manifester abusives.

**Acharnement**

**Procès en appel  
de Cédric Herrou**

La justice s'acharne sur les aidant-e-s envers les réfugié-e-s. Cédric Herrou, l'agriculteur qui vient en aide aux réfugié-e-s en les accueillant sur son terrain avait été partiellement relaxé en première instance à Nice. Las, le parquet s'acharne et a fait appel. Il a été jugé en appel à Aix-en-Provence le lundi 19 juin. L'avocat général a de nouveau requis contre lui 8 mois avec sursis et la confiscation de sa camionnette qui est son instrument de travail. 200 personnes se sont réunies pour le soutenir dont des camarades de la FSU. Le jugement est mis en délibéré le 8 août à 8 h 30 à Aix-en-Provence. Le 26 juin c'est Pierre-Alain Mannoni, enseignant-chercheur qui avait été totalement relaxé, qui passe lui aussi à nouveau en jugement après appel du procureur.

**JEUNES MIGRANTS**

**Un lycée mobilisé pour ses élèves**



Le lycée Le Castel à Dijon accueille depuis plusieurs rentrées des jeunes migrants grâce à la classe d'accueil UPE2A. Les parcours de ces jeunes sont divers, n'ayant pas tous des papiers et parfois sans ressources. Ce sont des élèves volontaires pour apprendre et perfectionner leur français, s'intégrer dans les classes et se former à des pratiques professionnelles (hôtellerie, aide à la personne, pâtisserie...). Des personnels d'éducation, parents d'élèves, lycéens et la section locale SNES-FSU, la FCPE et l'UNAPE ont créé un collectif « Lycée d'accueil international du Castel ». À ce jour, neuf lycéens arrivants en France sont accompagnés dans leur demande de titre de séjour et/ou de ressources.

**Parfaitement intégrés**

Certains de ces élèves migrants, devenus majeurs au cours de l'année scolaire, ont été « jetés » à la rue. La communauté scolaire et le collectif ont réagi face à cette situation inhumaine en organisant leur

soutien et leur accueil. A..., élève du lycée, et sa famille ont eu une obligation de quitter le territoire français (OQTF). Arrivé depuis 18 mois, il parle maintenant couramment le français. Intégré parfaitement en section hôtelière, il suit des stages où il satisfait totalement ses maîtres de stage.

Soutenu et accompagné par des syndicats (FSU, CGT et FO) et des associations locales (RESF 21, LDH...), le collectif a interpellé sans succès des élus afin de les alerter sur les situations alarmantes de ces élèves migrants. Le mouvement s'est poursuivi par des grèves, repas festifs et manifestations avec les lycéens du Castel. La dernière manifestation du 18 mai a rassemblé plus de 300 personnes dans les rues de Dijon. Les lycéens se sont emparés de l'article premier de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 : *les Hommes nés et demeurent libres et égaux en droits*.

La proposition de la préfecture pour A... : il faut que sa famille parte, y compris son petit frère actuellement scolarisé en collège, pour que sa demande de titre de séjour étudiant soit examinée ! Une proposition en tous points scandaleuse. La mobilisation se poursuit pour accompagner cette famille et crier haut et fort le droit à la scolarisation pour A... et son petit frère.

Mais traiter au cas par cas les dossiers de ces élèves ne suffit pas : le collectif demande maintenant au président de la République et au ministre de l'Éducation nationale un protocole d'accueil de ces élèves migrants, qui donnerait notamment à nos jeunes un titre de séjour et les ressources nécessaires le temps de leur scolarité. ■ **Marine Bignon**

**EXTRÊME DROITE**

**Une défaite électorale  
en trompe-l'œil ?**

Le Front national n'a pas atteint son objectif de constituer un groupe à l'Assemblée nationale. Les résultats des dernières élections montrent cependant une forte progression de ce parti. Ainsi, il a réussi à faire élire huit députés, dont le benjamin de l'Assemblée âgé de 23 ans, soit quatre fois plus qu'en 2012. Tous sont élus lors de duels avec une faible participation, au contraire des précédents, qui ne devaient leurs victoires qu'à des triangulaires.

**Détresse sociale**

Ces élections marquent aussi une forme d'enracinement local là où le FN avait déjà obtenu des victoires électorales : dans le Gard, à Béziers, mais aussi et surtout dans le Pas-de-Calais, où il emporte quatre sièges autour d'Hénin-Beaumont, dans l'ancien bassin minier. On peut aussi ajouter à la liste la réélection de Jacques Bompard à Orange. Le discours confusionniste du FN, qui tente d'abuser l'électorat populaire en détournant des revendica-



tions sociales portées y compris par les organisations syndicales, peut ainsi arriver à ses fins sur fond de détresse sociale, mais aussi de forte défiance vis-à-vis du politique dont a témoigné l'important taux d'abstention aux élections législatives.

Il est plus que jamais nécessaire de continuer la lutte contre les idées de l'extrême droite et de faire la démonstration que les orientations de ce parti sont à la fois dangereuses pour les libertés démocratiques et fondamentalement hostiles au progrès social. ■ **Hervé Le Fiblec**



LES CAHIERS DE VACANCES

# Un marché (de dupe ?) en plein essor

Créés au début des années 1930 par Roger Magnard, les cahiers de vacances se vendent aujourd'hui comme des petits pains, mais ils suscitent également de vives critiques.

Il s'en vend chaque année plus de quatre millions. Que ce soit en volume ou en valeur, les cahiers de vacances ne semblent pas connaître la crise qui touche le monde de l'édition. En 2013, ce marché a même enregistré une hausse historique de son chiffre d'affaires de 4,5 % ! Qui a dit que le support papier était voué à disparaître ?

## Un succès qui en dit long

Cette véritable razzia de début juillet s'explique aisément. Liliانا Moyano, la présidente de la FCPE, l'affirmait clairement en 2015 : « Il y a chez les parents une source d'angoisse à voir leurs enfants perdre l'apprentissage acquis durant l'année. Le cahier de vacances répond à ce besoin de se rassurer ».

Et les éditeurs l'ont bien compris ! Apaiser une angoisse en déboursant en moyenne six euros au supermarché (66 % des ventes se font en grandes surfaces), c'est tentant pour de nombreux parents... Ils ne cherchent d'ailleurs guère l'originalité, malgré tous les efforts déployés en ce sens par les six éditeurs qui se partagent le marché. Selon Franck Milesi, patron d'une librairie à Toulouse, interrogé par *La Dépêche* en juillet dernier, « les collections sont de plus en plus ludiques, mais ce sont les plus classiques qui se vendent le mieux ».

Stress parental à propos des « acquis » de leur enfant, interrogations sur les programmes, volonté d'éloigner la tentation de l'oisiveté estivale... Pas de doute, le cœur de cible des éditeurs sont les élèves de collège – ou plutôt leurs parents ! Une étude du ministère confirme cette intuition. Selon cette note de 2005, les élèves du collège qui travaillent l'été le font « principalement sur l'initiative



© Talis/Fotolia.com

de leurs parents et sous leur surveillance, pour réviser, et ils utilisent des cahiers de vacances », contrairement aux lycéens et aux étudiants qui, eux, « travaillent seuls, pour s'avancer, le plus souvent avec leurs anciens cahiers scolaires ».

## Des devoirs en vacances ?

Mais quel est l'efficacité de ces ouvrages plébiscités par les familles ? Selon l'enquête du ministère citée plus haut, 3 % des cahiers achetés ne sont tout bonnement pas ouverts, et, quand ils l'ont été, 58 % ne sont pas terminés. Les élèves apprécient décidément moins ces ouvrages que leurs parents ! La FCPE note d'ailleurs que les plages de révision imposées en lieu et place de la plage de sable fin peuvent susciter de vives tensions avec les enfants.

Comme l'a confié Cécile Labro au *Figaro* il y a deux ans, « il vaut mieux profiter des vacances pour sortir, se cultiver, faire du sport ». Mais la directrice du département parascolaire chez Hachette de rajouter que « toutes les catégories socioprofessionnelles n'ont pas accès à ce type de divertissement ».

Le cahier de vacances comme correctif aux inégalités socioculturelles ? Le discours intéressé des maisons d'édition occulte un fait central : le lien direct de l'élève au savoir et aux apprentissages qui s'établit en classe et nulle part ailleurs. Comme le note judicieusement un collègue de mathématiques interrogé par *La Croix* en 2014, si les cahiers de vacances « conviennent à des élèves qui ont déjà des bases solides, [...] ils ne permettr[ont] pas à un enfant de comprendre des notions qu'il n'a pas assimilées en classe avec l'enseignant ». ■

## TÉMOIGNAGE

### « Des contenus au plus proche des pratiques et des besoins »

Célia Michel est responsable éditoriale au département parascolaire chez Magnard.

Les contenus des cahiers sont élaborés par les éditeurs, en concertation avec nos auteurs, tous enseignants dans les niveaux concernés. Le principe est de couvrir le programme de l'année écoulée au moyen de brefs rappels de cours et d'exercices d'entraînement, pour préparer au

mieux les élèves à l'entrée dans la classe supérieure. Par ailleurs, nos cahiers de vacances proposent aussi des pages documentaires ludiques et informatives qui concluent les séquences regroupant toutes les disciplines. Les liens avec les enseignants de terrain sont forts, puisque ce sont

eux qui rédigent les cahiers de vacances, selon une charte établie par l'éditeur ; le travail est donc commun entre éditeurs et enseignants sur ces cahiers de vacances, afin que les contenus proposés aux élèves soient au plus proche des pratiques et des besoins. ■

Rubrique réalisée par Jean-François Claudon

## Chiffres

4,2 millions €

C'est ce qu'a rapporté la vente des cahiers de vacances en 2013 (sondage de l'institut GfK).

4/10

C'est la proportion des cahiers qui sont réellement finis.

61%

C'est la proportion des parents qui déclaraient, il y a une dizaine d'années, avoir déjà acheté des cahiers de vacances à leurs enfants. Cette proportion s'élevait à 70 % en collège, mais chutait à 27 % en lycée.

48 ou 60 % ?

Les élèves désireux de se remettre à niveau utilisent à 48 % des cahiers de vacances. Les élèves souhaitant réviser y ont, eux, recours à 60 %.

## Ressources

Fabienne Rosenwald & Magda Tomasini, *Que font les jeunes pendant les vacances*, Éducation et formation n° 72 (septembre 2005).

Notice téléchargeable à l'adresse suivante : <http://media.education.gouv.fr/file/91/1/1911.pdf>.



© Actualite/Flickr.com

## Revue de presse

► Paula Pinto Gomes, *Faut-il acheter des cahiers de vacances ?*, [www.la-croix.com](http://www.la-croix.com), 8 juillet 2014.

► Antoine Sillières, *Cahiers de vacances : un succès d'édition qui suscite toujours le débat*, [www.lefigaro.fr](http://www.lefigaro.fr), 30 juin 2015.

► Marthe Ronteix, *Pourquoi les cahiers de vacances ne servent à rien*, [www.francetvinfo.fr](http://www.francetvinfo.fr), 30 juin 2016.

# « Redistribuer le travail disponible pour permettre à chacun d'y accéder »

Ancienne élève de l'École normale supérieure et de l'ENA, agrégée de philosophie, Dominique Méda est professeure de sociologie à l'université Paris-Dauphine.

Elle est directrice de l'Irisso (Institut de recherche interdisciplinaire en sciences sociales) et titulaire de la chaire « Reconversion écologique, travail, emploi, Politiques sociales » au collège d'études mondiales (FMSH). Elle revient pour *L'US Mag* sur la manière dont il faudrait repenser le travail.

**L'US MAG :** Pourquoi avoir fait du travail votre domaine de recherches ?

**Dominique Méda :** En 1993, je travaillais à la DARES (Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques), à la Mission animation de la recherche, et nous avons invité Alain Supiot à venir présenter ses travaux. Ce dernier critiquait la vision que nous avions du travail, l'idée qu'il serait possible de partager le travail. Pour Supiot, une telle conception était fautive, car le travail n'était pas une quantité à partager mais une liberté, une catégorie anthropologique. C'était moi qui devais discuter l'article que j'avais trouvé certes passionnant, mais avec lequel j'étais en désaccord. Cela a décuplé mon envie de consacrer un ouvrage à la question du travail. J'ai écrit un article dans lequel je revenais sur l'invention du travail, l'idée que la notion de travail était le résultat d'une construction historique, que le travail n'était pas une catégorie anthropologique, et je déployais un plaidoyer pour la réduction du temps de travail dans nos vies, individuelles et sociales, au nom de l'accès de tous à la gamme entière des activités humaines. Ensuite, j'ai été rapporteure de la commission du CGP, le travail dans 20 ans, et en 1995 j'ai écrit mon premier livre seule : *Le travail. Une valeur en voie de disparition*. Ma thèse était que nous étions devenus des sociétés fondées sur le travail et qu'il nous fallait nous engager dans une entreprise de désenchantement et de réduction de la place du travail. Je n'ai plus quitté ce sujet, étendant mes investigations à partir de là aux questions de temps de travail, de critique du PIB, d'égalité hommes-femmes...

**L'US MAG :** Quelle place occupe aujourd'hui le travail dans nos sociétés ? S'agit-il d'une valeur centrale ?

**D. M. :** D'après les enquêtes dont on dispose, oui et encore plus pour les Français



« Non, le code du travail n'est pas la cause du chômage »

que pour les autres Européens. Quelles que soient les enquêtes et leur date de passation, on voit une véritable spécificité française qui est le très grand nombre de personnes, quel que soit le statut, qui déclare que le travail est « très important ». Cela s'explique à la fois par le niveau très élevé de notre taux de chômage depuis longtemps, mais aussi par un intérêt spécifique pour le contenu du travail, les relations qu'il procure, ses dimensions expressives. Plus généralement, le travail constitue en France un élément central du statut social. Le paradoxe, c'est que si les Français sont parmi les plus nombreux en Europe et dans le monde à considérer que le travail est très important, ils étaient simultanément, à l'orée des années 2000, les plus nombreux à souhaiter que le travail

prenne moins de place dans leur vie. Nous avons expliqué cela par la coexistence de mauvaises conditions de travail, confirmées par de nombreuses enquêtes, et le souhait de consacrer plus de temps à d'autres activités, notamment familiales.

**L'US MAG :** Vous avez beaucoup travaillé sur l'évolution de la place des femmes dans le monde du travail.

Où en sont-elles aujourd'hui ?

**D. M. :** Leur taux d'activité est très élevé et les différences avec celui des hommes diminuent sans cependant s'effacer. Il y a eu des progrès fulgurants ces dernières décennies en matière d'éducation des filles qui ont été suivis, mais pas proportionnellement, par des progrès en matière d'emploi. Néanmoins, les différences restent fortes en matière de salaire et d'accès aux responsabilités et aussi en matière de taux d'emploi, surtout pour les femmes avec de jeunes enfants. Tout se passe comme si on avait atteint une sorte de seuil difficile à franchir. Ma thèse est que, si nous voulons franchir une étape cruciale, on doit désormais non seulement développer les moyens d'accueil des jeunes enfants bien sûr, mais aussi réduire la norme de travail à temps plein. Sinon, les hommes ne prendront jamais leur part de ces activités.

**L'US MAG :** Le nouveau Président a fait du travail un cheval de bataille. Il affirme comme objectif dans son programme de « libérer les initiatives et de protéger les personnes ». Qu'en est-il ?

**D. M. :** Il a indiqué à de très nombreuses reprises vouloir libérer le travail. Certes, on a dépassé l'idée ressassée au moment de la campagne présidentielle de 2012 que la valeur travail aurait été dégradée, notamment du fait des 35 heures. Mais je ne comprends pas très bien la notion de libération du travail. De quoi faut-il le libérer ? Je crains que cela ne renvoie à l'idée que le droit du travail corsète notre



économie et entrave les entreprises, ce qui n'est pas confirmé par les études internationales et est un mythe. Je renvoie à une toute récente étude de l'OIT mettant en évidence que la déréglementation accroît le chômage et entraîne la baisse du taux d'emploi. Non, le code du travail n'est pas la cause du chômage ! On a créé deux millions d'emplois entre 1997 et 2002 avec notre code du travail. C'est l'insuffisance d'activité qui est la vraie cause. Et elle exige donc d'autres moyens que le démantèlement du code du travail.

**L'US MAG :** *Franck Morel, l'un des conseillers de Muriel Pénicaud chargés de piloter la réforme du code du travail, juge ce dernier « inefficace », « complexe » et « obèse ».*

**Que pensez-vous d'une telle approche ?**

**D. M. :** Il est exact que le code du travail n'est pas aisément accessible. Comme des tas d'autres codes. Qui est familier du code des impôts, des assurances ou de l'urbanisme ? C'était bien pour faciliter son accès par les PME que le rapport Combrexelle avait proposé un certain nombre de réformes. On pourrait en effet imaginer, à l'instar du Small Business Act\* américain, un véritable service d'accès à la législation du travail pour les petites entreprises. Le renversement de la hiérarchie des normes et la première place donnée à l'accord d'entreprise sont très dangereux. L'accord de branche est la loi de la profession et permet d'éviter le dumping social. Il doit absolument encadrer les accords d'entreprise. Et si l'on veut absolument réécrire le code du travail, alors n'en profitons pas pour diminuer les droits des salariés, mais tentons de combler les trous dans la protection ainsi que le fait la passionnante *Proposition de code du travail* d'Emmanuel Doeckes et ses collègues (GR-PACT [<http://pct.u-paris10.fr>]). Il s'agit de remettre du collectif, de la branche, de l'encadrement et de mettre un point d'arrêt à l'individualisation du travail.

**L'US MAG :** *On peut donc imaginer simplifier le code du travail sans continuer à dégrader les droits des travailleurs ?*

**D. M. :** Tout à fait. D'ailleurs, comme nous l'avons rappelé dans un article récent, paru dans *Le Monde* du 7 juin 2017, avec Emmanuel Doeckes et Marie-Laure Morin, les objectifs du gouvernement actuel ne sont pas de simplifier le code du travail, il s'agit de le fragiliser en étendant « le champ de la négociation collective ». Cette faveur pour la négociation collective, et particulièrement pour la négociation d'entreprise, est une constante du législateur depuis plus de trente ans. On ne compte plus les réformes qui ont accru les possibilités de destruction, par convention collective, des avantages sociaux prévus par la loi. Progressivement, des pans entiers de



## BIBLIOGRAPHIE SÉLECTIVE

- *La mystique de la croissance. Comment s'en libérer ?*, Flammarion, 2013.
- Avec Patricia Vendramin, *Réinventer le travail*, coll. « Le lien social », PUF, 2013.



- *Le Travail, Que sais-je ?*, PUF, dernière édition 2015.
- *Le temps des femmes, pour un nouveau partage des rôles*, Paris, Flammarion, réédition 2008.
- *Le Travail. Une valeur en voie de disparition*, Paris, Aubier, coll. Alto, 1995, réédition, Paris, Champs-Flammarion, 1998.

législation sont ainsi devenus dérogeables, puis supplétifs. L'idée est donc d'aller plus loin encore. Le gouvernement s'apprête ainsi à plafonner les indemnités dues en cas de licenciement injustifié. L'idée n'est pas de simplifier et de sécuriser les ruptures justifiées, celles notamment qui répondent à des difficultés économiques ou à une insuffisance professionnelle d'un salarié. Il s'agit de sécuriser les licenciements sans motif valable. On pense ici aux comportements des prédateurs qui rachètent un concurrent pour le liquider.

L'employeur qui prononce de tels licenciements est actuellement dans l'illégalité. Ce qui l'oblige à réparer intégralement le dommage causé aux salariés. La réforme prévue consiste à ne plus permettre cette indemnisation complète. Ceci permettra aux entreprises qui le souhaitent de s'acheter à un prix abordable des licenciements sans justification. Pour lutter contre le chômage, au final, ce qui nous est proposé est d'abaisser les protections pour accroître la compétitivité. Cette politique ne résorbe pas le chômage, comme les cas de l'Espagne, de l'Italie ou de la Grèce le démontrent. En revanche, elle pour effet d'accroître la pauvreté. En Allemagne ou au Royaume-Uni, les temps partiels courts et mal payés généralement réservés aux femmes se multiplient et le taux de salariés pauvres explose (presque un quart dans ces deux pays, contre 8 % en France).

**L'US MAG :** *Le gouvernement manifeste néanmoins la volonté de réintroduire du dialogue social.*

**D. M. :** Certes, ces bouleversements sont présentés comme des signes de confiance envers le dialogue social. Pourtant, il est envisagé d'autoriser l'employeur à contourner les interlocuteurs syndicaux, voire à se passer de tout interlocuteur syndical, en procédant par référendum. Et une fusion des institutions représentatives du personnel est prévue, ce qui réduirait le nombre d'élus. On prétend donc

renforcer le dialogue, tout en affaiblissant les acteurs du dialogue. Une réforme qui exprimerait une véritable confiance dans le dialogue social accorderait des pouvoirs substantiels aux représentants des salariés par le biais de la cogestion et de la codétermination, comme c'est le cas en Allemagne et dans les pays scandinaves. Il est urgent de ralentir, de prendre le temps d'une vraie concertation, de ne pas légiférer par ordonnance pendant l'été. La France a

## « La France a besoin de se mettre en marche avant, pas en marche arrière »

besoin de changement. Elle a besoin de se mettre en marche. Mais elle doit se mettre en marche avant, pas en marche arrière.

**L'US MAG :** *Dans plusieurs ouvrages vous avancez l'idée qu'il faut opérer une véritable révolution dans le travail. En quoi consisterait-elle ?*

**D. M. :** Je crois qu'il faut mettre moins d'attentes dans le travail tout en assurant des conditions d'exercice les plus dignes possibles (comme le disait Marx à la fin du *Capital* ou Simone Weil dans *La condition ouvrière*). Il faut restreindre la place qu'occupe le travail dans nos vies, mais de manière intelligente pour permettre à chacun d'accéder aux autres activités qui ont du sens (amicales, familiales, citoyennes...). Il faut tenter de redistribuer sans cesse le volume de travail disponible sur l'ensemble de la population active pour permettre à chacun d'y accéder. Et accompagner les évolutions en mettant en place des mécanismes de sécurisation. Il faut sans doute faire en sorte que les personnes mettent moins d'elles dans le travail pour accepter précisément que la totalité de leur vie ne se confonde pas avec le travail. ■

Propos recueillis par Nicolas Sueur

\* Small business act : loi états-unienne qui favorise les petites et moyennes entreprises sur les marchés publics.

**PALESTINE.** Du 24 au 27 avril, une délégation du SNES-FSU a été reçue à Ramallah par le syndicat d'enseignants GUPT.

# Un enjeu politique

Une nouvelle activité de coopération bilatérale a été organisée pour cette année 2016-2017 sur le thème de la sensibilisation aux droits syndicaux.

## Éducation, forme de résistance à l'occupation

« Nous faisons tout pour que nos élèves soient heureux à l'école. » C'est en ces termes que le chef d'établissement accueille la délégation du SNES-FSU. Avec ses 200 élèves et ses 17 enseignants, l'école Altereh Beit Oor, qui se trouve en dehors de Ramallah, est comme adossée au mur construit en 2006. De l'autre côté du mur, une colonie. Les écoles palestiniennes et leurs enseignants subissent les violences des colons : jets de pierre et insultes. Pour se rendre à l'école, il faut prendre des chemins détournés et parfois passer dans un tunnel. À Naplouse, la visite d'une école primaire de filles permet de découvrir que les programmes d'enseignement dépendent du ministère palestinien de l'Éducation. Mais les pressions de la part de son homologue

israélien sont fortes pour que les élèves palestiniens reçoivent les mêmes enseignements que les Israéliens. Ce qui frappe le plus, c'est que l'éducation est véritablement perçue comme une forme de résistance à l'occupation.

## Soutien aux enseignants palestiniens

Si le SNES-FSU travaille depuis plusieurs années avec le GUPT pour défendre le droit à l'éducation de tous les enfants palestiniens, il apporte également une aide concrète aux enseignants par le biais d'activités de coopération. Au cours de cette année 2016-2017, le SNES-FSU a financé la mise en place de 27 ateliers de formation dans neuf régions afin de sensibiliser les personnels de l'enseignement à l'exercice des droits syndicaux dans les zones « marginalisées » classées « zones C » (zones annexées par Israël).

Il y a en effet urgence à renforcer les capacités d'intervention du syndicat en attirant bien sûr davantage d'adhérents (10 000 environ à l'heure actuelle) et en favorisant



la diffusion d'informations sur le syndicat, tout comme sur les rémunérations et les carrières. Des brochures distribuées à 1 000 enseignants devraient ainsi favoriser cette prise de conscience. Lors de cette visite, la délégation a eu également l'opportunité de participer à Ramallah à un rassemblement de soutien en direction des prisonniers palestiniens en grève de la faim. ■

**Odile Cordelier**

**AFRIQUE.** À l'insécurité liée aux conflits armés, s'ajoute la réquisition des écoles que les combattants transforment en bases militaires, renvoyant chez eux les écoliers sans éducation et laissant les enseignants démunis.

# L'école, victime des affrontements

Lors de la dernière réunion du bureau du Comité syndical francophone pour l'éducation et la formation (CSEF), les délégués africains nous ont ainsi décrit la situation dans certains pays. En République centrafricaine, des groupes armés occupent, pillent et endommagent des écoles. Ils brûlent le mobilier et les livres pour faire leur cuisine. Des militaires de la mission de maintien de la paix des Nations Unies, la MINUSCA, ont aussi utilisé des bâtiments scolaires comme bases, ou ont fait stationner leurs forces à proximité (confirmé par un rapport de Human Right Watch).

## La gangrène djihadiste

En République démocratique du Congo, plusieurs écoles n'ont pas repris les activités après les vacances de Pâques à cause de l'insécurité dans certaines régions du pays. Le Burkina est entré depuis avril 2015 dans un cycle d'attaques terroristes, principale-



ment dans le nord frontalier du Mali et du Niger. Dans plusieurs écoles de la province du Soum (frontalière avec le Mali), les enseignants sont sommés de ne plus parler le français et d'enseigner uniquement l'arabe et le Coran. Plus d'un millier de personnes ont marché en silence à Ouagadougou en soutien à des enseignants de la région du nord menacés par les terroristes et en hommage à un

directeur d'école tué. Au Niger, la liste des écoles fermées s'allonge et malgré les demandes répétées des organisations syndicales, le ministère de l'Éducation nationale ne traite pas le problème de la sécurité dans les écoles et aux abords. Au Mali, les groupes terroristes alliés à AQMI avaient pris le contrôle du Nord (Kidal, Gao et Tombouctou), ils se sont actuellement repliés plus au

© 2017 Edoard Droisy pour Human Rights Watch

nord, mais leurs raids menacent toujours ces régions. Les enseignants de cette zone réclament des primes de risque depuis plusieurs mois et refusent d'organiser les évaluations.

Au-delà des occupations ponctuelles et des dégradations, c'est bien l'éducation et les valeurs qu'elle porte qui sont la cible des groupes extrémistes. Les actions de coopération du SNES-FSU, le soutien du CSFEF, sont d'autant plus importantes dans ces régions. ■

**Jean-Hervé Cohen**  
internat@sn.es.edu



**POLOGNE.** L'arrivée au pouvoir d'un gouvernement de droite dure, mené par Jaroslaw Kaczynski, a coïncidé avec la mise en place d'une réforme éducative régressive, réactionnaire et délétère, pour les enseignants comme pour les élèves.

# Le collège risque de disparaître

Dès 1999, la Pologne a décidé d'allonger d'un an la scolarité commune à tous les élèves en créant un premier cycle du secondaire et de modifier les programmes scolaires pour en extirper la dimension idéologique héritée du stalinisme. Cette réforme a été suivie en 2008 et 2009 d'autres modifications d'ampleur : nouveaux programmes, liberté pédagogique étendue pour les enseignants, scolarisation obligatoire à cinq ans.



© DR

## Pourquoi faire bien...

Suite à ces réformes, des études nationales ou internationales comme PISA ont montré une forte réduction des inégalités scolaires. Les résultats des élèves polonais aux derniers tests PISA étaient parmi les meilleurs d'Europe. Au début du XXI<sup>e</sup> siècle, l'ancien satellite soviétique s'était hissé à la 14<sup>e</sup> place mondiale et à la 6<sup>e</sup> pour ce qui est du « vieux continent », excusez du peu ! D'autres études montrent que désormais, les jeunes – et notamment ceux issus de milieux défavorisés – trouvent plus facilement un emploi mieux rémunéré. Allonger la scolarité commune d'un an et retarder l'orientation des élèves aura largement profité à tous, notamment à ceux qui choisissent la voie professionnelle. Selon *Le Monde*, se faisant l'écho fin 2016 d'avis d'experts internationaux, il était avéré que la Pologne avait « connu ces dernières années, grâce à ses réformes, un des plus grands succès éducatifs en Europe ».

Pour autant, à peine arrivé au pouvoir, le dernier gouvernement contrôlé par le parti majoritaire Droit et Justice (PiS) a entrepris de critiquer systématiquement les résultats de ces études qui, selon lui, ne témoi-

gnaient pas de la réalité. Ils ont imposé une réforme qui revient en arrière et réduit d'un an la scolarité commune, oriente les élèves plus rapidement, supprime le premier cycle du secondaire (équivalent du collège), annule l'obligation scolaire pour les enfants de cinq ans, limite l'accès des élèves à la maternelle, réintroduit des programmes scolaires qui restreignent fortement la liberté des enseignants.

## Une lutte acharnée

Le gouvernement polonais se prévaut de résultats de recherches en éducation. Les universitaires mentionnés dans la communication officielle ont protesté, sont intervenus dans le débat public pour indiquer que leurs recherches avaient été détournées de leur objectif, mal interprétées. Ils ont écrit, rencontré les ministres, les parlementaires, jusqu'au Président pour faire disparaître cette réforme.

Les enseignants, emmenés par le ZNP (Syndicat des Enseignants Polonais) – syndicat majoritaire et partenaire privilégié du SNES-FSU – ont lutté contre cette réforme dite du « Changement Positif ». Site internet opposé à la réforme, interpellation publique du

ministre, rencontres des parents d'élèves, débats publics avec des spécialistes de l'éducation, manifestations locales, régionales et nationales contre la réforme, pétition rassemblant plus de 500 000 signatures remises aux parlementaires pour exiger un référendum sur la réforme, grève nationale... Plus d'un an d'une lutte exemplaire face à un gouvernement autiste qui a toujours refusé de discuter avec les enseignants et entend imposer, à la rentrée scolaire prochaine, une réforme régressive et particulièrement délétère pour les élèves et les personnels. Un espoir : que le référendum soit organisé comme la loi l'exige et donne raison aux opposants.

## En France comme en Pologne, un même objectif

Outre les méthodes autoritaires utilisées par les gouvernements français et polonais, des points communs entre les deux réformes font

surface pour qui connaît le discours des thuriféraires de l'École du Socle : accéder au second degré trop tôt serait dommageable. En Pologne, il ne s'agit pas de rapprocher le collège de l'école primaire mais de le faire disparaître ainsi que

les enseignants (plus spécialisés qu'à l'école primaire) qui y travaillent.

Ces professionnels sont, au mieux, voués à la reconversion : enseigner au primaire des disciplines non maîtrisées ou aller au lycée, après négociations locales avec les chefs d'établissement. Certains pointeront sûrement au chômage, malgré les promesses officielles.

En France comme en Pologne, il s'agit bien de briser les solidarités, mettre le travail enseignant sous contrôle et soumettre le salarié à son employeur. ■

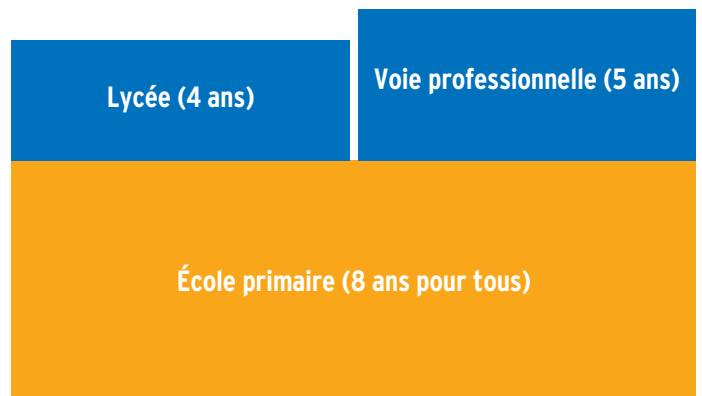
Vincent Bellegueulle



## LE SYSTÈME ÉDUCATIF POLONAIS ACTUEL



## LE SYSTÈME ÉDUCATIF POLONAIS APRÈS LA RÉFORME



## Chiffres

## Twitter en France

5,74 millions de visiteurs uniques par mois.

45 % sont des femmes.

33 % ont de 16 à 24 ans.

Source : Mediamétrie

## Vocabulaire de Twitter

**# (Hashtag) :** mots dièses utilisés pour identifier des mots-clés.

**@ (Arobase) :** caractère précédant les noms d'utilisateur. Exemple : @SNESFSU.

**DM (Direct Message) :** message privé échangé entre un émetteur et son récepteur.

**Follow :** suivre quelqu'un.

**Comptes protégés/privés :** identifiés par un cadenas, ne peuvent être lus que par les personnes autorisées par le détenteur du compte.

**RT (Retweet) :** faire apparaître sur son propre fil le tweet de quelqu'un d'autre.

**Fil :** liste des tweets d'un utilisateur.

**Tweeter :** émettre un tweet depuis son compte utilisateur.

**Tweet :** message posté par le biais de Twitter.

## Encart



Publication numérique SNES-FSU/CGT Educ'action, juin 2017 : [www.snes.edu/Supplement-numerique-US-24-pages-Juin-2017.html](http://www.snes.edu/Supplement-numerique-US-24-pages-Juin-2017.html).

## Liens

► Twitter en classe : « J'ai des doutes à l'utiliser dans le contexte actuel » (L. Juin), [www.vousnousils.fr/2016/05/19/twitter-en-classe-jai-des-doutes-a-utiliser-dans-le-contexte-actuel-l-juin-588188](http://www.vousnousils.fr/2016/05/19/twitter-en-classe-jai-des-doutes-a-utiliser-dans-le-contexte-actuel-l-juin-588188).

► Guichon (2012) - Les usages des TIC par les lycéens - déconnexion entre usages personnels et usages scolaires - STICEF, [http://sticef.univ-lemans.fr/num/vol2012/05-guichon/sticef\\_2012\\_guichon\\_05.htm](http://sticef.univ-lemans.fr/num/vol2012/05-guichon/sticef_2012_guichon_05.htm)

► Utiliser Twitter en classe (Eduscol), <http://eduscol.education.fr/numerique/dossier/archives/travail-apprentissage-collaboratifs/outils-collaboratifs-enseignement/utiliser-twitter>.

► Utiliser Twitter en classe (Bertrand Formet, Réseau Canopé), [www.reseau-canope.fr/savoirscdi/cdi-outil-pedagogique/reflexion/twitter-un-outil-au-service-de-la-pedagogie-comme-les-autres/utiliser-twitter-en-classe.html](http://www.reseau-canope.fr/savoirscdi/cdi-outil-pedagogique/reflexion/twitter-un-outil-au-service-de-la-pedagogie-comme-les-autres/utiliser-twitter-en-classe.html).

► Mastodon, [www.etalab.gouv.fr/etalab-ouvre-une-instance-mastodon-pour-les-agents-publics](http://www.etalab.gouv.fr/etalab-ouvre-une-instance-mastodon-pour-les-agents-publics).

► Twictée, <http://eduscol.education.fr/experitheeque/fiches/fiche11589.pdf>.

► Bringing Twitter to the Classroom, [www.theatlantic.com/education/archive/2014/09/the-case-for-having-class-discussions-on-twitter/379777](http://www.theatlantic.com/education/archive/2014/09/the-case-for-having-class-discussions-on-twitter/379777).

## LES RÉSEAUX SOCIAUX EN CLASSE

## Twitter, un outil pédagogique ?

Une loi empirique se vérifiant assez aisément veut qu'à chaque fois qu'un nouvel outil apparaît dans le monde numérique, les enseignant-e-s s'en emparent pour en faire un nouvel outil pédagogique avec plus ou moins de réussite. Twitter, réseau social, n'a pas fait exception à cette règle et on voit apparaître, depuis l'apparition de Twitter en 2006, des usages en classe très divers.

Twitter est un réseau social où l'on communique publiquement par de courts messages de 140 caractères accompagnés ou non d'images ou de vidéos (il est même possible depuis fin 2016 d'y poster des vidéos en direct, Twitter ayant intégré les fonctionnalités de Periscope). Avec ses potentialités de discussions publiques et/ou privées (Direct Message, DM) et 517 millions de comptes dans le monde, Twitter permet d'envisager un grand nombre d'usages pédagogiques (voir encadré). Cependant, le peu d'études sur cet outil dans le cadre pédagogique ne permet pas de tirer des conclusions sur les bénéfices apportés. On commence même à voir des enseignant-e-s avoir des doutes sur l'opportunité d'utiliser Twitter en classe (voir liens). On doit aussi tenir compte que l'effet « motivation » ne sera pas forcément celui escompté du fait de la déconnexion qui existe entre les usages personnels et les usages scolaires.

## Twitter, outil ouvert vers l'extérieur : prudence

Twitter est ouvert vers le monde et c'est pourquoi on ne peut que conseiller la plus grande prudence en classe et donner quelques conseils pratiques : utiliser un compte classe privé, ne pas faire créer de comptes aux élèves (voir dans les liens les conseils du réseau Canopé)... Et faire précéder un début d'utilisation de cet outil par une formation indis-

pensable aux problématiques de cyberviolence (voir *L'US Mag* n° 767)...

Enfin rappelons que Twitter recueille des informations qu'il peut ensuite redistribuer à d'autres sociétés (« Nous pouvons être amenés à partager et divulguer vos informations publiques, agrégées

ou à caractère non personnel, telles que les informations de votre profil public, vos Tweets publics, les personnes que vous suivez ou qui vous suivent et le nombre de fois où des personnes interagissent sur un Tweet... »

– <https://twitter.com/fr/privacy>)

ce qui doit amener à la plus grande prudence sur les informations mises en ligne par les élèves... Ou aller vers une solution de type Mastodon.

## Mastodon, une alternative à Twitter ?

Mastodon est un réseau social au fonctionnement relativement proche de Twitter, mais entièrement libre, respectueux de la vie privée et décentralisé. Il compte actuellement un peu plus de 400 000 comptes. Pour permettre aux agents de l'État d'expérimenter ce nouvel outil qui semble prometteur, Etalab (mission faisant partie de la Direction interministérielle du numérique et du système d'information et de communication de l'État relevant du Premier ministre) a mis en place son propre serveur Mastodon. Mais même pour Mastodon, l'utilisation doit se faire de manière raisonnée du fait du caractère public des messages. ■

## Twitter en classe, quelles utilisations ? Quelques exemples et place dans l'EMI

## Pour s'informer et trouver des ressources :

- comme outil de recherche d'actualités, de liens vers d'autres médias...
- pour suivre les fils de personnalités et/ou de comptes institutionnels (organismes de recherche, gouvernements, ministères...);
- pour prendre contact avec des experts sur un sujet donné (lors de TPE par exemple...) via des messages privés ;
- pour suivre des fils en langue étrangère...
- pour suivre des événements (via des live tweets : tweets réalisés en direct lors de certains événements).

## Pour développer les compétences rédactionnelles :

- pour écrire de la poésie / des haïku... en 140 caractères !
- pour réaliser des twictées (voir liens).

## Pour communiquer :

- pour communiquer avec d'autres classes en France ou à l'étranger ;
- pour trouver des correspondants étrangers avec qui échanger en langue étrangère...

Et par une observation raisonnée et en collaboration avec l'ensemble des personnels, développer l'Éducation aux Médias et à l'Information auprès des élèves comme le demande le socle commun de connaissances, de compétences et de culture : « L'élève apprend à communiquer notamment par le biais des réseaux sociaux dans le respect de soi et des autres ».



**L'UNIVERSITÉ  
SYNDICALISTE**

**SPÉCIAL  
FESTIVALS**



## S'évader pour se retrouver

Contrairement au *turritopsis nutricula*, une sorte de méduse minuscule des grands fonds marins, qui nous regarde avec des yeux qui n'en sont pas, les mondes ne sont pas immortels. Ce petit animal a, semble-t-il, la faculté d'inverser son cycle de vie pour passer de la vieillesse à l'enfance sans heurts dans un éternel recommencement.

L'immortalité de l'être humain se trouve dans sa condition humaine, dans sa capacité à créer d'autres univers, à se projeter dans l'avenir via l'imagination, le rêve. Notre imaginaire est notre force. Les dictatures s'emploient à l'expulser, la culture, les arts à le défendre, à le développer.

Le temps des vacances est essentiel pour faire une pause, pour s'évader, pour des voyages immobiles, pour se régénérer, se retrouver. Pour prendre la dimension, en faisant un pas de côté, du passé récent comme plus lointain. Pour combattre la tyrannie du court terme. Ce temps, durement gagné, est aussi celui des festivals – qui ne doivent pas cacher la forêt des brutales remises en cause des subventions à la culture sous toutes ses formes – toujours menacés par des politiques imbéciles. Leur diversité est un atout important. Diversité qui permet de prendre conscience de la richesse des cultures du monde pour voir, entendre, sentir autrement...



- |    |  |       |    |   |       |
|----|--|-------|----|---|-------|
| 1  | Marciac                                      | p. 48 | 30 | Festival de musique de Franche-Comté          | p. 51 |
| 2  | Junas  | p. 48 | 31 | Barjac m'en chante                            | p. 51 |
| 3  | Crest jazz vocal                             | p. 49 | 32 | Voix vives de Méditerranée                    | p. 51 |
| 4  | Parfum de Jazz                               | p. 49 | 33 | Festival des Sept Lunes                       | p. 52 |
| 5  | Souillac en jazz                             | p. 49 | 34 | Festival Les Nuits Basaltiques                | p. 52 |
| 6  | Jazz à la Petite-Pierre                      | p. 49 | 35 | Festival Les Suds                             | p. 52 |
| 7  | Saveurs jazz                                 | p. 49 | 36 | Compagnie Jolie Môme                          | p. 52 |
| 8  | Charlie jazz festival                        | p. 49 | 37 | NAVA  | p. 52 |
| 9  | Jazz en baie                                 | p. 49 | 38 | Résurgence, festival des arts vivants         | p. 52 |
| 10 | Uzeste musical                               | p. 49 | 39 | Tango par la côte                             | p. 52 |
| 11 | Festival Millau Jazz                         | p. 49 | 40 | Fêtes nocturnes                               | p. 52 |
| 12 | Festival en Beaujolais                       | p. 50 | 41 | Festival de Montignac                         | p. 52 |
| 13 | Mots en liberté                              | p. 50 | 42 | Festival Teatro                               | p. 52 |
| 14 | El Clandestino                               | p. 50 | 43 | Théâtre du peuple                             | p. 53 |
| 15 | Festival du Chant de Marin                   | p. 50 | 44 | Chalon dans la rue                            | p. 53 |
| 16 | Festival de Thau                             | p. 50 | 45 | Avignon, festival off                         | p. 53 |
| 17 | Festival de Confolens                        | p. 50 | 46 | Vent des Forêts                               | p. 53 |
| 18 | Festival « Het Lindeboom »                   | p. 50 | 47 | Festival de Cinéma de Douarnenez              | p. 53 |
| 19 | Festival de Bourgogne du Sud                 | p. 50 | 48 | Festival international du film de La Rochelle | p. 53 |
| 20 | Freakshow Festival                           | p. 50 | 49 | Les états généraux du film documentaire       | p. 53 |
| 21 | Le Grand Son                                 | p. 51 | 50 | Festival des Fromages de chèvre               | p. 54 |
| 22 | Festival MIMI                                | p. 51 | 51 | Nuits de Nacre                                | p. 54 |
| 23 | Festival des Musiques d'Ici et d'Ailleurs    | p. 51 | 52 | Septembre musical de l'Orne                   | p. 54 |
| 24 | Au bonheur des mômes                         | p. 51 | 53 | Mousson d'été                                 | p. 54 |
| 25 | Cabaret Vert                                 | p. 51 | 54 | Festival Paris l'Été                          | p. 54 |
| 26 | Festival de la Chaise-Dieu                   | p. 51 | 55 | Festival Ecaussystème                         | p. 54 |
| 27 | Rencontres internationales de harpe celtique | p. 51 | 56 | Les Nuits de l'Enclave                        | p. 54 |
| 28 | Festival sur Lignon                          | p. 51 | 57 | Convivencia                                   | p. 54 |
| 29 | Académie-Festival des Arcs                   | p. 51 | 58 | Baléapop                                      | p. 54 |
|    |  |       | 59 | Le Son Continu                                | p. 54 |

**LES FESTIVALS DE JAZZ** restent nombreux malgré la baisse des subventions. Le *D'Jazz Nevers Festival* lance un appel aux dons pour faire face aux charges de son organisation. Un appel au public

## Découvrir

Les festivals de jazz, comme tous les autres, sont de dimensions variables. Vous en trouverez sur votre route. N'hésitez pas à entrer. Un des plus

**MARCIAC (32)**, le nom sonne désormais comme synonyme de jazz. *Jazz in Marciac* a comme parrain Wynton Marsalis. Il sera présent avec la grande découverte de 2016, la chanteuse Cécile McLorin Salvant. Le plus grand festival de l'été, subventionné notamment par Airbus. À ne pas rater, la bassiste Linda May Han Oh et son quintet où brille Chris Potter. Le chapiteau est de plus en plus long d'année en année pour entendre des vedettes incontestées. Toute la fine fleur présente dans les tournées d'été affluera dans le petit village de Marciac. Mon conseil : s'asseoir place de l'Hôtel-de-Ville tous les jours à partir de midi, prendre l'apéritif pour entendre des musiciens et des groupes connus et inconnus. Un programme démentiel. ▶ **Réduc'SNES**



• Du 28/07 au 15/08, 0 892 690 277, [www.jazzinmarciac.com](http://www.jazzinmarciac.com)

**JUNAS (30)** est un petit village situé entre le Gard et l'Hérault. Il est connu pour sa pierre qui se retrouve dans les constructions de Nîmes, dont la Maison Carrée. Cette 24<sup>e</sup> édition est marquée par un programme éclectique allant des Caraïbes, notamment les Antilles françaises, à Cuba en passant par le Mexique, Panama, Haïti. Les concerts ont lieu dans les carrières, endroit magique où les pierres semblent participer aux créations. Elles connaissent tout du jazz, elles se souviennent de tous les concerts. Comme l'an dernier, les concerts commenceront dans les arènes de Vauvert. Des concerts gratuits au Temple avec ses vitraux refaits par Daniel Humair. Des rencontres avec les élèves ont lieu toute l'année, et un mini-camp musical sera organisé du 19 au 22/07, un travail d'éducation populaire nécessaire pour faire connaître cette musique. ▶ **Réduc'SNES**



• Du 7 au 8/07, Arènes de Vauvert et du 19 au 22/07, Carrières de Junas, 04 66 93 01 59, [www.jazzajunas.fr](http://www.jazzajunas.fr)



plutôt que des pouvoirs publics. Certains ont disparu même si le public est très souvent au rendez-vous. Un public qui n'arrive pas à se renouveler. Les jeunes sont souvent absents dans la salle et présents sur scène. Faudrait-il abandonner le nom de jazz, cent ans après la parution du premier disque de jazz ?

## les présents des jazz

importants, celui de Vienne (près de Lyon), a commencé le 29 juin pour se terminer le 13/07. Un programme éclectique, aux dimensions gigantesques, semblable à celui de Marciac, du 28/07 au 15/08. Les autres festivals, notamment ceux d'Alsace - La Petite Pierre du 5 au 15/08 et Colmar du 11 au 16/09 - sont indispensables. L'automne suivra avec d'autres rencontres notamment « Jazz à La Villette » du 31/08 au 13 septembre.

**CREST JAZZ VOCAL (26)**, 42<sup>e</sup> édition. Une association de bénévoles a pris en charge l'organisation de cette manifestation. La Drôme n'est pas un département très fréquenté, sauf par les Drômois et les Hollandais. Une des raisons peut-être pour lesquelles ce festival reste relativement inconnu. Il faut dire qu'il souffre de la concurrence de son grand voisin, Marciac. Émile Parisien et Michel Portal seront encore présents comme dans la plupart des autres festivals. Cette année, Michele Hendricks sera sur scène et non plus animatrice de stages. Le concours jazz vocal, les stages et... tous les jours, du mardi 1<sup>er</sup>, avec le film *Le Chanteur de Jazz*, au samedi 5 août, conférences de Nicolas Bénétiès sur le 100<sup>e</sup> anniversaire du premier disque de jazz. **Réduc'SNES**

• Du 29/07 au 5/08, [www.crestjazzvocal.com](http://www.crestjazzvocal.com)



**PARFUM DE JAZZ (26)** prend la suite chronologique de Crest Jazz Vocal pour faire respirer les senteurs de la Drôme provençale. Il fête sa 19<sup>e</sup> édition, avec neuf concerts à Buis-les-Baronnies et à Tricastin. Du jazz New Orleans - une bonne idée -, des invités d'honneur : Daniel Humair, Henri Texier, Olivier Hutman et Biréli Lagrène, des hommages à Stevie Wonder. 40 concerts gratuits en journée, des apéros swing sur les places d'une dizaine de communes. **Réduc'SNES**

• Du 13 au 26/08, [www.parfumdejazz.com](http://www.parfumdejazz.com)



**SOULLAC EN JAZZ (46)** se sous-titre *Festival Sim Copans* en mémoire de celui qui fut le créateur, après la Seconde Guerre mondiale, des émissions de jazz à la RTF. Comme à l'habitude, des concerts gratuits sur les places et dans les rues toute la semaine, une randonnée



jazz nocturne et un repas champêtre. Pour la grande scène, le saxophoniste Émile Parisien avec Joachim Kühn, Michel Portal et Vincent Peirani, Airelle Besson et Paul Lay, enfin Das Kapital et Tony Hymas. Un moyen de découvrir le Lot et le jazz. **Réduc'SNES**

• Du 15 au 22/07, 05 65 33 22 00, [www.souillacenjazz.fr](http://www.souillacenjazz.fr)

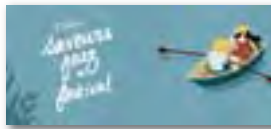
**JAZZ À LA PETITE-PIERRE (67)** pour ce festival intitulé *Au Grès du Jazz*. Comme chaque été, le jazz s'invite dans les Vosges du Nord. À découvrir : un tremplin 2017 pour les jeunes talents, le groupe Lubenica pour des musiques d'Europe de l'Est, Hiromi... Une rencontre, Archie Shepp et Joachim Kühn, et le retour des Israéliens. Un large éventail des musiques liées au jazz. **Réduc'SNES**

• Du 5 au 15/08, [www.festival-augresdujazz.com](http://www.festival-augresdujazz.com)



**SAVEURS JAZZ (49)**, 8<sup>e</sup> édition à Segré, se déploiera sur deux scènes pour 23 concerts dont un gratuit. Il bénéficie d'une programmation due au trompettiste Nicolas Folmer avec des créations et installations originales comme la sieste musicale, le cabaret œnologique et la découverte de groupes locaux. On pourra voir et écouter Youn Sun Nah, le guitariste Pierre Durand, le saxophoniste Samy Thiebault... **Réduc'SNES**

• Du 6 au 10/07, [www.saveursjazzfestival.com](http://www.saveursjazzfestival.com)



**CHARLIE JAZZ FESTIVAL**, comme chaque année, se tient à Vitrolles pour changer l'image de la ville. Le jazz permet l'ouverture, la lutte contre toutes les exclusions, pour une musique de liberté et de fraternité. **Réduc'SNES**

• Du 7 au 9/07, [www.charliejazzfestival.com](http://www.charliejazzfestival.com)



Le partenariat « Réduc'SNES » permet aux syndiqués de bénéficier, sur réservation et présentation de leur carte, de tarifs préférentiels dans de nombreux festivals de l'été (comme dans plus de 100 théâtres et lieux culturels toute l'année). Ils sont signalés dans ce cahier par le pictogramme **Réduc'SNES**

Pour ces festivals, une présentation plus détaillée est accessible sur le site du SNES-FSU à l'adresse : [www.snes.edu/culture](http://www.snes.edu/culture)

**JAZZ EN BAIE (50)** couvre les villes de Granville, Avranches et une grande partie de la Manche. Un festival qui commence à prendre ses marques. De grandes vedettes cette année dont le trio Ponty, Lagrène et Eastwood (Kyle), des musicien-ne-s qui ont quelque chose à dire comme le groupe Volunteered Slaves et des découvertes. **Réduc'SNES**



• Du 2 au 13/08, 02 33 49 90 76, [www.jazzenbaie.com](http://www.jazzenbaie.com)

**UZESTE MUSICAL (33)** est un anti-festival. Bernard Lubat, son anti-organisateur et âme damnée, l'a voulu convivial, festif, associant publics et musicien-ne-s. Il a déjà fait faillite. Cette année, la Cie Lubat de Jazzcogne dédie sa 40<sup>e</sup> *Hestejada de Las Arts* à Dario Fo et propose huit créations dont un artifice opéra Nougaro. **Réduc'SNES**

• Du 24/07 au 19/08, [www.cie-lubat.org](http://www.cie-lubat.org)



**FESTIVAL MILLAU JAZZ (12)**, 26<sup>e</sup> édition pour un programme qui se veut rencontre de cultures : Afrique du Sud, USA, Tunisie, Norvège, Trinidad, Cuba... Le trio The Bad Plus servira de tête d'affiche, beaucoup de découvertes seront possibles dans des concerts gratuits dont un *Jazz pour les plus jeunes*. **Réduc'SNES**

• Du 15/07 au 22/07, [www.millaujazz.fr](http://www.millaujazz.fr)



### EN VRAC

• **American Jazz Festiv'Halles (75)** (26<sup>e</sup> édition) aura lieu, comme d'habitude au Sunset-Sunside avec notamment Chris Potter, Peter Erskine, Jerry Bergonzi, Al Foster et Sandra Booker. Du 3/07 au 10/08.

• **Pianissimo (75)** au Sunside. Du 2/08 au 2/09 pour un panorama du piano jazz, de René Urtreger à Thomas Enhco... [www.sunset-sunside.com](http://www.sunset-sunside.com)

• **Cognac Blues Passions (17)** pour découvrir cette musique toujours jeune et toujours dansante (du 4 au 8/07), [www.bluespassions.com](http://www.bluespassions.com)

• **Jazzpote Festival (57)**, Thionville, Théâtre de Bois, pour des concerts gratuits entre 17 h et 18 h et un programme mêlant les vedettes comme Émile Parisien et artistes locaux. Du 29/06 au 8/07, [www.jazzpote.com](http://www.jazzpote.com)

**LES FESTIVALS DE MUSIQUE** restent très présents et très diversifiés. La plupart d'entre eux sont pourtant menacés. Les collectivités territoriales, confrontées à la diminution des crédits d'État, ont tendance à réduire les subventions à la culture. Des festivals sont supprimés. D'autres, en général plus petits, naissent en faisant appel au bénévolat. Ci-dessous un échantillon est proposé, vous en découvrirez beaucoup d'autres sur votre route, que ce soit la chanson française, le rock, la country, le tango... et la musique classique. Les organisateurs vous feront partager leurs envies pour en faire vos découvertes. Ils ont besoin de vous !

## Voyage dans toutes les musiques

**FESTIVAL EN BEAUJOLAIS.** « Continents et cultures » accueille, dans 22 communes du Beaujolais, une programmation éclectique, reflet de la région mais aussi ouverture sur le monde. Aux Petits chanteurs de Saint-Marc, les voix du film *Les Choristes*, dans un répertoire qui mêle classiques et chants du monde, succèdent les nouvelles musiques traditionnelles avec Babel Dance Music à Arnas. Flamenco à Anse, du jazz (Grolektif), un hommage à Ennio Morricone à Beaujeu et un projet autour de la poésie vivante. Des rendez-vous champêtres, des villages rencontres et bien sûr les dîners de l'été offrent le cadre festif. **Réduc'SNES**

- Du 27/06 au 2/08, [www.ccab.fr](http://www.ccab.fr), 04 74 68 89 38.



musiques bretonnes émergents ou renommés (Alan Stivell, Gilles Servat...), une large ouverture sur les musiques du monde (25 pays représentés) avec en 2017 un parcours spécifique « sur les routes de l'Orient ». C'est aussi plus de 200 bateaux traditionnels, de nombreuses fanfares et animations de rue, des expositions, conférences, festoù-noz, contes et légendes, programmations jeune public, dégustations de produits locaux... **Réduc'SNES**

- Du 11 au 13/08, [www.paimpol-festival.bzh](http://www.paimpol-festival.bzh), 02 96 55 12 77, [contact@paimpol-festival.bzh](mailto:contact@paimpol-festival.bzh) (tarif réduit en réservant avant le 9/08).



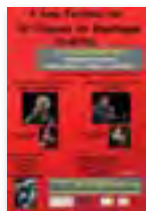
**LE FESTIVAL « HET LINDEBOOM » (59).** Premier festival de musiques traditionnelles du Nord-Pas-de-Calais, se déroule dans un parc. Entièrement gratuit, il offre quatre jours de fête, de musique, de danse et de convivialité. Pour cette 16<sup>e</sup> année, on fêtera le 40<sup>e</sup> anniversaire de Kadril et du groupe Malicome, légende des musiques traditionnelles. De nombreux groupes à découvrir, comme Kalascimà, venu des Pouilles ou le groupe irlandais Doolin', Plantec et La Machine inviteront à la danse. **Réduc'SNES**

- Du 20 au 23/07, [www.het-lindeboom.org](http://www.het-lindeboom.org)



**MOTS EN LIBERTÉS (07).** Pour sa 4<sup>e</sup> édition, ce festival organise deux grands concerts dans un petit village de l'Ardèche. Seront présents Michel Boutet, avec, en première partie Michel Giacometti, Jofroi, avec Marianne Masson, artistes chanteurs un peu poètes. Le dimanche de 10 heures à 18 heures, rencontre avec les artistes et une vingtaine d'auteurs dans un salon du livre. Exposition du peintre abstrait Louis de Grandmaison accessible durant les trois jours. **Réduc'SNES**

- Du 11 au 13/08, <http://motsenliberte.wix.com/festival-cirques>, 06 18 43 52 37, 06 22 72 51 92.



**LE FESTIVAL DE THAU (34)** se veut un lieu ouvert à toutes les musiques du monde pour lesquelles il a développé un centre de création, le Silo. Il permet de découvrir la lagune de Thau avec des concerts à Mèze, Bouzigues, Frontignan, Monbazin et l'Abbaye de Valmagne. Il propose des modes de transport alternatifs pour les lieux non accessibles en transports en commun. Cette année, Tryo, Bernard Lavilliers et les Sud-africains BCUC rejoindront Gaël Faye et Asaf Avidan sur la scène de Mèze. À l'Abbaye de Valmagne, la Syrienne Waed Bouhassoun fera entendre des chants soufis et Orient-Express dressera des ponts entre musique et poésie. **Réduc'SNES**

- Du 17 au 25/07, [www.festivaldethau.com](http://www.festivaldethau.com)



**LE FESTIVAL DE BOURGOGNE DU SUD (71)** ne se cantonne plus à la musique. Au programme deux concerts baroques en l'église de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf et un concert Brahms, Chopin, Schumann avec la pianiste japonaise Masako Nakai et la clarinette de Béatrice Berne, à l'église de Semur-en-Brionnais. S'y ajoutent une exposition d'œuvres de Martine Chiffot, une conférence sur *Le beau, le sublime et la grâce* (Baldine Saint-Girons) et la projection de deux films de Martine Chiffot : *L'indicible* et *Le Livre des merveilles*. **Réduc'SNES**

- Différentes dates en juillet-août : [www.facebook.com/FestivalDeBourgogneDuSud](http://www.facebook.com/FestivalDeBourgogneDuSud)



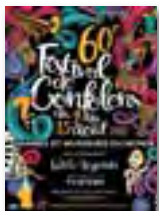
**EL CLANDESTINO (23).** C'est dans la Creuse que ça se passe ! Plus précisément à Guéret, sur l'aérodrome Saint-Laurent, pour la première édition du festival *El Clandestino* : avec Manu Chao, Morcheeba, Ludwig Von 88, Chinese Man, Biga Ranx, Keny Arkana... et bien d'autres ! Un festival tout nouveau tout beau qui défend une programmation musicale indépendante et curieuse. **Réduc'SNES**

- Les 15 au 16/07, [www.facebook.com/celandestino.festival.Gueret](http://www.facebook.com/celandestino.festival.Gueret)



**LE FESTIVAL DE CONFOLENS (16),** au cœur du Poitou-Charentes, rassemble des artistes, danseurs et musiciens venus de diverses régions du monde. Chaque jour des ateliers de danse vous font voyager de l'Occitanie au hip-hop, de la Serbie à la Malaisie, du Mexique à la Nouvelle-Zélande. Les soirs accueillent des concerts dont une soirée latino et une de musique celtique. Le 15 août le Bagad de Lann-Bihoué animera l'apéro-concert et le défilé. Il y a aussi des activités pour les enfants, des apéro-concerts et un feu d'artifice, de quoi entraîner toute la ville dans la fête. **Réduc'SNES**

- Du 9 au 15/08, [www.festivaldeconfolens.com](http://www.festivaldeconfolens.com)



**FREAKSHOW FESTIVAL (26).** Les 25 et 26 août 2017 auront lieu le 9<sup>e</sup> Freakshow Festival à Gigors-et-Lozeron ! Deux jours délirants de fête, de rock alternatif, de noise dans la merveilleuse vallée de la Sye. Un endroit de rêve pour quelques centaines de Freaks ! Cette année, les amateurs curieux pourront découvrir sur scène Death Pedals, Oozing Wound ou encore les Lyonnais de Noyades ! Un événement à part, loin de toutes considérations commerciales. Un grand show pour clore l'été ! **Réduc'SNES**

- 25 et 26/08, [www.facebook.com/events/1111608392284291](http://www.facebook.com/events/1111608392284291)





**LE GRAND SON (38)** remplace les Rencontres Brel à Saint-Pierre-de-Chartreuse. Ce festival, rendez-vous de la chanson française, s'ouvre aussi au monde. Des concerts payants accueilleront sous chapiteau Hugues Auffray, Bernard Bruel, Les Ogres de Barback, Les Sheriffs, Angelina Wismes et le dernier soir Vianney, la Maison Tellier et Jehro. Des concerts gratuits permettront d'entendre de jeunes talents. **► Réduc'SNES**

• Du 18 au 23/07, [www.legrandson.fr](http://www.legrandson.fr)

**FESTIVAL MIMI (13).** En août, abstention finenvisageable ! Votez tous pour le Festival MIMI et son parlement électrique, psychédélique, électronique... amateurs de sons obliques, de musiques venues du Japon, de Finlande, de Grande-Bretagne ou de Syrie, profitez du décor idyllique des îles du Frioul que vous rejoindrez en navette maritime. Début sur la terrasse de la Friche pour s'achever à l'Estaque. Magique, comme d'habitude. **►**

• Les 25, 26 et 27/08, [www.amicentre.biz/la-prog-et-le-visuel.html?lang=fr](http://www.amicentre.biz/la-prog-et-le-visuel.html?lang=fr)

**LE FESTIVAL DES MUSIQUES D'ICI ET D'AILLEURS (51)** offre pendant quatre semaines, du mardi au dimanche, 50 concerts, en accès libre à Châlons-en-Champagne et aux alentours. Découvertes, rencontre et métissage, dans les cinq rendez-vous par jour. De la musique jazzy (Paris Combo...), latino (les Wemblers), tzigane, du folk, du rock. La résidence musicale cette année a été confiée à l'artiste rémois Anthonin Ternant et son groupe Angels and the Demoniacs. Des spectacles conçus pour les petits sont offerts le jeudi. **►**

• Du 1<sup>er</sup> au 30/07, [www.musiques-ici-ailleurs.com](http://www.musiques-ici-ailleurs.com)

**AU BONHEUR DES MÔMES, LE GRAND-ABORNAND (74).** Le 26<sup>e</sup> festival international de spectacles jeune public propose 403 représentations dans des salles, des préaux d'école, dans la rue, sur les places et jusque dans les alpages. Beaucoup de spectacles sont gratuits, les autres très peu chers (de 3 € à 12 €). Les formes théâtrales (cirque, marionnettes, théâtre de rue, théâtre musical...) sont variées, les thèmes abordés également. Des ateliers sont proposés. Comme l'écrit Alain Benzoni, directeur du festival « Et surtout, surtout, ne soyez pas trop sages ». **►**

• Du 20 au 25/08, 04 50 02 78 00, [www.aubonheurdesmomes.com](http://www.aubonheurdesmomes.com)

## CABARET VERT (08).

Ce festival de musique ardennais, proche de l'économie sociale et solidaire est aussi écologique ! Implanté autour de l'ancienne usine La Macérianne, il accueille cette année Franz Ferdinand, Korn, Catherine Ringer, Fishbach, Justice, Cypress Hill... Côté BD, la science-fiction est à l'honneur, en présence des auteurs ; les « Freaks » revisités animeront l'espace théâtral, et le cinéma oscillera entre « Trash films » et « wemen porn ». **►**

• Du 24 au 27/08, 03 24 36 12 68, <https://cabaretvert.com>

## FESTIVAL DE LA CHAISE-DIEU (43).

Ce festival de musique classique se tient dans l'exceptionnelle abbatale gothique Saint-Robert, sur les hauts plateaux de la Haute-Loire. Plutôt orienté vers la musique sacrée (concert d'orgue ou le très attendu *Requiem* de Verdi), cette année nous pourrions également entendre à la guitare les compositions de l'espagnol Fernando Sor ou l'orchestre d'Auvergne avec *Le Songe d'une nuit d'été*. **►**

• Du 18 au 27/08, 04 71 00 01 16, [www.chaise-dieu.com](http://www.chaise-dieu.com)

## RENCONTRES INTERNATIONALES DE HARPE CELTIQUE, DINAN (22).

Créativité, audace et ouverture sont les trois clés du succès des Rencontres qui en sont à leur 34<sup>e</sup> édition. Cette année, les musiques viendront de France et d'ailleurs et seront accompagnées par des animations de danse bretonne, du théâtre (Hong-Yu Chen), des conférences (harpe khmère) et un salon des luthiers. Les concerts vont de 5 à 18 €. **►**

• Du 12 au 16/07, 02 96 87 36 69, [www.harpe-celtique.fr](http://www.harpe-celtique.fr)

## FESTIVAL SUR LIGNON, FAY-SUR-LIGNON (43).

Un festival qui mêle concerts, expositions, cinéma, avec animations et... randonnées. En vedette cette année : le chanteur Nicolas Paugam, de l'« extra pop » avec Mazalda Turbo Clap Club, du jazz, des marionnettes, de la dégustation d'hydromel, et tout ça dans des lieux inhabituels : fermes, gîtes, etc. Beaucoup d'originalité et de diversité pour des prix allant de la gratuité à 18 €. **►**

• Du 10 au 13/08, 04 78 62 86 79, [www.festivalsurlignon.org](http://www.festivalsurlignon.org)

## ACADÉMIE-FESTIVAL DES ARCS (74).

44<sup>e</sup> édition de ce festival entièrement dédié à la musique de chambre, avec plus de 60 artistes invités, une quarantaine de concerts, tous gratuits, des conférences, des master-classes, des ateliers de lutherie, bref tout ce qui fait le paysage de la musique de chambre, et le tout dans une atmosphère pas du tout guindée... Le thème de cette année est la musique de chambre italienne ; il vous permettra d'écouter des compositeurs connus, mais aussi d'en découvrir d'autres. Franck Krawczyk, artiste en résidence, créera l'ouverture composée à cette occasion le 24 juillet. **►**

• Du 16/07 au 1/08, 01 40 07 11 48, [www.festivaldesarcs.com](http://www.festivaldesarcs.com)

## FESTIVAL DE MUSIQUE DE FRANCHE-COMTÉ, BESANÇON (25).

Pour sa 70<sup>e</sup> édition ce festival présente une programmation très éclectique : musique baroque, récitals, musique de chambre, musiques du monde. En ville et dans les monuments publics comme le palais Granvelle, illuminations, concert symphonique en plein air, « immersion symphonique » ou expositions, huit créations du compositeur en résidence Philippe Hersant, et le 55<sup>e</sup> concours de chefs d'orchestre, présidé par Léonard Slatkin, dont la finale sera retransmise sur grand écran. Certains concerts sont gratuits. **►**

• Du 8 au 23/09, 03 81 82 08 72, [festival-besancon.com](http://festival-besancon.com)

## BARJAC M'EN CHANTE (30), 21<sup>e</sup> édition,

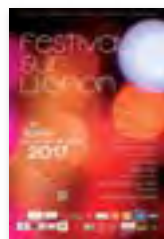
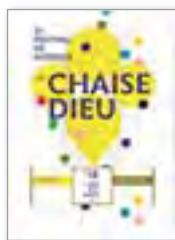
organisée par l'association « Chant libre ». C'est la référence en francophonie pour la chanson dite « chanson de parole » ou « chanson de caractère » depuis 2016 et l'arrivée de J.-C. Barrens comme directeur artistique. 30 spectacles, deux expositions, divers rendez-vous musicaux, divers gratuits pour enfants, une scène ouverte du Centre de la chanson... Son existence est aujourd'hui menacée... **►**

• Du 29/07 au 3/08, [www.barjacmenchante.org](http://www.barjacmenchante.org), [www.centredelachanson.com](http://www.centredelachanson.com), 07 60 38 66 41

## VOIX VIVES DE MÉDITERRANÉE, SÈTE (34).

La 20<sup>e</sup> édition de ce festival de poésie à Sète permettra d'entendre, partout dans la ville, plus de 100 poètes venus des pays des rives de la Méditerranée. Des spectacles accompagnent les poètes (Vicente Pradal, Kerry James et Mouhammad Alix, Paco Ibanez). **►**

• Du 21 au 29/07, 04 99 04 72 51, [www.sete.voixvivesmediterranee.com](http://www.sete.voixvivesmediterranee.com)



## EN VRAC

### FESTIVAL DES SEPT LUNES (43).

Ce festival de « lectures en scène au Pays de la jeune Loire et ses rivières » s'enracine dans l'écrin de verdure qu'est la Haute-Loire et accueille cette année Francis Huster, pour une lecture libre d'Albert Camus. Après Marguerite Duras, Neruda, Colette, un atelier de libre lecture est proposé aux festivaliers. La pièce *Et pendant ce temps, Simone... veille* mettra en scène l'histoire des femmes au XX<sup>e</sup> siècle. ▶

• Du 1<sup>er</sup> au 5/08, 06 44 74 45 92, [www.festivaldes7lunes.com](http://www.festivaldes7lunes.com)



### FESTIVAL LES NUITS BASALTIQUES (43).

Ce festival de danses et musiques traditionnelles n'a rien de poussiéreux. Au contraire, les groupes sont modernes et jeunes, et vous font danser jusqu'au bout de la nuit, quatre soirs d'affilée ! Si vous ne savez danser ni la mazurka, ni le scottish, ni la bourrée auvergnate, inscrivez-vous aux stages, en journée. Stages de musique également. Animations gratuites dans les rues du Puy-en-Velay du jeudi au samedi. ▶

• Du 27 au 29/07, 04 71 02 92 53, <http://cdmdt43.com/les-nuits-basaltiques>



### LE FESTIVAL LES SUDS À ARLES (13) propose,

comme chaque été depuis 20 ans, un voyage sous toutes les latitudes. Pendant sept jours et six nuits a lieu une grande fête musicale, joyeuse et colorée, qui transporte la ville d'Arles dans son ensemble. Cette année encore, les dizaines de concerts représentant le monde entier s'annoncent comme des grands moments. On notera entre autre la présence de

Calypso Rode de Trinidad et Tobago, Nouredine Khourchid de Syrie, ou encore de Youn Sun Nah de Corée de Sud... ▶ **Réduc/SNES**

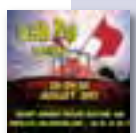
• Du 10 au 16/07, [www.suds-arles.com/fr](http://www.suds-arles.com/fr)



### LA COMPAGNIE JOLIE MÔME (63)

organise cette année encore le festival La Belle Rouge avec du théâtre engagé, des concerts rouges et des conférences politiques. Têtes d'affiche : Jolie Môme avec *L'exception et la Règle* de Brecht et le chanteur HK. À ne pas manquer : les chansons de la Guerre d'Espagne de El Comunero et le théâtre de marionnettes avec *La Controverse*, sans oublier la conférence de Bernard Friot. ▶

• Du 28 au 30/07, 06 83 59 80 11, <http://cie-joliemome.org/?p=4201>



**DÉBUTANTS BALBUTIANTS OU CONFIRMÉS**, ces festivals vous proposent de l'art vivant. Tout simplement « là et maintenant ». Un lieu, un spectacle, un public. Les lieux sélectionnés mettent à l'honneur des régions rurales où les représentations théâtrales et les concerts ne durent que le temps d'un été. Ces festivités sont le résultat d'un long travail bénévole - souvent initié

## Illustration et défense

### NAVA - NOUVEAUX AUTEURS EN VALLÉE D'AUDE (11), 18<sup>e</sup> année.

À Limoux et en vallée d'Aude, ce festival de théâtre, conçu par Jean-Marie Besset, veut permettre la découverte et la promotion de nouveaux auteurs. Cinq à six pièces en lecture-spectacle, avant-première de leur production nationale. ▶ **Réduc/SNES**

• Du 20 au 30/07, [www.festival-nava.com](http://www.festival-nava.com) et [www.limoux.fr](http://www.limoux.fr), 04 68 31 85 08.



### RÉSURGENCE, FESTIVAL DES ARTS VIVANTS (34).

Théâtre, cirque, danse, contes, concerts... plus de 60 rendez-vous pour petits et grands proposés par 28 compagnies dans les rues de

Lodève. Parmi les nouveautés, l'ouverture d'une « boutique marionnettique » qui ne vend rien mais offre

théâtre d'objets, d'ombres et de marionnettes en continu, *Dessous d'histoire*, déambulation autour de 2 400 ans d'histoire par 150 personnages joués à voix nue par six acteurs. Dimanche, un grand repas artistique partagé. Gratuité pour la plupart des spectacles. ▶

• Du 20 au 23/07, [www.festival-resurgence.fr](http://www.festival-resurgence.fr), 04 11 95 01 74, [billetterie-resurgence@lodevoisetlarzac.fr](mailto:billetterie-resurgence@lodevoisetlarzac.fr)



### TANGO PAR LA CÔTE EN BRETAGNE (22 ET 29), 11<sup>e</sup> édition.

Organisé par deux associations et initié par des collègues, ce festival sillonne les villes des Côtes-d'Armor et du Finistère.



Chaque jour des ateliers pour tout niveau de danse et chant tango, chaque soir, des Milongas avec une vingtaine d'artistes internationaux et des orchestres renommés.

Une exposition à Roscoff et, pour la première fois, un atelier de dégustation et un atelier de cuisine autour des saveurs d'Argentine. ▶ **Réduc/SNES**

• 28/07 au 6/08, [www.tangoalamer.com](http://www.tangoalamer.com), 06 84 76 79 44, [tangoalamer@gmail.com](mailto:tangoalamer@gmail.com)

### LES FÊTES NOCTURNES (26), 30<sup>e</sup> édition au château de Grignan.

Temps fort de la création théâtrale dans le département de la D r ô m e, elles réunissent plus de 30 000 spectateurs autour d'une mise en scène inédite donnée devant sa célèbre façade Renaissance.

*Lorenzaccio* est une proposition originale mêlant théâtre et danse, portée par Marie-Claude Pietragalla, Daniel Mesguish et Julien Déroutault. Le drame romantique de Musset inspiré de l'Italie du 16<sup>e</sup> siècle évoluera dans une scénographie en 3D... ▶

• Du 21/06 au 19/08, 04 75 91 83 50, [leschateaux@ladrome.fr](http://leschateaux@ladrome.fr)



### LE FESTIVAL DE MONTIGNAC (24), sur les bords de la Vézère,

nous emmène aux quatre coins du monde avec des groupes de danseurs et



musiciens venus d'Arménie, de Bolivie, du Cap Vert, du Pays Basque, du Mexique, de Taïwan, de Serbie, les percussions de Malaisie, les cuivres des Balkans (Traktorkestar) et un mariage de musique brésilienne et occitane (la Pifada). Un samedi de danses au répertoire centré sur le feu, un stage de danses et chants du Brésil, une soirée autour du jazz, un grand spectacle final se terminant par un feu d'artifice rassemblant tous les groupes, voilà qui anime toute la semaine. ▶ **Réduc/SNES**

• Du 24 au 30/07, [www.festivaldemontignac.fr](http://www.festivaldemontignac.fr)

### LE FESTIVAL TEATRO A CORTE (2B) se transforme et s'étale dans l'année.

Le week-end d'été, toujours dans le cadre des plus belles résidences royales de la famille de Savoie, à Turin et dans ses alentours, accueillera du cirque, avec le jonglage original de Jérôme Thomas, des spectacles de rue, avec en particulier

une parade lumineuse imaginée par la Compagnie Transe Express au château de la Venaria Reale et de la danse : danse aérienne, hip-hop à Stupinigi. Ambra Senatore, habituée du festival, créera *Scena madre*, suite de scènes de la vie quotidienne, parfois insolites, comme les aime la chorégraphie. Présentés dans des lieux magnifiques, ces spectacles laissent dans l'esprit des spectateurs des souvenirs ineffaçables. ▶

• Du 29/06 au 2/07, le 7/10, les 7 et 8/12, [info@teatroacorte.it](mailto:info@teatroacorte.it), [www.teatroacorte.it](http://www.teatroacorte.it), +39 011 511 94 09.





par des collègues - qui dure toute l'année et s'ancre sur un territoire. Un travail de fourmi et de titan ! Il faut récolter des subventions, obtenir le soutien des élus locaux, solliciter des artistes, tout en restant fidèle à son rêve initial pour le rendre réel. Trop souvent, l'équilibre financier est précaire et certaines productions sont jouées à perte. L'énergie et le plaisir restent intacts. Alors rendons-leur la monnaie de leur pièce !

## du théâtre vivant

### THÉÂTRE DU PEUPLE (88).

Le mythique théâtre de Bois vivra le dernier mandat de son directeur Vincent Goathals. Ces Estivales sont donc marquées par des retrouvailles. Un Feydeau teinté d'Offenbach, une *Bérénice* revisitée par l'auteur québécois Steve Gagnon. Au programme : une carte blanche à Angèle Baux-Godard, comédienne associée au théâtre du Peuple et les contes africains de Solo Gomez. ▶

• Du 14/07 au 27/08, 03 29 61 50 48, [www.theatredupeuple.com/estivales-2017](http://www.theatredupeuple.com/estivales-2017)



### CHALON DANS LA RUE (71).

Ouf, cette 31<sup>e</sup> édition transnationale des Artistes de la rue aura bien lieu ! C'est la dernière programmation de Pedro Garcia. Le *in* et le *off* occuperont places et rues de Chalon, avec du théâtre de



rue, du cirque, de la danse, des parcours paysagers théâtraux, des installations plastiques vivantes... La performance des Batteurs de pavé, avec *Les Trois Mousquetaires* - annulée l'an dernier - aura bien lieu cette fois. ▶

• Du 19 au 23/07, 03 85 90 94 74, [www.chalondanslarue.com/les-photos-du-festival-2017](http://www.chalondanslarue.com/les-photos-du-festival-2017).

### EN AVIGNON (84).

Outre les théâtres Réduc'SNES ayant une programmation toute l'année, comme le Chêne noir,



sont partenaires quelques spectacles pendant le festival *off*. La nouvelle création de Jacques Kraemer, *L'Atrabilaire Amoureux, variation sur Le Misanthrope de Molière* autour du pouvoir et de la mise en scène, du 8 au 22/7 à 11 h, Salle Roquille ; *Contagion* de François Bégaudeau, mise en scène Valérie Graill et Cie Italiques, au cœur de questions d'actualité, la joie et l'insouciance sont-elles encore possibles... du 7 au 28/07 à 16 h 10 à l'Artéphile ; *Lettre des Îles Baladar*, spectacle conçu autour du pamphlet anti-colonialiste et humoristique de Jacques Prévert par une Cie associant un collègue (à la Maison de la poésie du 7 au 30/7 à 10 h 10) ; la Cie Théâtre à Bretelles avec notre collègue Anne Quesemand sera à l'Espace Alya à 19 h du 7 au 18/07 avec *Chansons de charme pour situations difficiles* d'après Mac Orlan, puis du 20 au 30 *Méliès, cabaret magique* ; *Rallumer tous les soleils*, un spectacle précieux sur Jean Jaurès mis en scène par Milena Vlach (à la Fabrik Théâtre du 7 au 30/07 à 12 h 30). ▶ Réduc'SNES

• Du 7 au 30/07, [www.avignonleoff.com](http://www.avignonleoff.com)

### VENT DES FORÊTS, FRESNES-AU-MONT (52).

Ce n'est pas vraiment un festival, plutôt un centre d'art contemporain à ciel ouvert. Sept circuits de balades (gratuits) autour de



Fresnes-au-Mont proposent des œuvres souvent monumentales créées par des artistes en résidence dans les villages alentour, hébergés le temps de la création chez les habitants. Cette année, l'artiste indien Sunoj D inaugurera la sienne le 14 juillet. Une initiative originale et passionnante. ▶

• 03 29 71 01 95, [ventdesforets.com](http://ventdesforets.com)

## Cinéma

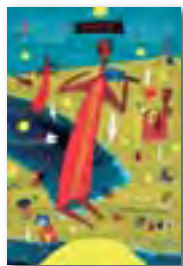
### LE FESTIVAL DE CINÉMA DE DOUARNENEZ (29)

embrasse et embrase les cinémas du monde. Pour sa 40<sup>e</sup> édition, il questionnera sur la notion de frontière non plus comme une limite arbitraire mais comme une zone d'échange. À travers la présentation de 70 films (fictions, animations, documentaires), le festival abordera par le cinéma un certain mouvement du monde avec la question récurrente des droits humains. Un mini-festival jeune public, des expositions photographiques, des concerts, des débats-rencontres seront au programme. ▶

• Du 18 au 26/08, 02 98 92 09 21, [info@festival-douarnenez.com](http://info@festival-douarnenez.com)

### LE FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM DE LA ROCHELLE (17).

Dans sa section « Rétrospectives », le festival présentera tous les films muets anglais, accompagnés au piano, d'Alfred Hitchcock et quelques-uns de ses chefs-d'œuvre hollywoodiens dont *La Corde* ; l'intégrale des films d'Andreï Tarkovski et cinq films, parmi ses premiers, de Michael Cacoyanis ; la totalité des films de Laurent Cantet, de Rubén Mendoza jeune cinéaste colombien et de Katsuya Tomita, cinéaste camionneur militant japonais. S'ajouteront onze films de Volker Schlöndorff et les trois films du roumain Andrei Ujica, montage d'images puisées dans



les archives de son pays. Il en tirera une impressionnante *Autobiographie de Nicolae Ceaucescu*. La section « Découverte » pour des films israéliens récents ; des films muets avec Laurel et Hardy ; une journée avec Jean Gabin ; une nuit avec Arnold Schwarzenegger en 3D dans *Terminator 2* ; des avant-premières ; des films « cannois ». L'embarras du choix provoquera bien des frustrations aux festivaliers avides de découvertes. ▶

• Du 30/06 au 9/07, 05 46 52 28 96, [info@festival-larochelle.org](mailto:info@festival-larochelle.org)

### LES ÉTATS GÉNÉRAUX DU FILM DOCUMENTAIRE (07)

se tiendront comme chaque année dans le village ardéchois



de Lussas. Chaque jour, cinq salles accueillent des documentaires venus du monde entier et le soir à 21 h 30 une séance en plein air propose des films plus grand public. Deux ateliers, sur réservation, sont consacrés à des questions contemporaines de cinéma. « Route du doc » s'intéresse à la création libanaise des dernières années, « Histoire de doc » aux documentaires polonais de l'après-guerre aux années 80, « Expériences du regard » explore la création cinématographique francophone européenne de l'année. La section « Fragments d'une œuvre » s'attache à l'Allemand Peter Nestle et au Britannique Guy Sherwin. Des restaurants et des cafés s'installent partout dans le village offrant des espaces de discussion animés. ▶

• Du 20 au 26/08, [www.lussasdoc.org](http://www.lussasdoc.org)

## EN VRAC

### FESTIVAL DES FROMAGES DE CHÈVRE, COURZIEU (69).

À l'auberge de la Buissonnière, se tient un festival original. Performances et prestations scéniques réalisées par des personnes marginalisées ou handicapées, encadrées par des professionnels du spectacle. Une vingtaine de spectacles sont produits sur cinq jours, l'entrée est libre, mais le public ne sait pas à l'avance quel spectacle il va voir. Il est cependant séduit par les moments de grâce et de poésie auquel il assiste. ▶

• Du 26 au 30/07, 04 74 70 87 48, [www.labuiss.fr](http://www.labuiss.fr)



### NUITS DE NACRE À TULLE (19).

Seule ville de France où il reste une fabrique d'accordéons, la « cité de l'accordéon » de Tulle propose la 30<sup>e</sup> édition de son festival dédié à cet instrument du 14 au 16 septembre. Au programme, quatre concerts par jour, jazz, hip-hop, chanson française, payants ou gratuits, avec pour invités, entre autres, The Summer Rebellion, Thomas Schoeffler, Marc Berthoumieux Jazz Trio... ▶

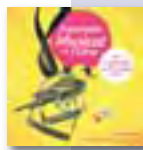
• Du 14 au 16/09, 05 55 20 28 75, [www.accordeon.org](http://www.accordeon.org)



### SEPTEMBRE MUSICAL DE L'ORNE (61).

Cinq week-ends de musique classique dans des lieux tous aussi agréables les uns que les autres, accompagnés de spectacles divers : théâtre équestre aux Haras du Pin, opéras (Purcell), musique sacrée, polyphonies, harpe, jazz et flamenco... et cette année, quatre conférences pour présenter les spectacles. ▶

• Les week-ends du 1/09 au 1/10, aux quatre coins de l'Orne. Les tarifs vont de gratuit à 30 € maximum, 02 33 26 99 99, [www.septembre-musical.com](http://www.septembre-musical.com)



### MOUSSON D'ÉTÉ, PONT-À-MOUSSON (54).

Le sous-titre donne le ton : « *Écrire le théâtre d'aujourd'hui* ». Université d'été, rencontres théâtrales, lecture de textes de théâtre et conversations se déroulent à l'Abbaye des Prémontrés et mettent en relief les écrivains, metteurs en scène et acteurs du théâtre contemporain européen. ▶

• Du 24 au 30/08, 03 83 81 20 22, [www.mec.org](http://www.mec.org)



**CETTE DERNIÈRE PAGE** est transversale pour évoquer toutes les sortes de festivals, sans réussir à être exhaustif, mais pour vous donner l'envie de découvrir d'autres horizons, d'autres domaines, d'errer, de s'arrêter au hasard des rencontres.

## L'été ne sera pas triste

### FESTIVAL PARIS L'ÉTÉ (75).

Le festival investit des lieux connus (Cour carrée du Louvre, La Villette, le Monfort) ou plus insolites (la cour



du lycée Decour). Certains spectacles sont gratuits, comme celui des acrobates du collectif La Contrebande, le concert du duo Miral mêlant mélodies orientales et sonorités manouches ou jazzy, ou encore Etienne Saglio qui plonge le spectateur dans une atmosphère poétique et étrange avec une créature évanescence. L'auditorium de Radio France accueillera la soirée d'ouverture, où des groupes de danseurs aux styles variés s'affronteront sur le modèle des battle de hip-hop. Sidi Larbi Cherkaoui et la danseuse indienne Shantala Shivalingappa croiseront leurs racines pour explorer les méandres de la relation amoureuse. ▶

• Du 17/07 au 5/08, [www.parislete.fr](http://www.parislete.fr)

### FESTIVAL ECAUSSYSTÈME (46).

Aux confins du Lot, de la Corrèze et de la Dordogne, à Gignac, la 15<sup>e</sup> édition



de ce festival s'inscrit à nouveau dans la démarche éco-citoyenne et solidaire, festive et musicale, qui le nourrit depuis sa création. Des artistes de renom pour les concerts du soir, et, en gratuit, le samedi et le dimanche entre 10 heures et 18 heures, des « Journées Ecaussitoyennes » avec un

marché éco-citoyen, des conférences, des arts de la rue et des concerts sur la scène « Off the Système »... ▶ **Réduc'SNES**

• Du 28 au 30/07, 05 65 32 69 05, [www.ecaussysteme.com](http://www.ecaussysteme.com), [contact@ecaussysteme.com](mailto:contact@ecaussysteme.com).

### LES NUITS DE L'ENCLAVE, VALRÉAS ET ALENTOURS (84).

Ce festival de théâtre accueille dans les quatre communes de « L'enclave des Papes », Valréas, Grillon, Richerenches et Visan, une programmation à première vue classique (Siméon, Shakespeare, Molière, Courteline, Tchekhov...) mais revue et corrigée de façon contemporaine et décalée. Les metteurs en scène, les compagnies sont de très haut niveau. Les tarifs tournent entre 15 et 21 €. Les spectacles s'accompagnent d'ateliers, de conférences, de soirées cabaret ou d'un bal, tout ceci en accès libre. ▶

• Du 17 au 30/07, 06 74 49 21 63, [www.nuits-enclave.com](http://www.nuits-enclave.com)

### CONVIVENCIA est un festival

navigant sur le canal du Midi (13 étapes en Région Occitanie). De Toulouse à Montpellier, une péniche transformée en scène navigante propose des escales musicales le long du Canal. À chaque escale, la programmation est différente et met à l'honneur les musiques du monde. Et toutes ces soirées sont gratuites ! Le festival c'est



aussi la possibilité de participer selon les étapes à une balade artistique, une dégustation de vin en musique, un atelier radiophonique ou encore de profiter d'une exposition. ▶

• Du 2 au 30/07, <http://convivencia.eu/festival-convivencia>

### BALÉAPOP À SAINT-JEAN-DE-LUZ (64).

Pour finir l'été en beauté, cap sur le Pays Basque et ses cinq jours de festival électro, pop, folk et art contemporain à Saint-Jean-de-Luz. Parmi une sélection pointue, on ne manque pas cette année la house de Puzupuzu aux accents ivoiriens ou les mélodies cosmiques de Zombie Zombie, la tête d'affiche. À savourer les pieds dans le sable, face à l'océan, ou dans l'herbe du parc Ducontentia. ▶

• Du 23 au 27/08, [www.baleapop.com](http://www.baleapop.com)



### LE SON CONTINU AU CHÂTEAU D'ARS (36).

Mi-juillet, « Le son continu » rassemble les passionnés des instruments, musiques et danses populaires dans le parc du château d'Ars près de La Châtre en Berry dans l'Indre. Au centre de la manifestation, un salon de lutherie, avec plus d'une centaine d'exposants, de facteurs de vieilles, de cornemuses, d'accordéons, et autres instruments liés aux musiques acoustiques et ethniques. Et sur la grande scène, des concerts de qualité ont lieu pariant sur l'éclectisme et la qualité. ▶ **Réduc'SNES**

• Du 13 au 16/07, [www.lesoncontin.fr](http://www.lesoncontin.fr)



Ont participé à la rédaction de ce cahier spécial festivals : Nicolas Bénéès, Sylvie Chardon, Cécile Exbrayat, Philippe Laville, Eric Loizeau, Nicolas Morvan, Stéphane Rio, Micheline Rousselet, Doriane Spruyt



**TARIFS** : 1 ligne = 10 € pour les adhérents ou abonnés au SNES-FSU • 1 ligne = 15 € pour les autres annonceurs • 1 espace entre chaque mot compte pour un caractère • Chaque ligne comprend 28 à 30 signes et intervalles.

### LOCATIONS

**Espagne, Roses**, loue studio direct mer.  
Tél. 06 16 16 04 60

**Venise/Rome/Florence** centre, part. loue appts.  
Tél. 04 73 33 55 95

### IMMOBILIER

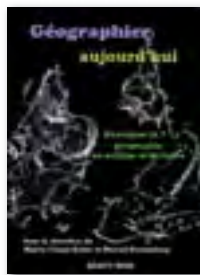
**(31) Saint-Lys**, vends villa T5, 4 chambres, 2 w.c. et 1 s.d.b., 1 salle douche ital., sur terrain 1 000 m<sup>2</sup> dans résid. calme, prox. commerces.  
Tél. 06 81 54 43 84,  
francoise.roannes15@orange.fr

**(81320) Murat-sur-Vèbre**, à vendre, dans le Tarn, maison de caractère avec jardin, au cœur du village. Beaux volumes, trois grandes chambres. 85 000 €. Tél. 06 83 48 58 46

**Portugal Leiria (Littoral centre)**, à vendre maison 4 p. au r.d.c. dans imm. 2 étages, 3 ch., 2 s.d.b., cuisine équip., 88 m<sup>2</sup> + garage.  
Tél. 06 98 33 62 05, rene.serge.bernardes@free.fr

## REPRISE DU SERVICE PETITES ANNONCES EN SEPTEMBRE (L'US N° 773)

N'hésitez pas à commander en ligne sur [www.adapt.snes.edu](http://www.adapt.snes.edu)  
Rapide, facile et sûr : paiement par carte sécurisé (+ 3 euros de frais de port)



### Géographier aujourd'hui

Qu'est-ce que la géographie ? Comment faire pour l'enseigner ? Comment intéresser les élèves ? Retenir leur attention ? Comment mettre à profit le nouvel environnement numérique ? Enfin comment intégrer la géographie dans l'interdisciplinarité ? Des réponses dans ce livre à la fois théorique et pratique.

• Sous la dir. de Marie-Claire Robic, Adapt-SNES, 2016, 360 p., 32 euros.

### Enseignement de l'histoire, Enjeux, controverses autour de la question du fascisme

L'enseignement de l'histoire n'a jamais été un sujet neutre. Deux collègues, en partant de l'évolution des programmes ces trente dernières années, cherchent à répondre à la question : permet-elle aux jeunes des collèges et lycées d'acquérir les clés pour comprendre le monde actuel ?

• Joëlle Fontaine & Gisèle Jamet, Adapt-SNES, 2016, 126 p., 12 euros.



### Exercice de la pluralité des mondes

Notre monde est-il unique ? N'est-il qu'un monde parmi d'autres ? Des mythes anciens à la cosmologie contemporaine les réponses sont d'une grande diversité.

• Sylvie Nony et Alain Sarrieau, 225 p., à paraître début juillet, 25 euros



### Histoire de la conquête spatiale

Imaginé par les écrivains et réalisés par les plus grandes nations, la conquête de l'espace a toujours fait rêver.

Jean-François Clervoy, astronaute lors de trois missions spatiales et Franck Lehot, médecin instructeur des vols en apesanteur, vous font découvrir le passé, le présent et l'avenir des vols spatiaux habités, racontés comme jamais auparavant.

Ces récits illustrés et vivants, d'une lecture facile, évoquent toutes les grandes étapes de la conquête spatiale et sont ponctués d'anecdotes originales et d'encarts inédits sur la vie et le travail quotidiens des astronautes.

Un beau cadeau pour Noël.

• Jean-François Clervoy, Franck Lehot, coédition Adapt/Vuibert, 210 p., 25 euros.

### Alexandre de Humboldt Le dernier savant universel

Une remarquable synthèse sur un homme d'exception qui fit de sa vie une « pérégrination poétique ». En suivant la longue vie de ce « savant universel » on découvrira derrière l'homme de science, un homme engagé contre l'esclavage, un philosophe, un poète et un pédagogue.

Pour historiens, géographes, naturalistes.  
• Mireille Gayet, préface de Philippe Taquet. Premier tirage : août 2006 – nouveau tirage : février 2013, 416 p., 35 euros.



## BON DE COMMANDE

Nom : ..... Prénom : ..... Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : ..... Courriel : ..... @ .....

Titres : .....

+ 3 EUROS

À envoyer aux Éditions ADAPT : 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13 avec le chèque correspondant libellé à l'ordre d'ADAPT (port + 3 euros) ou à commander sur notre site : [www.adapt.snes.edu](http://www.adapt.snes.edu)



- Alors, cette rentrée ?
- J'ai appris mon affectation vendredi, je suis encore dans les cartons, 12 000 cours à préparer... pas évident quand on débute.
- Ne vous en faites pas, « Le bonheur est parfois caché dans l'inconnu ». Victor Hugo.
- Cela dit, s'il m'arrive quoi que ce soit, je suis parée... Je me suis assurée à la MAIF ! En plus, ils ont une super offre pour les jeunes enseignants.
- « Aux âmes bien nées, la valeur n'attend pas le nombre des années »...
- ... Corneille.
- Bravo !



### OFFRE JEUNE ENSEIGNANT.

Profitez **d'une réduction de 10%** sur votre cotisation auto 2017, ainsi que **d'un remboursement de 50€ ou 100€** en regroupant votre assurance professionnelle avec votre assurance auto et/ou habitation. Pour plus d'informations : [maif-oje.fr](http://maif-oje.fr). **On a tout à gagner à se faire confiance.**



assureur militant